



**FONDS MONÉTAIRE
INTERNATIONAL**
RAPPORT ANNUEL 2009

LA RIPOSTE À LA CRISE MONDIALE

Fonds monétaire international

Centre névralgique de la coopération monétaire internationale, le FMI est une organisation mondiale dont les 186 pays membres (depuis juin 2009) œuvrent ensemble au bien commun. Il a pour mission première de veiller à la stabilité du système monétaire international, lequel, par le jeu des taux de change et des paiements internationaux, permet aux pays (et à leurs citoyens) d'échanger des biens et des services. Cela est indispensable pour assurer une croissance économique durable et rehausser les niveaux de vie.

Les pays membres du FMI sont tous représentés au Conseil d'administration de l'institution, qui débat des conséquences nationales, régionales et mondiales de leurs politiques économiques. Le présent *Rapport annuel* retrace les activités du Conseil d'administration ainsi que de la direction et des services du FMI pendant l'exercice commencé le 1^{er} mai 2008 et clos le 30 avril 2009.

Le FMI a principalement pour tâche de :

- dispenser des conseils aux pays membres pour les aider à mettre en place des politiques qui leur permettront d'éviter les crises financières ou de les surmonter si elles se produisent, de parvenir à la stabilité macroéconomique, d'accélérer leur croissance économique et de réduire la pauvreté;
- mettre à la disposition des pays membres, à titre temporaire, des concours financiers pour les aider à résoudre leurs problèmes de balance des paiements, qui surviennent lorsqu'ils sont à court de devises du fait que leurs paiements aux autres pays sont supérieurs à leurs recettes de change;
- fournir une assistance technique et une formation aux pays qui en font la demande, afin de les aider à se doter du savoir-faire et des institutions dont ils ont besoin pour appliquer des politiques économiques bien conçues.

Le FMI a son siège à Washington, mais compte tenu de son caractère mondial et des liens étroits qu'il entretient avec ses membres, il dispose aussi de bureaux dans le monde entier.

On trouvera aussi des informations complémentaires sur le FMI et ses membres à l'adresse www.imf.org.

En complément du *Rapport annuel*, des encadrés, tableaux, appendices (dont les états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2009) ainsi que d'autres documents pertinents sont affichés sur le site Internet du *Rapport annuel* (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng). Pour obtenir une version imprimée des états financiers, prière de s'adresser à IMF Publication Services, 700 19th Street, N.W., Washington, DC 20431. Le *Rapport annuel*, avec tous les documents complémentaires consultables sur le site Internet, existe aussi sous forme de CD-ROM, qui peut être obtenu à la même adresse.

**FONDS MONÉTAIRE
INTERNATIONAL**
RAPPORT ANNUEL 2009

LA RIPOSTE À LA CRISE MONDIALE

Table des matières

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	4	<i>Le rapport du BIE</i>	49
		<i>Le Groupe de travail sur la gouvernance du FMI</i>	50
		<i>Le Comité de personnalités éminentes sur la réforme de la gouvernance du FMI</i>	50
		<i>Le dialogue avec la société civile et d'autres groupes extérieurs à l'institution</i>	50
LETTRE DE TRANSMISSION AU CONSEIL DES GOUVERNEURS	6	Aide aux pays à faible revenu	50
1 VUE D'ENSEMBLE	7	<i>Réflexion sur le rôle du FMI dans les pays à faible revenu</i>	50
Des turbulences sur les marchés financiers à la récession mondiale	9	<i>Réévaluation du financement et de la viabilité de la dette des pays à faible revenu</i>	53
<i>Les causes de la crise</i>	9	<i>Instrument de soutien à la politique économique</i>	53
<i>Les mesures macroéconomiques à privilégier face à la crise</i>	9	<i>Révision des politiques relatives aux notes consultatives conjointes</i>	54
Aide ciblée pour certains pays	10	<i>Activités de communication dans les pays à faible revenu</i>	54
Le rôle accru du FMI	11	<i>Assistance financière</i>	54
<i>La réforme des instruments de prêt du FMI</i>	11	Renforcement des capacités	56
<i>Trouver la configuration optimale des fondamentaux du système économique et financier mondial</i>	12	<i>Assistance technique</i>	56
Les priorités de la surveillance	13	<i>Formation</i>	60
La modernisation du FMI	13	Réforme du budget et des recettes	62
Finances, organisation et responsabilisation	14		
2 ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE MONDIALE ET DES MARCHÉS FINANCIERS	15	5 FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION	63
Pays avancés	17	Opérations et politiques financières	65
Pays émergents	19	<i>Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges</i>	65
Pays à faible revenu	20	<i>Arriérés envers le FMI</i>	66
3 RESTAURER LA STABILITÉ FINANCIÈRE MONDIALE	21	<i>Budgets administratif et d'équipement</i>	66
La riposte face à la crise	23	<i>Total des dépenses administratives consolidées du FMI à moyen terme</i>	68
<i>L'aggravation de la situation</i>	23	<i>Comptabilisation des dépenses administratives dans les états financiers</i>	70
<i>La mise en place des instruments nécessaires pour faire face à la crise</i>	25	Politique de ressources humaines et organisation	70
<i>Veiller à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour affronter la crise</i>	26	<i>Résultats de la restructuration de 2009</i>	71
<i>L'aide financière</i>	29	<i>Niveau et composition des effectifs</i>	71
Les leçons de la crise financière	33	<i>Diversité</i>	72
<i>Comprendre ce qui s'est passé et en tirer des leçons pour l'avenir</i>	33	<i>Grille des traitements des cadres de direction</i>	72
<i>Se préparer à la prochaine crise</i>	37	<i>Modernisation de la gestion des ressources humaines</i>	72
<i>Les priorités de la surveillance</i>	39	Responsabilisation	72
<i>La surveillance, activité permanente</i>	41	<i>Cadre de responsabilité de la direction du FMI</i>	72
4 MODERNISATION DU FMI	47	<i>Numéro spécial abus</i>	72
Gouvernance	49	<i>Élection ordinaire des administrateurs en 2008</i>	74
<i>Réforme des quotes-parts et de la représentation</i>	49	<i>Le Bureau indépendant d'évaluation</i>	74
		<i>Le système d'audit du FMI</i>	75
		<i>Information du Conseil sur les questions de contrôle et d'audit</i>	75

<i>Gestion des risques</i>	75	5.2 Budget administratif net, par grandes catégories de dépenses, exercices 2008-12	67
<i>Transparence</i>	76	5.3 Dépenses budgétisées par principaux types de prestation et composantes, exercices 2008-12	69
<i>Relations extérieures et actions d'information</i>	76	5.4 Total des dépenses administratives consolidées du FMI, exercices 2008-12	69
		5.5 Dépenses administratives indiquées dans les états financiers	70
ENCADRÉS			
3.1 Le mécanisme de financement d'urgence du FMI	24	GRAPHIQUES	
3.2 Montant record des engagements de prêts du FMI pendant l'exercice 2009	25	3.1 Encours des prêts ordinaires, exercices 2000-09	32
3.3 Principaux aspects de la réforme des prêts non concessionnels du FMI	27	3.2 Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, 2000-09	33
3.4 Les sources de financement du FMI	28	3.3 Encours des prêts concessionnels, exercices 2000-09	36
3.5 En quoi consistent les encaisses de précaution du FMI?	28	4.1 La prestation d'assistance technique par départements et par domaines	57
3.6 Comment les pays empruntent auprès du FMI	34	4.2 Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2009, par départements et par régions	58
3.7 Les priorités de la surveillance exercée par le FMI, 2008-11	38	4.3 Répartition de l'assistance technique : personnel du FMI, experts, CRAT	58
3.8 L'importance des statistiques dans le contexte de la crise	42	ORGANIGRAMME DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL	
4.1 Riposte du FMI à la flambée des prix alimentaires et énergétiques	51	ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS	
4.2 La mission du FMI dans les pays à faible revenu	52	CADRES DE DIRECTION	
4.3 Changer : nouveaux défis et nouveaux partenariats pour la croissance en Afrique	55	NOTES	
4.4 Recentrage de l'assistance technique du FMI	58	L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.	
4.5 Évaluation externe des centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) : un succès remarquable	59	L'unité de compte du FMI est le DTS (droit de tirage spécial); les conversions des données financières du FMI en dollars EU sont approximatives et faites pour des raisons de commodité. Sauf indication contraire, lorsqu'il est fait référence au dollar, il s'agit du dollar des États-Unis. Au 30 avril 2009, 1 dollar était égal à 0,667632 DTS et 1 DTS à 1,49783 dollar (au 30 avril 2008, ces taux étaient de 0,615847 DTS et de 1,62378 dollar, respectivement).	
4.6 Les fonds de fiducie thématiques – Que sont-ils? Quels sont leurs objectifs?	61	Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme de leurs composantes.	
5.1 La structure de gouvernance générale du FMI	73	Dans le présent rapport, le terme «pays» ne se rapporte pas nécessairement à une entité territoriale constituant un État au sens où l'entendent le droit et les usages internationaux. Il s'applique également à un certain nombre d'entités territoriales qui ne sont pas des États, mais sur lesquelles des statistiques sont établies et publiées au plan international de façon distincte et indépendante.	
TABLEAUX			
3.1 Facilités et mécanismes de financement du FMI	30		
3.2 Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2009	32		
3.3 Accords FRPC et FCE approuvés et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2009	35		
4.1 Centres régionaux d'assistance technique, prévus et existants	59		
4.2 Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 2007-09	60		
5.1 Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type	67		

Message du Directeur général et Président du Conseil d'administration



Dominique Strauss-Kahn,
Directeur général et Président
du Conseil d'administration
du FMI.

Le *Rapport annuel* du Conseil d'administration du FMI au Conseil des gouverneurs de l'institution est l'un des moyens essentiels par lesquels le FMI rend compte de son action. Le Conseil d'administration, où siègent 24 administrateurs désignés par les 186 pays membres, dirige les activités du FMI, tandis que le Conseil des gouverneurs, où chaque pays membre est représenté par une personnalité de haut rang, est l'organe suprême de l'institution. Le *Rapport annuel* est publié en vertu de l'obligation qui incombe au Conseil d'administration de rendre compte de son action au Conseil des gouverneurs.

Le monde est aux prises avec le pire ralentissement économique qu'il ait connu depuis la Grande Crise de 1929. Une crise née dans un segment du marché hypothécaire des États-Unis s'est propagée rapidement au reste du monde pour englober à la fois les pays avancés, les pays émergents et les pays à faible revenu.

Tandis que les autorités nationales s'efforçaient de trouver une riposte appropriée, le FMI a assumé un rôle directeur dans le débat. Nous avons prôné le déploiement complet de tout l'arsenal monétaire comme première ligne de défense. Nous avons aussi préconisé, dès janvier 2008, une relance budgétaire à l'échelle mondiale. Nos prévisions laissaient en effet entrevoir une baisse exceptionnelle et durable de la demande privée, qui ne pouvait être amortie par la seule politique monétaire. Nous avons recommandé une stimulation budgétaire équivalente à 2 % du PIB et, dans une très large mesure, les pays nous ont écoutés. En même temps, nous avons plaidé pour que les bilans des banques soient débarrassés des actifs toxiques ou compromis. Forts de notre vaste expérience en matière de crises financières, nous savions en effet que, si cette condition n'était pas remplie, le système financier resterait figé et que les efforts déployés pour relancer la demande seraient vains.

La crise a aussi montré que l'économie mondiale avait besoin d'un pompier efficace qui puisse se mobiliser immédiatement et le FMI s'est employé à jouer ce rôle. L'institution a aidé un large éventail de pays à couvrir leurs besoins de financement et à atténuer ainsi les conséquences économiques et sociales de la crise. Lançant un signal fort qui témoigne de leur confiance dans l'institution, les dirigeants du G-20 se sont engagés à tripler la capacité de prêt du FMI, ce qui la portera au montant jamais égalé de 750 milliards de dollars, et aussi à doubler sa capacité

d'accorder des prêts concessionnels aux pays à faible revenu. De son côté, le FMI s'est adapté aux circonstances en mettant l'accent sur la souplesse et sur la prévention des crises. Outre l'engagement général de décaisser immédiatement davantage de financements, nous avons aussi créé tout spécialement une ligne de crédit modulable permettant d'accorder tout de suite et sans conditions des aides de montants élevés aux pays qui appliquent avec constance de bonnes politiques. Nous sommes aussi déterminés à simplifier encore et à mieux cibler la conditionnalité ainsi qu'à préserver les dispositifs de protection sociale. Nous avons une responsabilité particulière à l'égard de nos pays membres à faible revenu; aussi nous employons-nous actuellement à rendre nos facilités de crédit concessionnelles plus souples et plus efficaces.

En dehors de ses activités de prêt, les dirigeants mondiaux ont assigné au FMI la tâche de procéder à une surveillance franche et impartiale de l'économie mondiale. Lorsque la crise a éclaté, grâce à notre travail de conseil et de prévision, nous n'avons pas été pris de court. Nous avons toutefois renforcé notre procédure d'alerte avancée en portant notre attention tout particulièrement sur les risques systémiques, les liens macrofinanciers et les effets de contagion entre pays, et nous nous efforçons de promouvoir une plus grande transparence dans nos activités.

Je voudrais souligner l'attachement exceptionnel au multilatéralisme qui s'est exprimé à l'occasion de cette crise. Dans l'histoire récente, rares sont les moments où nous avons constaté un tel degré de coopération économique. Après la coordination des interventions monétaires et de la relance

budgétaire, un mouvement se dessine aujourd'hui en faveur d'une approche plus concertée de l'assainissement des bilans des banques. Le FMI s'est révélé lui-même un instrument essentiel du multilatéralisme, à la fois par son rôle de surveillance et ses activités de prêt. Et c'est toute l'économie mondiale qui en bénéficie : les risques systémiques ont reflué et nous prévoyons une reprise au premier semestre de 2010. Il s'agira alors, une fois que la crise sera derrière nous, de pérenniser cet esprit de coopération.

Il va de soi que l'efficacité du FMI dépend de sa légitimité aux yeux de l'ensemble des pays membres. Or, les pays émergents dynamiques assument un rôle croissant sur la scène internationale, qui doit trouver son expression dans la prise de décision au FMI. Il est donc tout à fait opportun que les dirigeants du G-20 nous aient demandé d'accélérer la réforme des quotes-parts et de la représentation, de manière à donner une plus grande place aux pays émergents et à faible revenu.

Les défis qui se profilent à l'horizon sont redoutables. La crise financière mondiale n'est pas encore terminée, mais les pays préparent déjà des stratégies pour s'affranchir des interventions sans précédent rendues nécessaires par la crise. Le FMI aide les pays membres en leur fournissant les analyses essentielles dont ils ont besoin pour concevoir ces stratégies de sortie. Beaucoup de questions n'ont pas encore trouvé de réponse, qu'il s'agisse du moteur de la croissance mondiale, de l'évolution des déséquilibres internationaux ou de la configuration du système financier international. Comme toujours, le FMI se tient prêt à aider tous les pays membres à affronter ces questions primordiales.



Lettre de transmission AU CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 31 juillet 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil des gouverneurs, conformément à l'article XII, section 7 a), des Statuts du Fonds monétaire international et à la section 10 de la Réglementation générale du FMI, le *Rapport annuel* du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 avril 2009. En application de la section 20 de la Réglementation générale, ce rapport fait état du budget administratif et du budget d'équipement du FMI approuvés par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 2010, lesquels sont présentés au chapitre 5. Les états financiers vérifiés du département général, du département des DTS et des comptes administrés par le FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2009, ainsi que les rapports y afférents du cabinet d'audit externe, sont présentés à l'appendice VI, qui figure sur la version CD-ROM du Rapport ainsi qu'à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm. L'audit externe ainsi que la communication des informations financières ont été supervisés par le Comité de vérification externe des comptes, composé de M. Steve Anderson (Président), M. Thomas O'Neill et M. Ulrich Graf, conformément à la section 20 c) de la Réglementation générale.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN

Directeur général et Président du Conseil d'administration

Tbk	165	165	165	165
Indon	990	990	990	990
Indone	550	550	550	550
Perser	900	880	860	870
ka Mul	2550			
	215	225	210	215
akmur	111			
do Tbk	1300	1290	1270	1270
strind	710			
Realty	190	181	181	181
ndo Tb	2150			
ar Usa	131			
at Met	690			
do Ut	83			
(Per	3925	3900	3900	3900
Tour	250			
ntert	102			
ama D	1700			
issis	104000			
rima	460			
1468.569/453.825-14.744				



CHAPITRE

Vue d'ensemble

Vue d'ensemble

L'économie mondiale a traversé en 2008-09 une période d'instabilité financière sans précédent, qui s'est accompagnée de la récession économique et de l'effondrement des échanges les plus graves depuis de nombreuses décennies. Aucun pays n'a été épargné par la tourmente économique. Le FMI a joué un rôle décisif en aidant ses membres à gérer les situations d'urgence nées de la crise et à instaurer un nouveau système financier mondial renforcé. Face à ces défis majeurs, le FMI s'est efforcé avant tout : 1) de fournir à ses membres des conseils et un soutien financier à la mesure de leurs besoins, 2) d'analyser les causes de la crise afin d'éviter que le système financier n'en subisse d'autres à l'avenir, 3) de poser les bases d'une nouvelle architecture financière internationale. En parallèle, la crise a accéléré la mise en œuvre de certains éléments du programme de travail du FMI et a conduit à la réaffectation de ressources vers les domaines suivants : promotion des priorités de la surveillance, réforme du dispositif de prêt du FMI, soutien aux pays à faible revenu, intensification des activités du FMI en matière de renforcement des capacités, réforme de la gouvernance de l'institution et augmentation de ses ressources. La démarche de modernisation du FMI, qui s'était accélérée en 2008 avec la restructuration, s'est poursuivie durant l'exercice 2009¹. L'institution s'est aussi attachée à améliorer la responsabilisation interne et la transparence, à moderniser sa gestion des ressources humaines et à préserver ses finances et autres opérations, tout en renforçant son assise financière.

DES TURBULENCES SUR LES MARCHÉS FINANCIERS À LA RÉCESSION MONDIALE

La crise mondiale trouve son origine dans les années de taux d'intérêt faibles et de croissance soutenue qui ont alimenté un optimisme et une prise de risques excessifs, ce qui a conduit à de multiples dysfonctionnements en matière de discipline des marchés, de réglementation financière, de politique macroéconomique et de supervision globale. Durant cette période, le système financier mondial a connu une expansion considérable et a créé de nouveaux instruments qui semblaient offrir des rendements plus élevés avec un niveau de risque moindre. Cette évolution a été encouragée par une confiance généralisée dans une réglementation «légère», fondée sur la double hypothèse que la discipline des marchés financiers aurait raison des comportements à risque et que l'innovation financière avait pour effet de disperser les risques et non de les concentrer.

Les faits ont prouvé que ces deux hypothèses étaient fausses ou, tout au moins, peu judicieuses. Dès lors, les déséquilibres extérieurs ont pris une ampleur insoutenable; d'énormes bulles sont apparues sur les marchés des actifs dans les pays avancés et émergents, notamment dans le secteur immobilier; les cours des matières premières se sont envolés; les principaux marchés financiers ont vu un recours massif à l'effet de levier et une accumulation massive de risques, tant à l'intérieur qu'en dehors du système bancaire formel.

Les causes de la crise

Il est essentiel de bien comprendre les causes de la crise financière pour renouer avec la stabilité et mettre en place un système financier solide afin d'éviter la récurrence d'une crise aussi grave. Il est probable que le débat sur les origines de la crise se prolongera pendant des années, mais le FMI a relevé d'emblée une défaillance dans l'architecture globale, qui n'a pas transmis en temps voulu les signaux d'alarme requis, notamment en ce qui concerne la surveillance des pays avancés d'importance systémique, ainsi qu'une série de problèmes liés à la réglementation :

- recours à l'effet de levier et prise de risques excessifs, à la faveur d'une longue période d'expansion et de faibles taux d'intérêt réels;
- lacunes de la réglementation financière, à l'échelle nationale et mondiale;

- fragmentation des instances de réglementation;
- défaillance de l'information sur les risques;
- carences dans la gestion de la crise et dans les dispositifs d'intervention dans les banques en difficulté.

De façon générale, les régulateurs financiers n'étaient pas en mesure de percevoir les concentrations de risques et les incitations faussées qui se cachaient derrière le boom de l'innovation financière. Ni la discipline de marché ni la réglementation n'ont réussi à contenir les risques engendrés par l'innovation effrénée et le recours accru à l'effet de levier, qui s'accumulaient depuis des années.

En matière de politique macroéconomique, les décideurs n'ont pas suffisamment pris en compte les déséquilibres macroéconomiques croissants qui ont contribué à l'accumulation de risques systémiques sur les marchés financiers et dans le secteur immobilier. De plus, le défaut de coordination efficace au niveau international a aggravé les risques engendrés par l'incapacité de déceler les facteurs de vulnérabilité grandissants et les liens transnationaux. Les banques centrales se sont focalisées essentiellement sur l'inflation et non sur les risques découlant du niveau élevé des prix des actifs et du recours croissant à l'effet de levier. Enfin, les autorités de contrôle financier se préoccupaient de la situation du secteur bancaire formel, non du foisonnement des risques dans le système financier «fantôme».

Ainsi, durant l'exercice 2009, la crise financière a continué de se propager à un rythme plus rapide que prévu et conduit à un repli sans précédent de la production et du commerce au niveau mondial. Très vite, les conséquences du resserrement du crédit et la chute brutale des prix des actifs ont touché les systèmes bancaires de tous les secteurs dans tous les pays, amplifiées par l'effondrement de la confiance des consommateurs et des entreprises.

Les mesures macroéconomiques à privilégier face à la crise

Tout au long de l'exercice 2009, le FMI a utilisé ses ressources pour répondre aux besoins immédiats de ses membres en termes d'aide financière et de conseils. Dans de nombreux pays, les difficultés économiques ou financières ont fait suite à l'envolée des prix des produits alimentaires et énergétiques en 2007 et

2008, qui a frappé de nombreux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, dès le début de l'exercice ou peu après, en raison de la propagation des turbulences financières. Alors que la crise atteignait l'économie réelle sur l'ensemble de la planète, le FMI a préconisé l'application, à l'échelle nationale et mondiale, des mesures prioritaires suivantes :

- *Assainir les bilans du secteur financier* (par une action énergique visant à recapitaliser les banques et à «nettoyer» leur bilan) était indispensable pour réamorcer la pompe du crédit et faire redémarrer l'économie, faute de quoi les mesures de relance de la demande resteraient sans doute vaines.
- *Reconnaître l'importance du soutien que peut apporter la politique monétaire*, en tenant dûment compte de ce qui est possible dans chaque pays.
- *Apporter, à l'échelle mondiale, une stimulation budgétaire en 2009 et 2010.* Le FMI a encouragé les pays, avancés ou en développement, qui disposent d'un espace budgétaire, à s'en servir pour soutenir la demande. La crise a mis en évidence l'importance de disposer d'une telle marge de manœuvre, qui permet l'application de mesures contra-cycliques en cas de ralentissement économique. Pour la plupart, les pays ont procédé à cette stimulation budgétaire en 2009, et il conviendra de la maintenir en 2010.
- *Accroître sensiblement le financement public international*, notamment pour alléger les pressions qui pèsent sur les économies émergentes et les pays à faible revenu. En avril 2009, les chefs d'État du Groupe des Vingt (G-20) se sont accordés sur un triplement de la capacité de crédit ordinaire du FMI, portée à 750 milliards de dollars, sur, au minimum, un doublement des prêts concessionnels aux pays à faible revenu et sur une augmentation de la liquidité mondiale à hauteur de 250 milliards de dollars en procédant à une al-

location générale de droits de tirage spéciaux (DTS)²; ces mesures ont aussi été appuyées par le Comité monétaire et financier international (CMFI), principale instance consultative du FMI. Cet engagement a contribué au retour de la confiance et doit trouver son prolongement dans la mise en œuvre de mesures à l'échelle nationale.

AIDE CIBLÉE POUR CERTAINS PAYS

Durant les premiers mois de 2009, la flambée des prix des produits alimentaires et pétroliers a posé de graves problèmes à certains pays à faible revenu et à revenu intermédiaire. Pour remédier à ces difficultés, le FMI a accru le financement accordé à divers pays à faible revenu au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC), simplifié l'accès à la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE), ajusté certains programmes pour autoriser des dépenses budgétaires supplémentaires et organisé un séminaire public consacré aux effets de l'envolée des cours des matières premières sur les pays à faible revenu et les économies émergentes. Pendant la seconde moitié de 2008, le Conseil d'administration a examiné les effets de contagion transnationaux et autres incidences des subventions budgétaires mises en œuvre en réponse à cette hausse des prix.

Tandis que la crise financière prenait une dimension mondiale, le FMI a intensifié au milieu de l'année son aide financière aux pays membres en mettant rapidement un soutien à leur disposition, notamment par l'intermédiaire de son mécanisme de financement d'urgence (voir encadré 3.1). Le Conseil d'administration a approuvé l'engagement de 65,8 milliards de DTS des ressources du FMI au cours de l'exercice, en faveur de 15 pays au titre de prêts non concessionnels classiques et de la ligne de crédit modulable (LCM) créée peu de temps auparavant (voir tableau 3.2). Il a aussi continué d'approuver



Récolte du tabac au Malawi.

des accords au titre de la FRPC et de la FCE (voir tableau 3.3). Au 30 avril 2009, les programmes économiques de 28 pays membres étaient appuyés par des accords du FMI au titre de ces facilités, le montant total engagé s'élevant à 1,8 milliard de DTS, contre 1,1 milliard de DTS et 25 pays membres à la fin de l'exercice 2008.

LE RÔLE ACCRU DU FMI

En 2008, le Directeur général a pris des mesures décisives dans le but de redéfinir la vision stratégique de l'institution et de redynamiser les activités du FMI en réponse à la crise. En novembre 2008 et en avril 2009, les chefs d'État du G-20 ont apporté une impulsion déterminante en décidant de promouvoir une coopération économique élargie et une riposte multilatérale à la crise. Il convient de noter en particulier que le G-20 a défini les actions macroéconomiques que la communauté internationale devait mener en priorité en s'engageant à mettre en œuvre ces mesures, qui rejoignaient les recommandations du FMI. Le G-20 a d'ailleurs «souligné le rôle important du FMI dans la riposte à la crise» en précisant que le FMI et les banques multilatérales de développement «devraient disposer des ressources suffisantes pour continuer à jouer leur rôle face à la crise».

À la fin mars 2009, le Conseil d'administration avait approuvé plusieurs modifications majeures améliorant sensiblement la nature, la rapidité et l'efficacité des interventions du FMI et lui permettant d'apporter à l'ensemble des pays membres des réponses adaptées à leurs besoins. Le FMI s'est ainsi trouvé au cœur du débat sur les politiques économiques à adopter pour sortir de la crise, ce qui a abouti à la décision d'accroître les ressources de l'institution afin qu'elle dispose des moyens d'actions suffisants pour apporter l'aide nécessaire aux pays gravement touchés par la crise.

La réforme des instruments de prêt du FMI

Dans ce contexte, le Conseil d'administration a poursuivi la modernisation des instruments de prêt du FMI afin qu'ils répondent mieux aux besoins changeants des pays membres. Les modifications ont porté sur les conseils de politique économique, la conditionnalité et les modalités de financement. En mars 2009, le Conseil d'administration a approuvé une refonte majeure du dispositif de prêt du FMI. C'était l'aboutissement de nombreux débats au sein du Conseil et d'importants travaux préparatoires des services de l'institution, engagés début 2008, visant à évaluer et définir les réformes qui permettraient le mieux au FMI de mener à bien ses missions fondamentales. Parmi les réformes approuvées, il convient de citer la modernisation de la conditionnalité des programmes du FMI pour tous les emprunteurs; la création d'une nouvelle ligne de crédit modulable (LCM) pour les membres présentant des fondamentaux économiques solides et de bons antécédents; l'assouplissement des modalités de l'accord de confirmation, instrument traditionnel du FMI, et des prêts concessionnels; le doublement des limites d'accès normales aux ressources, qu'elles soient ou non concessionnelles; la simplification du barème des commissions et de la structure des échéances; et la suppression de certaines facilités rarement utilisées. Durant l'exercice 2009, le Conseil d'administration a approuvé le premier accord de crédit au titre de la nouvelle LCM souscrit, à titre de précaution, par le Mexique (31,5 milliards de DTS); au début de l'exercice 2010, des engagements ont été approuvés pour la Pologne (13,7 milliards de DTS) et la Colombie (7 milliards de DTS) toujours dans le cadre de la LCM et à titre de précaution.

Qu'il s'agisse de la refonte des instruments de crédit, y compris des prêts accordés à titre de précaution, ou de la modernisation de la conditionnalité, dont l'objectif est une utilisation des ressources du FMI mieux adaptée aux fondamentaux et aux politiques économiques de chaque pays membre, les réformes visent à inciter les membres à faire appel au FMI sans attendre, pour réduire la probabilité de nouvelles crises ou pour en limiter les



Des travailleurs en quête d'emploi à Nanchang, dans la province chinoise de Jiangxi.

coûts finals. Ces réformes, appuyées par l'accroissement sensible des ressources du FMI, forment une assise solide sur laquelle le FMI peut s'appuyer pour aider énergiquement ses membres à faire face à la crise actuelle ou à d'éventuelles crises futures.

Trouver la configuration optimale des fondamentaux du système économique et financier mondial

Le FMI s'est également attaché à analyser les origines, la portée et les effets de la crise et à renforcer sa collaboration avec d'autres organismes financiers internationaux, en particulier le Conseil de stabilité financière (CSF)³. Au début de l'année 2009, le Conseil d'administration a examiné les premières leçons à tirer de la crise en se fondant sur l'analyse effectuée par ses services à la demande du CMFI. Les administrateurs ont souligné le caractère préliminaire de ce débat ainsi que la responsabilité particulière qui incombe au FMI, compte tenu de son mandat, d'analyser la crise et d'agir en étroite coopération avec les autres parties prenantes, à l'échelle nationale et mondiale, pour contribuer au retour à la stabilité financière et à la croissance économique mondiale.

Compte tenu des divers points de vue qui se sont exprimés sur l'importance relative des carences répertoriées (voir supra), le Conseil d'administration a considéré qu'il fallait engager des mesures correctrices sur un large front et à de nombreux niveaux, ce qui supposait que les dirigeants se fixent des objectifs ambitieux et coordonnent leurs interventions. S'appuyant en partie sur cette réflexion, le FMI a défini quatre domaines principaux où des améliorations s'imposaient pour prévenir de futures crises : la réglementation, la surveillance, les accords de financement et la coopération internationale. Dans chacun de ces domaines, le FMI a un rôle central, bien que différent, à jouer et il a commencé à le faire au cours de l'exercice 2009 pour remédier à ces problèmes ou, le cas échéant, contribuer à leur résolution :

- Amélioration de la réglementation et de la supervision, la priorité étant d'élargir le champ de la réglementation de

manière à englober toutes les activités qui présentent des risques pour un ou plusieurs pays. Même s'il n'a pas vocation à être chef de file dans ce domaine, le FMI peut assurer le suivi de l'application des mesures arrêtées par le biais de ses activités de surveillance. Le champ de la réglementation doit en effet être étendu à toutes les activités qui engendrent des risques pour les économies nationales et les marchés mondiaux. La discipline de marché doit être renforcée. Des initiatives ont été lancées pour limiter les conflits d'intérêt concernant les agences de notation et inciter les investisseurs à une plus grande vigilance préalable. Enfin, les banques centrales devraient renforcer le cadre dans lequel s'opèrent les apports de liquidités systémiques. Il conviendrait enfin d'améliorer l'infrastructure sur laquelle reposent les principaux marchés financiers.

- Amélioration des accords de financement, qui doivent pouvoir être adaptés aux besoins changeants des pays membres et à l'évolution des marchés. Il convient de continuer à ajuster les prêts du FMI de manière à ce qu'ils correspondent mieux à chaque situation nationale et à encourager les pays à faire appel au FMI sans attendre.
- Amélioration de la surveillance bilatérale, qui doit être recentrée sur les risques systémiques, tenir compte des effets de contagion internationaux et mieux intégrer les activités concernant le secteur macroéconomique et le secteur financier.
- Améliorer la coopération internationale et la surveillance multilatérale. Pour le FMI, la réforme de la gouvernance sera une composante essentielle qui concourra à ce que les économies émergentes et les pays à faible revenu se reconnaissent davantage dans l'institution et encouragera la coordination des politiques économiques à l'échelle mondiale. Un FMI pleinement représentatif verra sa légitimité et sa crédibilité institutionnelles renforcées et sera à même de remplir sa mission avec une efficacité accrue.

LES PRIORITÉS DE LA SURVEILLANCE

La surveillance – terme par lequel le FMI désigne la supervision qu’il exerce sur le système financier international et le suivi des politiques économiques et financières des pays membres – constitue l’un des principaux domaines de responsabilité du FMI. Face aux inquiétudes engendrées par la crise, le Conseil d’administration a veillé, durant l’exercice 2009, à ce que les activités du FMI à cet égard soient adaptées et efficaces. À l’issue de la revue triennale de la surveillance conclue en octobre 2008, le Conseil d’administration a publié la première Déclaration du FMI sur ses priorités en matière de surveillance, qui définit quatre priorités économiques et quatre priorités opérationnelles pour la mission de surveillance à l’horizon 2011. Lors du débat de clôture de la revue, les administrateurs ont, dans l’ensemble, convenu d’assigner à la surveillance quatre priorités pour les prochaines années : évaluation des risques, surveillance des liens macrofinanciers, perspective multilatérale, et analyse des taux de change et des risques pour la stabilité externe. Les priorités étant ainsi définies, le Conseil d’administration a organisé un séminaire sur les problèmes que pose l’intégration dans les activités de surveillance des problèmes du secteur financier. En parallèle, le FMI mettait à exécution son projet de coopération resserrée avec d’autres organisations, en réalisant notamment avec le CSF un exercice d’alerte avancée. Pour faire avancer les initiatives en cours visant à améliorer la transparence des données, dont la crise a souligné toute l’importance, le FMI a créé et préside un groupe inter-agences dont le but est de promouvoir la collaboration à l’échelle mondiale pour répondre aux besoins de statistiques économiques et financières mis en évidence par la crise. Dès sa création, le groupe a mis en ligne un site Internet consacré aux principaux indicateurs mondiaux qui rassemble des données sur les secteurs financier, public, extérieur et réel des pays du G-20. Enfin, le FMI a poursuivi ses activités habituelles de surveillance bilatérale, multilatérale et régionale au cours de l’exercice, en s’attachant en particulier à accroître l’efficacité des consultations au titre de l’article IV.

LA MODERNISATION DU FMI

Au cours de l’exercice, le FMI s’est employé avant tout à aider les pays membres à faire face aux effets de la crise et à permettre au système financier mondial de renouer avec la stabilité, mais il n’en a pas oublié pour autant la nécessité de poursuivre le processus de modernisation de l’institution, qui s’était accéléré durant l’exercice 2008. La réforme de la gouvernance du FMI, l’un des axes prioritaires de l’exercice 2008, a conservé une place prépondérante dans le programme de travail de l’exercice 2009. Les pays membres ont commencé à mettre en œuvre la réforme des quotes-parts et de la représentation approuvée par le Conseil des gouverneurs à la fin de l’exercice 2008. Le Conseil d’administration a créé un groupe de travail chargé de diriger et de coordonner la réponse du FMI au rapport du Bureau indépendant d’évaluation (BIE) sur la gouvernance de l’institution et a chargé un comité spécial de personnalités éminentes de formuler des recommandations sur la réforme de la gouvernance du FMI. Début avril 2009, le CMFI a demandé d’accélérer la réforme des quotes-parts afin de rehausser la représentation des pays émergents et des pays en développement au sein du FMI. Les services de l’institution ont établi un programme global prévoyant de faire participer la société civile et les autres parties prenantes au processus de réforme.

Ces dernières années, le FMI s’est attaché à recentrer ses activités dans les pays à faible revenu et à accorder une attention accrue à ces pays. Ce souci a pris une place encore plus importante durant l’exercice 2009 du fait, en premier lieu, de l’envolée des prix des produits alimentaires et pétroliers au premier semestre 2008, qui a placé les pays en développement dans une situation particulièrement difficile et, en second lieu, des retombées mondiales de l’instabilité des marchés financiers, qui est partie des économies avancées pour se propager au monde entier, notamment aux pays à faible revenu (lors de la «troisième vague» de la crise), lesquels

avaient à peine eu le temps de se redresser après le reflux des prix des denrées alimentaires et des carburants. Pendant l'exercice, le Conseil a redéfini les activités du FMI dans les pays à faible revenu en énonçant clairement la mission de celui-ci dans ces pays et a examiné des projets de réforme des instruments de prêts concessionnels tendant à mieux adapter ces instruments aux besoins changeants des pays à faible revenu durant la crise.

Le FMI s'attache aussi depuis plusieurs années à mieux cibler ses activités de renforcement des capacités (formation et assistance technique fournies aux pays membres pour développer leurs capacités techniques et autres) pour qu'elles produisent les meilleurs résultats et que les ressources du FMI soient employées aussi efficacement que possible. Durant l'exercice, le Conseil a examiné le programme de formation du FMI et ses activités d'assistance technique, et préconisé de décentraliser la formation en recourant davantage aux structures régionales de formation et d'assistance technique comme moyen de rationaliser les coûts et d'obtenir une plus grande souplesse. Il a aussi appuyé la réforme en profondeur des modalités de l'assistance technique lancée au cours de l'exercice 2008 dans le contexte du recentrage des activités du FMI. Le Conseil a en outre approuvé une nouvelle politique de tarification progressive des services de renforcement des capacités fournis aux pays membres. Enfin, le FMI a lancé de nouvelles campagnes de collecte de fonds en faveur des activités de renforcement des capacités et a annoncé son projet d'ouvrir de nouveaux centres régionaux d'assistance technique en Afrique, en Asie centrale et en Amérique centrale.

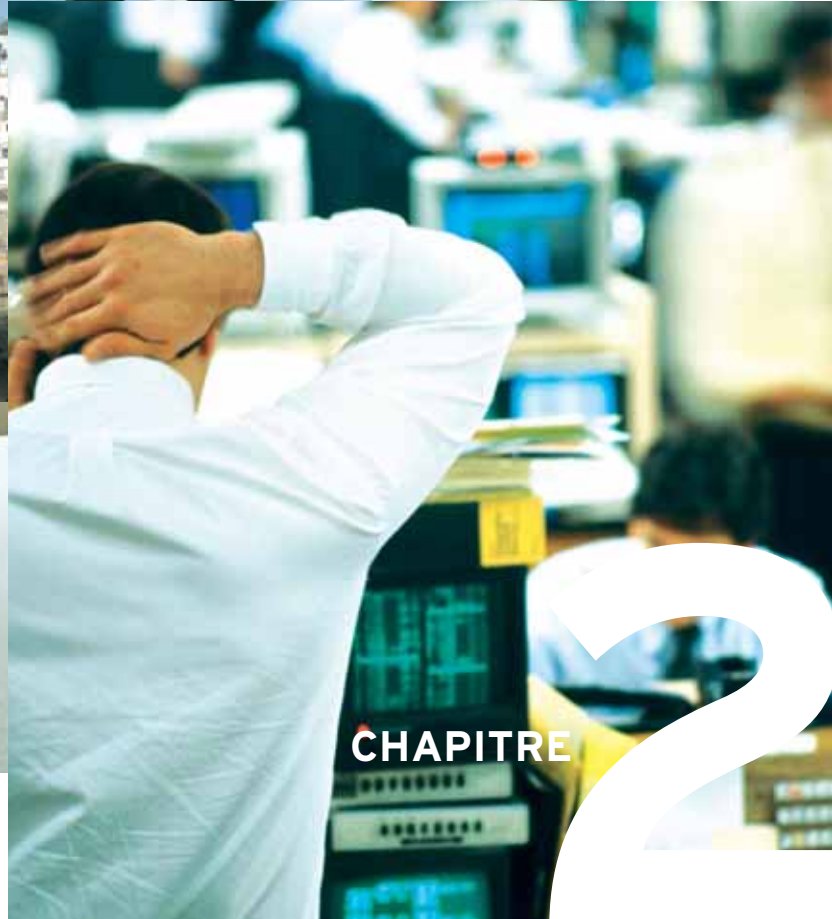
FINANCES, ORGANISATION ET RESPONSABILISATION

Les grandes réformes lancées durant l'exercice 2008 dans le cadre de la restructuration du FMI ont transformé celui-ci en une institution allégée et recentrée sur ses objectifs prioritaires. En matière de financement, l'adoption par le Conseil d'administration d'un nouveau modèle, approuvé par le Conseil des gouverneurs en début d'exercice, a ouvert la voie à la diversification des sources de revenu du FMI, obtenue pour l'essentiel par l'élargissement du pouvoir d'investissement de l'institution. La mise en œuvre du nouveau cadre de revenu et de dépense, réformé au cours de l'exercice précédent pour doter durablement le FMI d'une assise financière plus solide, s'est aussi poursuivie durant l'exercice 2009. Les économies réalisées ont dépassé les prévisions, grâce surtout au recentrage des activités opéré pendant l'exercice 2008, de sorte qu'à la fin de l'exercice 2009 le budget administratif présentait un montant élevé de crédits non utilisés, dont le Conseil d'administration a autorisé le report sur l'exercice 2010.

Au cours de l'exercice 2009, le FMI a dû faire face à des défis majeurs en matière de ressources humaines, car les services de l'institution ont été de plus en plus sollicités en raison de la crise, alors même que le plan de restructuration lancé durant l'exercice 2008 entraînait une baisse des effectifs. Le gel des

embauches en vigueur au début de l'exercice 2009 a été suivi d'une campagne de recrutement dans la seconde moitié de l'exercice : le nombre des départs ayant dépassé les prévisions du plan de restructuration, le FMI disposait d'un volant budgétaire pour recruter du personnel permanent sans dépasser le nouveau plafond d'effectif défini. Le FMI a ainsi pu actualiser les compétences de ses équipes pour mieux répondre aux attentes nouvelles des pays membres, engendrées en partie par la crise mondiale. La campagne de recrutement a également permis de promouvoir la diversité au sein de l'institution. Des progrès ont ainsi été réalisés dans ce domaine pendant l'exercice 2009, notamment sur le plan de l'équilibre femmes-hommes et de la représentation de certaines régions. Le FMI, dans le souci constant de s'appuyer sur une gestion des ressources humaines suffisamment souple pour répondre à des besoins opérationnels évolutifs, a poursuivi la mise en œuvre de son projet de mise en valeur du capital humain, orienté vers la rationalisation et la simplification des processus, et adopté, alors que l'exercice touchait à sa fin, une approche plus systématique en matière de gestion de la relève et de préparation des futurs cadres.

Dans le prolongement des actions déjà entreprises, les activités du FMI durant l'exercice 2009 ont suivi la tendance institutionnelle vers une responsabilisation, une ouverture et une transparence accrues. En réponse à une évaluation de la gouvernance du FMI effectuée par le BIE, qui relevait des insuffisances dans ce domaine, le Conseil d'administration a mis en place un cadre de responsabilisation pour la direction du FMI. Une réflexion a ainsi été engagée pour définir des critères permettant de mesurer les résultats en la matière, identifier les méthodes à utiliser et établir des liens entre évaluations et incitations. Un numéro spécial «Intégrité», mis en place en juin 2008, permet au personnel et aux autres intervenants de signaler, par appel téléphonique anonyme ou non, des cas supposés de mauvaise conduite du personnel, ce qui déclenche l'intervention du Bureau de la déontologie. Après l'approbation du Conseil, la portée de cette ligne d'appel a été élargie peu après de façon à inclure (bien que le mécanisme de suivi diffère) le Directeur général et les administrateurs. Le BIE a poursuivi sa mission en réalisant des évaluations indépendantes et objectives des politiques et activités du FMI. En plus des discussions qui ont eu lieu au Conseil pendant l'exercice au sujet de l'évaluation par le BIE de la gouvernance du FMI et du plan d'action adopté par la direction en réponse à l'évaluation de la conditionnalité structurelle dans les programmes du FMI, le BIE a publié à la fin de l'exercice 2009 une évaluation de la prise en compte par le FMI des questions liées au commerce international. Dans le cadre des efforts déployés sans relâche pour améliorer l'évaluation et la gestion des risques, le Conseil a été informé des risques transitionnels liés à la restructuration et à la réduction des effectifs du FMI et il a pris connaissance du rapport du Comité consultatif sur la gestion des risques. Enfin, le rapport 2009 sur la mise en œuvre de la politique de transparence du FMI fait état de progrès sur divers fronts en matière de transparence institutionnelle, notamment le taux de publication de plusieurs catégories de documents.



CHAPITRE



Évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers

Évolution de l'économie mondiale et des marchés financiers

Ébranlée par la vaste crise financière née sur les marchés des pays avancés en 2007, l'économie mondiale s'est enfoncée en 2008-09 dans la récession la plus profonde depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale⁴. Le *Rapport annuel* du FMI pour 2008 avait bien mis en évidence les risques que faisait peser sur l'économie mondiale la propagation de la crise financière, mais celle-ci a continué de s'étendre à un rythme plus rapide que prévu au cours de l'exercice 2009, malgré les mesures vigoureuses adoptées par les principaux pays. Les pays émergents et les pays à faible revenu, qui, peu exposés aux actifs liés aux créances hypothécaires américaines, avaient été relativement peu touchés par les turbulences financières, ont été pris dans la tourmente lorsque les marchés internationaux du crédit, le crédit commercial et de nombreux marchés des changes ont eux aussi connu de graves difficultés.

Cette intensification des tensions financières a entraîné une contraction sans précédent de la production et des échanges mondiaux durant l'exercice en se propageant par différents canaux. Le resserrement du crédit et la chute brutale du prix des actifs, relayés par le système bancaire, ont rapidement fait sentir leurs effets sur de nombreux pays et secteurs de l'économie mondiale, effets qui ont été amplifiés par l'effondrement de la confiance des consommateurs et des entreprises. Des mesures très diverses et parfois non conventionnelles ont permis de stabiliser quelque peu les marchés pendant l'exercice, mais elles n'ont pu mettre un terme aux interactions négatives entre l'intensification des turbulences financières et le ralentissement de l'activité.

L'activité économique et le commerce de marchandises se sont effondrés au dernier trimestre de 2008 sur tous les marchés et la chute s'est poursuivie à un rythme soutenu pendant les premiers mois de 2009. Le PIB mondial a reculé de plus de 6 % (en chiffres annualisés) au quatrième trimestre de 2008 et au premier trimestre de 2009. Les pays avancés ont été durement éprouvés par les difficultés financières et la dégradation des marchés immobiliers. Les pays émergents d'Europe et de la Communauté des États indépendants (CEI), dont la croissance était amplement alimentée par les entrées de capitaux, n'ont pas tardé à subir d'importants dommages transmis par les circuits financiers. Les pays qui étaient largement tributaires des exportations de produits manufacturés, comme ceux d'Asie de l'Est, le Japon, l'Allemagne et le Brésil, ont été frappés de plein fouet par la chute de la demande sur les marchés d'exportations. Les pays d'Afrique, d'Amérique latine et du Moyen-Orient ont souffert de l'affaissement des prix des produits de base, du déclin de la demande d'exportations, et de la baisse des envois de fonds des travailleurs émigrés et des entrées de capitaux étrangers.

En effet, une correction brutale au troisième trimestre de 2008 a mis fin à l'envolée des prix des matières premières. L'indice des prix des produits de base du FMI a fléchi de près de 55 % au second semestre de 2008. Ce brusque repli s'explique essentiellement par le ralentissement mondial de la demande de produits de base. En particulier, la contraction plus marquée que prévu de l'activité dans les pays émergents et les pays moins développés au milieu de 2008 (lesquels avaient été à l'origine de la majeure partie de l'augmentation

de la demande pendant la phase d'essor) est l'une des principales causes de la baisse brutale des prix, qui se sont à peu près stabilisés à la fin de l'année. Les produits de base étroitement associés à la fabrication de biens d'équipement ont été les plus atteints tandis que les prix des produits dont la demande est moins sensible au revenu, comme les produits alimentaires, ont accusé un repli plus modéré.

Dans la plupart des régions, les pressions inflationnistes se sont rapidement atténuées et l'atonie croissante de l'activité a contenu les tensions sur les prix. Dans les pays avancés, le taux d'inflation non corrigé est passé au-dessous de 1 % au début de 2009. L'inflation a sensiblement diminué dans les pays émergents, même si, dans certains cas, la dépréciation de la monnaie en a freiné la baisse.

C'est dans ce contexte que des programmes nationaux et internationaux ont été engagés pour stabiliser le système financier en ripostant de façon concertée à la crise. Le FMI, en coopération avec la Banque mondiale et des banques régionales de développement, a apporté son concours en accordant davantage de prêts à décaissement immédiat et en simplifiant la conditionnalité. Il a pris des mesures pour moderniser sa panoplie d'instruments de prêt (chapitre 3), en créant notamment une ligne de crédit modulable, pour restructurer les conditions dont sont assortis les prêts-programmes, et pour accroître sa capacité de prêt.

PAYS AVANCÉS

Dans les pays avancés, la situation s'est rapidement détériorée après la faillite, en septembre 2008, d'une grande banque d'investissement américaine (Lehman Brothers), l'apport d'aide publique à la plus grande compagnie d'assurance américaine (AIG) et les interventions effectuées dans plusieurs autres établissements d'envergure systémique aux États-Unis et en Europe. Ces événements ont fait naître des doutes sur la solvabilité de nombreux établissements financiers réputés. En conséquence, les grandes opérations de financement ont cessé, les marchés de la dette extérieure ont fermé, et le reste du système financier mondial est entré dans une phase de désendettement désordonné. Les flux internationaux bruts de capitaux se sont contractés en s'orientant plutôt vers les pays dotés de marchés plus liquides et



À Stroudsburg, dans l'état américain de Pennsylvanie, une pancarte invite à se procurer la liste des propriétés saisies par les banques.

protégés. Le dollar des États-Unis et le yen se sont sensiblement redressés en termes effectifs réels au second semestre 2008, tandis que l'euro est resté généralement stable.

À la fin de 2008, les marchés financiers s'étaient stabilisés, mais ils sont restés tendus pendant le reste de l'exercice. De nombreux marchés boursiers sont demeurés à un niveau inférieur de plus de 40 % aux pics atteints précédemment. Après avoir accumulé pendant des années un endettement record, les établissements financiers et les ménages ont entamé un douloureux exercice de désendettement. Ce processus a été rendu nécessaire par la dépréciation des actifs bancaires, qui s'accroissait avec la détérioration de la solvabilité, et par la révision des choix intertemporels des ménages et de certaines entreprises en matière d'épargne. De nombreux éléments du système bancaire «fantôme» qui reposaient sur un fort effet de levier sont en passe de se résorber. Les tensions financières provoquées par ce cycle de désendettement ont été généralisées et persistantes, ce qui témoigne des interactions négatives entre la sphère financière et l'économie réelle. Sous l'effet de la baisse de la production, le risque de faillite des entreprises et des ménages s'est accru et, avec lui, les écarts de crédit ainsi que les pertes sur prêts aux bilans des banques. Au quatrième trimestre de 2008, les pays avancés ont enregistré une chute sans précédent de la production (70 % en chiffres annualisés).

Des mesures d'envergure ont été prises rapidement pour contrer la crise pendant l'exercice, mais elles ne sont pas parvenues à enrayer la spirale baissière. Les autorités nationales ont adopté

des stratégies diversifiées comprenant une injection continue de liquidités, l'extension de la garantie des dettes bancaires, l'apport de fonds publics pour recapitaliser les banques, et des programmes visant à résoudre le problème des actifs dévalorisés. Certaines de ces dispositions, surtout celles qui concernent le traitement des actifs compromis, manquaient de précision du fait qu'elles avaient été adoptées dans l'urgence et n'ont donc pas permis, dans un premier temps, de lever l'incertitude entourant ces actifs. Les banques centrales ont recouru à des instruments classiques et inédits pour desserrer le crédit et ont abaissé les taux directeurs jusqu'à des niveaux jamais atteints auparavant, mais la croissance du crédit n'en a pas moins globalement ralenti. De vastes plans discrétionnaires de relance budgétaire ont été mis en place en Allemagne, en Chine, en Corée, aux États-Unis, au Japon et au Royaume-Uni. Ce n'est toutefois qu'à la fin de 2009 et en 2010 que l'effet de l'augmentation des dépenses sera le plus sensible.

Aux États-Unis, la crise financière la plus grave depuis la crise des années 30 a provoqué une profonde récession. La compression du crédit s'est accentuée et la dépréciation des actifs s'est poursuivie. Une grande incertitude, des pertes substantielles de richesse et la perspective d'une baisse des revenus ont fait tomber la confiance des consommateurs au plus bas niveau jamais atteint et engendré une forte hausse des taux d'épargne. Le recul de la consommation a entraîné une chute de plus de 6 % du PIB réel au quatrième trimestre de 2008 et de 5,7 % au premier trimestre de 2009, le taux de chômage atteignant quant à lui 8,5 %.



Alignements de voitures importées, dans un port du Royaume-Uni.

En Europe, les systèmes financiers ont subi un choc nettement plus prononcé et plus durable que prévu, la riposte macroéconomique a en général tardé et la forte réduction des dépenses des ménages et des entreprises a provoqué un effondrement de la confiance. L'exposition aux actifs américains a eu de vastes répercussions dans le système bancaire en raison des liens étroits entre les grands établissements financiers européens et de leur endettement élevé. Dans la plupart des pays avancés, l'activité s'est fortement contractée au cours de l'exercice 2009.

En Asie, les pays avancés ont été les plus durement frappés en raison de leur plus grande exposition au repli de la demande extérieure, notamment en ce qui concerne les biens de consommation. L'économie japonaise a enregistré au quatrième trimestre de 2008 une contraction de 14 % en taux annualisé, la robustesse du yen et le resserrement relatif du crédit ayant aggravé les problèmes du secteur des exportations. De timides signes de reprise sont toutefois perceptibles dans certaines régions asiatiques.

D'autres pays avancés tels que le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont dû faire face à une forte dégradation des termes de l'échange, à une réduction notable de la richesse privée et, dans le cas du Canada, à la faiblesse de la demande des États-Unis. Néanmoins, grâce à leur gestion prudente des finances publiques pendant de nombreuses années et à leur réglementation plus stricte des systèmes financiers, ces pays étaient mieux équipés que d'autres pays avancés pour atténuer les effets d'un nouveau recul de la demande.

PAYS ÉMERGENTS

Les pays émergents d'Europe ont été très durement touchés par le repli des flux internationaux bruts de capitaux et la fuite devant le risque. Nombre d'entre eux étaient fortement tributaires des apports de capitaux des banques occidentales pour soutenir localement l'expansion du crédit. Les engagements internationaux intra-européens des banques étaient considérables et, dans les pays émergents d'Europe, beaucoup de banques étaient détenues par des établissements étrangers en difficulté. La situation s'est brutalement dégradée à l'automne 2008 : on a observé une hausse généralisée des marges sur les titres souverains et les monnaies se sont rapidement dépréciées dans les pays dotés de régimes de change souples. Le reflux de la demande d'importations dans les pays avancés, conjugué à l'effondrement des prix de l'immobilier, à la pénurie de crédit et à la dépréciation des monnaies dans un contexte d'asymétrie prononcée des bilans, a entraîné des ajustements très brutaux, voire de véritables crises dans certains pays. Face à l'effondrement des exportations et de la production et à la diminution des recettes publiques, plusieurs pays ont reçu une aide du FMI et d'autres institutions financières internationales pour financer leur balance des paiements.

Ce sont les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) qui ont connu le retournement de situation le plus prononcé l'an dernier. Ils ont en effet subi trois grands chocs : l'interruption ou la forte réduction des financements extérieurs, la chute de la demande sur leurs marchés d'exportation et l'effondrement

des prix des matières premières, notamment ceux de l'énergie. Dans plusieurs de ces pays, le système financier était très ouvert et, par conséquent, plus sensible aux turbulences financières sévissant à l'étranger. Après des années de croissance vigoureuse, la production devrait reculer de plus de 5 % en 2009. L'inflation n'a pas autant ralenti que dans d'autres pays émergents du fait que la dépréciation monétaire s'est répercutée sur les prix. L'affaiblissement des monnaies a imposé une charge très lourde aux entreprises non financières des pays qui avaient contracté des emprunts en monnaies étrangères, ce qui les a obligées à réduire considérablement leurs investissements et à procéder à des licenciements massifs.

L'Amérique latine a subi les trois mêmes chocs que les pays de la CEI, mais leur effet global a été moins prononcé qu'en Europe en raison de la solidité relative des bilans publics et privés, de la moindre exposition des systèmes financiers, en termes d'engagements, aux systèmes bancaires des économies avancées, et du rôle d'amortisseur que le taux de change a pu jouer dans plusieurs grandes économies. La crise financière n'en a pas moins provoqué un effondrement des cours boursiers à la fin de 2008, une flambée des coûts de financement, et un bond des écarts de rendement sur les obligations émises par les entreprises et les États. Les flux de capitaux ont reflué et les monnaies ont subi une forte dépréciation dans les pays dotés de régimes de change souples, phénomènes qui ont été rapidement suivis d'un ralentissement de la croissance du crédit et d'un affaissement de la production et des exportations industrielles. Les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes ont également été victimes d'une chute brutale des recettes du tourisme et des envois de fonds des travailleurs émigrés; plusieurs de ces pays ont demandé une aide au FMI et à d'autres institutions financières internationales.

L'effondrement des cours du pétrole au cours de l'exercice a eu des répercussions notables sur les économies du Moyen-Orient et d'Amérique latine. Les autres pays ont été ébranlés par le repli des exportations, du tourisme, des envois de fonds des travailleurs expatriés, et de l'investissement direct étranger.

À la dégradation de la conjoncture extérieure et à l'inversion des flux de capitaux a fait suite l'essoufflement de plusieurs marchés boursiers et immobiliers. De vastes programmes de dépenses publiques, financés sur les réserves considérables accumulées pendant les années de prospérité, ont rapidement été lancés pour relancer l'activité.

PAYS À FAIBLE REVENU

Bien que les pays à faible revenu (d'Afrique subsaharienne notamment) aient assez peu de relations financières avec les pays avancés, rares sont ceux qui ont pu échapper à la tourmente. Le repli de la demande d'exportations a été aggravé par le fléchissement des prix de la plupart de leurs produits. Cependant, la baisse des prix mondiaux des produits de base a aussi favorisé le recul de l'inflation et compensé la dégradation des termes de l'échange. Si les prix des produits de base ont diminué à l'exportation, ils ont aussi baissé à l'importation, notamment pour les produits alimentaires et les carburants, ce qui a souvent eu pour effet de relever le revenu réel des couches les plus démunies de la population.

En revanche, la chute des envois de fonds des travailleurs émigrés, le resserrement du crédit au niveau mondial et le recul de l'investissement direct étranger ont entraîné une détérioration des soldes extérieurs. La situation des finances publiques des pays à faible revenu s'est globalement dégradée, en raison surtout du retournement prononcé des soldes budgétaires de certains pays exportateurs de pétrole. Pour d'autres pays, la dégradation des finances publiques était généralement justifiée et dûment prise en compte dans les accords avec le FMI. En effet, les autorités de ces pays ont pris des mesures pour préserver la stabilité macroéconomique et consolider les succès remportés ces dernières années au prix de tant d'efforts dans la lutte contre la pauvreté. Cependant, face à la raréfaction des financements disponibles pour couvrir les déficits extérieurs, les pays confrontés à de lourdes contraintes de financement intérieur et extérieur ont demandé de nouvelles aides aux bailleurs de fonds.



Restaurer la stabilité financière mondiale

Restaurer la stabilité financière mondiale

Le caractère extraordinaire de la crise financière internationale a mis en sérieuse difficulté la plupart des pays membres et a créé des risques systémiques à l'échelle mondiale. Le FMI s'est consacré à la solution des problèmes de politique économique découlant de la situation : dans les pays déjà touchés, il a aidé les gouvernements à mettre au point des plans d'ensemble et, dans les autres pays vulnérables, il a renforcé les programmes d'urgence et la préparation à la récession, tout en intensifiant la surveillance. De concert avec d'autres institutions internationales et organismes de normalisation, le Fonds a immédiatement conçu les principales mesures macroéconomiques et financières nécessaires pour minimiser le coût économique et social de la crise. Il a ensuite encouragé leur application rapide et favorisé le dialogue entre les pays membres; il a aussi entamé le travail indispensable consistant à examiner les causes des troubles et les leçons à en tirer. Il a directement aidé les pays membres par des prêts et des conseils, en insistant sur les liens macrofinanciers, les risques de contagion, les dispositifs de secours, la préparation à la crise et sa gestion. Il a aussi recommandé de soutenir l'activité partout où l'on disposait d'une marge pour le faire.

Au premier semestre de 2008, les activités du FMI en matière de lutte contre les crises consistaient à aider les pays membres, en particulier les pays à faible revenu, à faire face aux effets de la flambée des prix de l'alimentation et du pétrole. La priorité a ensuite été donnée à la crise des marchés financiers mondiaux, qui s'est aggravée à la fin de 2008; les autorisations de prêts au titre de l'exercice financier 2009 ont atteint des montants records en raison de la gravité des événements. Dans certains cas, le FMI a pu réagir rapidement grâce au mécanisme de financement d'urgence, lequel a permis au Conseil d'administration d'autoriser une aide à des pays membres quelques jours seulement après en avoir reçu la demande. L'augmentation des prêts a naturellement amené à s'interroger sur l'adéquation des instruments disponibles; dans la deuxième moitié de l'exercice, ceux-ci ont fait l'objet d'un examen approfondi, qui a abouti à refondre le dispositif pour qu'il corresponde mieux aux besoins actuels des membres. Le développement des activités de prêt de l'institution a aussi conduit à se demander, tant au sein du FMI qu'à l'extérieur, si les ressources financières de l'organisation étaient suffisantes pour répondre aux besoins probables des pays membres; par la suite, diverses promesses de contributions ont été faites sur un plan bilatéral et, en avril 2009, le G-20 s'est engagé à tripler les ressources du FMI.

Tout en s'efforçant de répondre aux impératifs immédiats des pays membres, le FMI a commencé à analyser les causes de la crise et ses mécanismes de transmission dans le monde entier, en tirant des leçons qui permettront d'éviter le retour d'événements similaires. Le travail de recherche effectué pendant toute l'année par les services a servi de base, en février 2009, au débat du Conseil d'administration sur les premières conclusions à tirer : les administrateurs ont ainsi mis en lumière les carences de la politique économique et de la réglementation qui ont concouru aux événements, mais aussi les priorités immédiates à traiter et les principaux domaines où une intervention s'impose pour prévenir les crises futures. Le FMI n'a cessé de surveiller l'évolution de l'économie mondiale, en évaluant les effets des nouvelles difficultés sur les pays membres au fur et à mesure qu'elles apparaissent; les services ont informé régulièrement le Conseil d'administration de la situation dans les régions et dans les différents pays.

La fonction de surveillance qu'exerce le FMI figure parmi les nombreuses questions soulevées par la crise. Plus précisément, on s'est demandé si la surveillance aurait pu être mise davantage à contribution pour éviter la crise et quelles mesures pourraient être prises pour rendre l'organisation plus efficace et empêcher de nouvelles crises. La conclusion, en octobre 2008, de l'examen triennal de la surveillance a permis au Conseil d'administration de procéder à une évaluation approfondie de cette activité du FMI et a donné lieu à la première déclaration énonçant les priorités de la surveillance de l'histoire de l'institution. Pendant l'exercice, l'accent a aussi été mis sur les moyens d'intégrer plus systématiquement à la surveillance les questions touchant au secteur financier (particulièrement dans le cadre des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres) et le Conseil a consacré un séminaire informel à ce sujet en février 2009. Il a été envisagé d'étendre aux économies avancées l'évaluation annuelle des facteurs de vulnérabilité; l'examen des données communiquées au FMI par les pays membres a montré à quel point il était important, pour prévenir les crises et y remédier, de disposer d'informations complètes et adéquates. Le FMI a poursuivi ses activités dans les domaines de la surveillance bilatérale, multilatérale et régionale, tout en concentrant son attention et ses ressources à la gestion et à la résolution de la crise.

LA RIPOSTE FACE À LA CRISE

L'aggravation de la situation

À la fin de 2007, le FMI avait signalé la montée des risques pour la stabilité économique et financière du monde⁵. Au début de l'exercice 2009, il a de nouveau attiré l'attention sur ces risques et sur leurs conséquences, en soulignant les craintes grandissantes pour la stabilité et la solidité des marchés financiers internationaux ainsi que l'effet sur les pays membres – en particulier ceux à faible revenu – de l'envolée des prix de l'alimentation et du pétrole au premier semestre 2008. En outre, la surveillance bilatérale et multilatérale qu'il exerce en permanence a été orientée davantage sur les risques financiers. À partir d'octobre 2008, la situation financière et économique mondiale s'est dégradée très vite; parallèlement, l'inversion de tendance des prix de l'alimentation et du pétrole, amorcée en milieu d'année, a culminé au quatrième trimestre, où ils sont retombés à leurs plus bas niveaux depuis cinq ans en termes nominaux. La priorité a donc été donnée à l'apport d'une aide financière d'urgence aux pays touchés par la crise financière – notamment certains pays émergents – tout en veillant à ce que le FMI dispose des ressources et des instruments financiers appropriés pour faire face à cette crise. Le FMI s'est aussi employé activement à déterminer quelles ripostes de politique économique étaient les plus indiquées pour les pays avancés, par exemple des mesures de stimulation budgétaire et monétaire (y compris des mesures non conventionnelles en matière monétaire) et les moyens de redresser les systèmes financiers, tout en conseillant aux pays d'éviter le protectionnisme.

La poussée des prix de l'alimentation et du pétrole

En juin 2008, le Conseil d'administration a évoqué lors d'une séance d'information informelle l'incidence macroéconomique de l'ascension des cours de l'alimentation et du pétrole, laquelle s'est avérée d'assez courte durée, mais très déstabilisante⁶. Cette hausse brutale ayant eu des conséquences particulièrement graves pour les pays membres à faible revenu, l'institution a décidé de leur accorder une assistance financière accrue pour amortir le choc. Les aides au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ont été relevées en faveur d'un certain nombre de ces pays, afin de les aider à faire face aux hausses de prix (voir la section du chapitre 4 intitulée «Aide aux pays à faible revenu»). Les risques grandissants pour les

économies émergentes ont suscité un premier débat du Conseil en juillet 2008 sur les aléas macrofinanciers et internationaux pesant sur elles. Au début du même mois, un séminaire public a eu lieu sur ce thème, parallèlement à la diffusion de rapports des services du FMI évaluant les effets de l'envolée des cours des matières premières sur les pays à faible revenu et les pays émergents; plus de cent représentants des médias, de la société civile et des milieux universitaires y ont assisté (voir encadré 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*)⁷. Le séminaire a conclu que l'effet de la flambée des prix du pétrole et des produits alimentaires, bien que ressenti universellement, était plus préjudiciable aux pays pauvres et à revenu intermédiaire tributaires des importations, qui étaient confrontés à des problèmes de balance des paiements et d'accélération de l'inflation, et dont les populations défavorisées étaient très éprouvées.

La crise des marchés financiers

Au milieu de l'année dernière, le FMI, conscient que la crise prenait une dimension mondiale, s'est attaché à comprendre le phénomène et à en tirer les leçons à ce stade, en renforçant la collaboration avec le Conseil de stabilité financière et en s'inspirant des recommandations de ce dernier.

En septembre 2008, la crise mondiale, entrée dans une nouvelle phase, s'est rapidement et sensiblement aggravée. Le FMI a réagi en distinguant les différents défis à relever : s'intéresser davantage aux liens macrofinanciers, réformer ses propres instruments de prêt, réexaminer son rôle dans le financement

des pays membres et l'adéquation de ses ressources, et accorder des crédits d'urgence aux pays frappés par la crise. En octobre 2008, le Directeur général, observant que la crise gagnait les pays émergents, a souligné que le FMI était prêt à agir vite en utilisant le mécanisme de financement d'urgence (voir encadré 3.1). À la fin de 2008 et au début de 2009, le Conseil d'administration a accepté les demandes d'aide financière accélérée de sept pays au titre de ce mécanisme. Pendant la deuxième moitié de l'exercice 2009, les concours accordés par le FMI ont atteint un montant sans précédent (voir encadré 3.2 et la section intitulée «L'aide financière»).

Pendant l'Assemblée annuelle d'octobre 2008, le CMFI a appelé l'institution à être au premier plan pour tirer les conclusions de la crise et recommander des mesures propres à ramener la confiance. Au sommet organisé en urgence en novembre 2008, les dirigeants du G-20 ont demandé au FMI de coordonner les travaux en vue de concevoir éventuellement une nouvelle architecture financière à partir des leçons tirées de la crise. Lors d'une deuxième réunion, tenue en avril 2009, les dirigeants du G-20 ont souligné la nécessité d'une refonte du système financier et se sont engagés à fournir au FMI des ressources supplémentaires pour qu'il aide les pays à affronter les difficultés du moment.

En octobre 2008, les administrateurs ont profité d'un débat sur la collaboration avec le Conseil de stabilité financière (CSF) pour faire le point sur les réactions du FMI à la crise⁸; ils ont affirmé

ENCADRÉ 3.1

Le mécanisme de financement d'urgence du FMI

Le mécanisme de financement d'urgence du FMI, institué en 1995, permet d'autoriser rapidement des prêts aux pays membres. En y recourant, le Conseil d'administration du FMI peut opérer plus rapidement que dans le cadre d'un programme normal de prêt. Cette procédure d'urgence est réservée aux rares circonstances qui constituent, ou menacent de déclencher, une crise des comptes extérieurs exigeant une réaction immédiate du FMI. Pour qu'elle soit mise en œuvre, le pays membre intéressé doit être prêt à engager immédiatement des négociations accélérées avec le Fonds, dans l'intention de trouver à brève échéance un accord sur des mesures assez fermes pour résoudre le problème posé et de les appliquer.

Avant la crise actuelle, on n'avait recouru que cinq fois à ce mécanisme : en 1997, pendant la crise asiatique, au bénéfice des Philippines, de la Thaïlande, de l'Indonésie et de la Corée,

puis en 2001, à l'intention de la Turquie. Pendant l'exercice 2009, du fait de la soudaineté et de la gravité de la récession mondiale, sept autres pays (l'Arménie, la Géorgie, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, le Pakistan et l'Ukraine) ont reçu par ce moyen une aide financière accélérée du FMI.

La direction du FMI fait connaître au Conseil d'administration son intention de recourir à la procédure d'urgence et en donne les motifs. Un bref rapport est établi dès que possible qui décrit la situation économique du pays membre. Quand il y a accord avec les autorités nationales sur un programme, le rapport des services du FMI est diffusé et le Conseil d'administration examine la demande dans un délai de 72 heures. La coopération passée du pays membre avec le FMI influe beaucoup sur la célérité avec laquelle ce dernier peut apprécier la situation et donner son agrément aux mesures de correction nécessaires.

la nécessité de poursuivre une concertation étroite entre les autorités nationales, les organismes de normalisation, les organismes financiers internationaux et le secteur privé, tout en insistant sur le rôle essentiel du FMI en tant que principale institution internationale chargée de l'analyse macrofinancière. Ils se sont déclarés favorables à ce que la surveillance exercée par le FMI et ses travaux sur le secteur financier soient davantage axés sur les problèmes posés par la crise; ils ont aussi jugé prioritaire d'aider les pays membres à trouver les failles de la régulation et de la supervision financières, puis à y remédier. Encouragés par la collaboration étroite avec le CSF depuis sa création, les administrateurs ont estimé utile de la renforcer et ont réfléchi à des modalités concrètes pour ce faire, en mettant notamment à profit les évaluations de la stabilité financière et les diverses possibilités d'interventions conjointes FMI-CSF.

Dans le cadre de leurs activités communes, le FMI et le CSF ont coparrainé, en octobre 2008, une réunion de haut niveau sur le thème des désordres financiers et des ripostes de politique économique (voir encadré 3.2 sur la page Internet du *Rapport annuel*). Les participants ont analysé les grands défis et risques auxquels sont confrontés les marchés financiers établis, leurs principaux canaux de transmission aux économies émergentes et les effets sur ces dernières. Le FMI a aussi œuvré avec le CSF à la conception d'un exercice d'alerte, dont les modalités ont fait l'objet, en février 2009, d'un débat informel du Conseil d'administration (voir la section «Suivi des priorités de la surveillance»).

La mise en place des instruments nécessaires pour faire face à la crise

L'une des principales missions du FMI est de procurer à ses membres, aux prises avec des problèmes de balance des paiements, une aide financière assortie de précautions appropriées. Ces prêts remplissent une fonction tout à fait singulière dans la résolution des crises : ils contribuent à la stabilité financière mondiale en atténuant le risque que les difficultés des pays membres dégénèrent et se répercutent sur les autres pays. Il est donc essentiel que les modalités de ces prêts répondent effectivement aux nécessités du moment.

Face à l'aggravation de la crise, le Conseil d'administration a mené une réflexion intense sur les moyens de moderniser les techniques de prêt du FMI et de les adapter le mieux possible aux besoins des membres⁹. Les discussions ont abouti à l'approbation, en mars 2009, de plusieurs réformes de grande portée.

Les réformes de mars

Pour permettre au FMI de mieux satisfaire les besoins des membres dans cette période troublée, mais aussi pour qu'il soit plus apte à prévenir et à résoudre les crises, le Conseil d'administration a approuvé, en mars 2009, un important réaménagement du dispositif de prêt non concessionnel¹⁰. Cette profonde transformation a été l'aboutissement de nombreux débats du Conseil d'administration et d'un important travail de préparation des services pendant les 18 mois précédents, visant à déterminer les changements qui conviendraient le mieux aux membres dans

ENCADRÉ 3.2

Montant record des engagements de prêts du FMI pendant l'exercice 2009

Sous l'effet de l'aggravation de la crise financière mondiale, les engagements de prêts du FMI ont atteint un montant sans précédent au cours de l'exercice 2009 et nombre de ces prêts ont été autorisés par la voie du mécanisme de financement d'urgence. Le FMI a approuvé des concours s'élevant à 65,8 milliards de DTS, accordés à 15 pays membres dans le cadre de ses facilités non concessionnelles; tous sauf un l'ont été dans la deuxième moitié de l'exercice. Parallèlement, il a autorisé des prêts ou l'augmentation des prêts déjà accordés en faveur de 26 pays, pour un total de 1,1 milliard de DTS, au titre des facilités de prêt concessionnelles, qui offrent des financements à taux d'intérêt bonifié aux pays à faible revenu. Dans l'histoire du FMI, jamais autant de crédits n'avaient été autorisés dans un si court laps de temps.

Le FMI étant très sollicité, on a craint qu'il n'ait pas les ressources suffisantes pour faire face à la crise, ce qui a incité plusieurs pays membres à promettre des contributions; pour sa part, le G-20 s'est engagé, en avril 2009, à tripler les moyens dont dispose le FMI pour accorder des prêts non concessionnels et à doubler sa capacité à prêter à des conditions concessionnelles (voir la partie «Veiller à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour affronter la crise»). L'augmentation des demandes a aussi contribué à la révision en cours de la panoplie des instruments dont dispose le FMI, qui a déjà abouti, en mars 2009, à un profond réaménagement (voir la section «La mise en place des instruments nécessaires pour faire face à la crise»).

la situation actuelle. Les réformes approuvées sont les suivantes : modernisation de la conditionnalité pour tous les emprunteurs, instauration d'une nouvelle ligne de crédit modulable, assouplissement des accords de confirmation classiques, doublement du plafond normal d'accès aux prêts non concessionnels, simplification des coûts et des échéances, enfin suppression de certaines facilités rarement utilisées (voir encadré 3.3). À titre complémentaire, on a procédé à une révision et à une modification des instruments de prêt concessionnel aux membres à faible revenu (voir la section «Réévaluation du financement et de la viabilité de la dette des pays à faible revenu» au chapitre 4).

On attend des réformes qu'elles permettent aux prêts non concessionnels du FMI de mieux satisfaire les besoins de financement des membres, tout en maintenant une protection adéquate des ressources du Fonds. Pour ce faire, elles modernisent la conditionnalité applicable à tous les accords avec le FMI (y compris ceux qui sont assortis de conditions concessionnelles), relèvent les plafonds des prêts non concessionnels et modifient la tarification des accords de précaution portant sur des montants élevés. Tous les aspects des instruments de prêt non concessionnels et de la politique du FMI en ce domaine ont été examinés : les facilités existantes relevant du compte des ressources générales (CRG), le cadre général de la conditionnalité, les plafonds d'accès, les frais et les commissions, et les échéances. En améliorant les instruments de prêts de précaution et en modulant l'emploi des ressources du FMI en fonction de la qualité de la gestion et des données fondamentales des pays membres, les réformes cherchent à encourager ces derniers à entrer rapidement en contact avec lui, de manière à limiter l'éventualité de crises ou à en atténuer le coût final. Conjuguées à un accroissement substantiel des ressources du FMI (voir la section «Veiller à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour affronter la crise»), les réformes lui donnent de solides moyens d'aider les membres à affronter la crise actuelle et celles du futur.

Les administrateurs ont généralement considéré l'ensemble de ces changements comme un compromis satisfaisant entre les intérêts divers des pays membres. Ils ont convenu que la LCM devrait être réexaminée dans un délai de deux ans, voire plus tôt si les engagements à ce titre atteignaient 100 milliards de DTS. Ils se sont aussi prononcés en faveur d'un usage plus fréquent des accords de confirmation de montant élevé et à caractère de précaution ainsi que de leur assouplissement. Enfin, ils ont estimé que les réformes du système des commissions additionnelles et des rachats par anticipation représentaient un bon équilibre entre trois impératifs : la simplification de la tarification et du remboursement des prêts du FMI, la limitation des risques de crédit et de liquidité, et l'encouragement à rembourser à l'échéance.

Les membres du FMI ont réagi rapidement à la réforme des facilités. Pendant les semaines qui ont suivi l'annonce des modifications, faite à la fin de mars 2009, le Mexique, la Pologne et la Colombie ont demandé à passer des accords pour l'obtention de lignes de crédit modulables. À la mi-avril 2009, le FMI a approuvé un premier accord au titre de la LCM en faveur du Mexique, d'un montant de 47 milliards de dollars, soit le plus important de son histoire. (Les

demandes d'accords au titre de la LCM de la part de la Pologne et de la Colombie, reçues quelques semaines après celle du Mexique, étaient en cours d'examen au FMI quand l'exercice a pris fin; mais elles ont été acceptées au début de l'exercice 2010.)

Veiller à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour affronter la crise

La crise mondiale a soulevé une question d'importance cruciale : les ressources du FMI suffisent-elles pour satisfaire les besoins de financement des pays membres? Le Conseil d'administration l'a évoquée au début de 2009, puis le CMFI a approuvé un renforcement notable des capacités de prêt du Fonds lors de sa réunion du printemps (voir encadré 3.4 et encadré 3.3 sur la page Internet du *Rapport annuel*). Compte tenu de la progression des prêts, le Conseil d'administration a examiné à la fin de 2008 un sujet lié au précédent : l'adéquation du montant des encaisses de précaution du FMI (voir encadré 3.5).

Au début de février 2009, le Conseil d'administration a commencé à débattre les différentes possibilités de compléter les ressources dont se sert le FMI pour prêter¹¹. Les administrateurs ont souligné que le Fonds devait être tout à fait préparé à jouer un rôle central dans l'octroi d'aides pour soutenir les balances des paiements; la plupart ont estimé prudent d'aller très loin en ce sens et donc judicieux de doubler, au moins provisoirement, la capacité de prêt du FMI avant une crise.

Tout en réaffirmant que les quotes-parts sont et doivent rester la principale source de financement du Fonds, les administrateurs ont tous reconnu qu'il faudrait du temps pour arriver à un accord sur un relèvement général des quotes-parts, ce qui ne permettrait pas de retenir cette solution pour répondre aux besoins à court terme. Néanmoins, beaucoup se sont déclarés en faveur du relèvement et ont demandé que l'on accélère le calendrier des débats sur la Quatorzième révision générale des quotes-parts. (En avril 2009, le CMFI a décidé d'avancer la date limite de la révision à janvier 2011, faisant ainsi écho à la demande formulée antérieurement par les dirigeants du G-20 que la révision soit achevée à cette date.) Aux yeux des administrateurs, le meilleur moyen de compléter dans l'immédiat les ressources du FMI est qu'il emprunte auprès du secteur officiel sous des formes diverses : accords bilatéraux, placements de titres auprès d'entités publiques, développement des Nouveaux accords d'emprunt (NAE) – toutes ces options justifiant un examen approfondi.

Le sommet du G-20 organisé au début d'avril 2009 a décidé d'augmenter très fortement les ressources dont dispose le FMI pour prêter. À cette occasion, les pays industriels et émergents ont réaffirmé le rôle central du FMI dans le système financier international. Ils ont convenu d'accroître les ressources à la disposition de l'institution de 250 milliards de dollars au moyen d'un financement immédiat de la part des pays membres, appelé à être incorporé ultérieurement dans des NAE plus larges et plus souples, portés à 500 milliards de dollars. Outre ce triplement de la capacité de prêt du FMI en prévision de crises, les dirigeants du G-20 ont décidé d'injecter des liquidités supplémentaires dans l'économie mondiale en

ENCADRÉ 3.3

Principaux aspects de la réforme des prêts non concessionnels du FMI

- *Modernisation du dispositif de conditionnalité*, afin que les critères d'octroi des prêts du FMI soient suffisamment ciblés et bien adaptés à la diversité des politiques et des données fondamentales des pays membres. Pour cela, on utilise davantage les critères d'admissibilité préétablis (conditionnalité préalable) et on assouplit la conditionnalité traditionnelle (*a posteriori*). Par ailleurs, le suivi des réformes structurelles se fait désormais à l'occasion de la revue des programmes plutôt qu'au moyen de critères de réalisation structurels, qui ne figurent plus dans aucun accord avec le FMI, y compris ceux qui sont conclus avec les pays à faible revenu.
- *Création d'une ligne de crédit modulable*, conçue pour apporter des financements importants et immédiats aux membres dont les données économiques fondamentales et les politiques sont très solides. Le bénéfice de la LCM est réservé à ceux qui satisfont à de stricts critères d'admissibilité :
 - des comptes extérieurs viables;
 - un compte de capital où les flux privés prédominent;
 - des antécédents d'accès régulier de l'État aux marchés de capitaux dans des conditions favorables;
 - quand l'accord est demandé à titre de précaution, l'existence de réserves de change encore assez confortables, malgré l'éventualité de difficultés de balance des paiements justifiant l'aide du FMI;
 - des finances publiques solides, notamment une dette jugée viable au terme d'une analyse rigoureuse et systématique;
 - une inflation faible et stable, dans le contexte d'un dispositif sain de politique monétaire et de politique de change;
 - l'absence de problèmes de solvabilité des banques représentant une menace imminente de crise bancaire systémique;
 - un contrôle efficace du secteur financier;
 - la transparence et la fiabilité des données.
- *Amélioration des accords de confirmation*, principal instrument de prêt utilisé par le FMI pour résoudre les crises; l'amélioration consiste à l'assouplir et à faire en sorte qu'il soit aussi utilisé comme moyen de prévention des crises par les membres qui risquent de ne pas être admissibles au bénéfice de la LCM. Le mécanisme de l'accord de confirmation est assoupli en ce sens qu'il permet des décaissements concentrés en début de période, mais aussi que la fréquence des revues et des achats est réduite lorsque les politiques du pays bénéficiaire et la nature de ses problèmes de balance des paiements le justifient.
- *Simplification de la panoplie des instruments de prêt du FMI* par la suppression de certaines facilités, peu ou pas utilisées, parce qu'elles visaient des difficultés de balance des paiements étroitement définies : la facilité de financement compensatoire, la facilité de réserve supplémentaire et la facilité de liquidité à court terme.
- *Doublement des plafonds*, qui sont portés à 200 % de la quote-part, sur une base annuelle, à concurrence d'un montant cumulé de 600 %. Ce relèvement donne aux pays l'assurance de trouver les ressources correspondant à leurs besoins financiers. Une marge subsiste pour obtenir des financements au-delà de ces limites, par exemple au moyen de la LCM ou, à la suite d'un surcroît de vérifications, au titre du dispositif d'accès exceptionnel qui a aussi été remodelé.
- *Adaptation et simplification des structures de coût des facilités à décaissements élevés et à caractère de précaution*. Les taux des commissions additionnelles continuent à permettre au FMI de constituer des réserves pour limiter le risque de crédit tandis que le tarif révisé des commissions accroît les incitations à rembourser à l'avance. Il a été mis fin à l'ancienne politique fondée sur le principe du rachat par anticipation à échéance prédéterminée. Le niveau des commissions d'engagement est adapté pour contenir les risques que font courir à la liquidité du FMI les prêts de précaution de montant élevé (qui sont facilités par la création de la LCM et par la réforme des accords de confirmation à décaissements élevés et à titre de précaution).

Compte tenu des stricts critères d'admissibilité, les tirages au titre de la LCM ne sont pas liés à des objectifs de politique économique convenus avec le pays. La souplesse inhérente à sa conception se manifeste de quatre façons : accès non plafonné, longs délais de remboursement (3¹/₄ à 5 ans), reconduction sans restriction, double usage – à la fois pour des besoins contingents (de précaution) et effectifs (de balance des paiements)¹.

¹ En réaction à la dégradation continue de la situation économique mondiale, le FMI a institué, à la fin d'octobre 2008, la facilité de liquidité à court terme (FLC), dans l'intention de débloquer rapidement des fonds au bénéfice de pays pratiquant une très bonne politique économique, mais confrontés à des problèmes temporaires de liquidité sur les marchés de capitaux internationaux. Mais, en mars 2009, le FMI a encore affiné ses instruments pour répondre aux besoins de cette catégorie de pays : le Conseil d'administration a autorisé la ligne de crédit modulable, qui englobe toutes les caractéristiques de la FLC et l'a donc remplacée.

ENCADRÉ 3.4**Les sources de financement du FMI**

L'essentiel des ressources servant au financement des prêts du FMI provient des pays membres, surtout par la voie de leurs quotes-parts¹. Chaque membre se voit assigner une quote-part, correspondant à peu près à son poids relatif dans l'économie mondiale, qui représente le maximum de sa contribution aux moyens financiers du FMI. Au moment de son adhésion, un pays verse normalement un quart de sa quote-part sous forme d'actifs de réserve, c'est-à-dire de devises étrangères communément acceptées (comme le dollar américain, l'euro, le yen et la livre sterling) ou de droits de tirage spéciaux². Le solde est versé en monnaie nationale. Une révision des quotes-parts a lieu au moins tous les cinq ans, la treizième ayant été achevée en janvier 2008.

Pour financer ses prêts, le FMI peut utiliser les monnaies des pays membres dont la balance des paiements et les réserves sont solides. La somme de leurs quotes-parts et de ses propres avoirs en DTS constitue les ressources utilisables. En cas de besoin, il peut les compléter en empruntant : en vertu de deux accords d'emprunt multilatéraux permanents

– les Nouveaux accords d'emprunt et les Accords généraux d'emprunt – un certain nombre de pays membres et d'institutions s'engagent à prêter au FMI des fonds supplémentaires, dans une limite fixée à 34 milliards de DTS (52 milliards de dollars environ) à fin avril 2009. Ces accords ont été reconduits en 2007 pour une nouvelle période de cinq ans à compter de 2008. En outre, en février 2009, le FMI a conclu un accord bilatéral d'emprunt avec le Japon et, vers la fin de l'exercice, d'autres membres se sont engagés à renforcer la capacité de prêt du FMI dans le cadre d'accords bilatéraux d'emprunt (voir le corps du chapitre).

On trouvera sur le site Internet du FMI, à l'adresse www.imf.org/external/fin.htm, des précisions sur divers aspects de son organisation financière et des mises à jour périodiques de ses activités.

- 1 Pour plus de précisions, voir «Les ressources du FMI», document consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/finfacf.htm.
- 2 On trouvera une description des droits de tirage spéciaux dans «Droits de tirages spéciaux», document consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrf.htm.

ENCADRÉ 3.5**En quoi consistent les encaisses de précaution du FMI?**

Le FMI détient des encaisses de précaution qui se composent de deux éléments : 1) les bénéfices mis en réserve, détenus sous forme de réserves générales et spéciales, destinés à couvrir d'éventuelles pertes financières découlant des opérations de crédit ou de placement; 2) le solde du compte spécial conditionnel 1 (CSC-1), solde destiné spécifiquement à protéger le Fonds des pertes dues à l'incapacité d'un membre de rembourser à l'échéance le capital emprunté.

Ces encaisses de précaution sont un moyen essentiel de préserver le Fonds des pertes découlant de ses activités de crédit et de placement, mais aussi une source importante de revenus. Il est donc crucial qu'elles soient d'un montant suffisant pour garantir la valeur des actifs de réserve placés par les membres auprès du FMI et pour l'hypothèse où celui-ci serait amené à beaucoup emprunter pour compléter ses

ressources (comme il s'emploie à le faire; voir le corps du chapitre).

En décembre 2008, le Conseil d'administration a réexaminé le rôle et l'adéquation des encaisses de précaution. Les administrateurs ont noté que la progression rapide des prêts, liée au choc financier mondial, faisait nettement passer au premier plan le risque de crédit par rapport aux risques de placement. Ils ont convenu de maintenir, pour le moment, l'objectif d'un montant de 10 milliards de DTS d'encaisses; mais plusieurs ont fait observer qu'il serait sans doute nécessaire de le relever si les encours de prêts augmentaient sensiblement et demeureraient élevés. Le Conseil a aussi donné son accord à la mise au point d'un dispositif plus transparent et davantage fondé sur des règles, en matière de constitution de réserves, en soulignant qu'une capacité d'appréciation considérable restera nécessaire en raison de la nature très particulière des opérations de prêt du FMI.



Déchargement de camions de légumes au Burundi.

procédant à une distribution générale de DTS d'un montant de 250 milliards. Le même mois, le CMFI a appuyé l'appel des dirigeants du G-20 en faveur d'un accroissement des moyens financiers du FMI ainsi que l'allocation générale de DTS.

Le doublement immédiat des possibilités de prêt dont dispose le FMI avant une crise, financé bilatéralement par les membres, avait pour but d'empêcher l'aggravation de la crise et de concourir à une reprise générale, et il comprenait des engagements bilatéraux déjà pris. En février 2009, le Japon a accepté d'apporter au FMI 100 milliards de dollars – soit la plus importante contribution financière supplémentaire jamais faite par un pays membre – pour renforcer sa capacité de prêt pendant la crise économique et financière mondiale¹². En mars 2009, des États membres de l'Union européenne se sont aussi engagés à verser 100 milliards de dollars (75 milliards d'euros). Les fonds fournis par le Japon et l'Union européenne, ceux qui ont été promis au moment du sommet du G-20 (Canada, Norvège et Suisse) ainsi que d'autres engagements devraient accroître les ressources du Fonds d'au moins 250 milliards de dollars, conformément à la décision du G-20.

Il était prévu d'intégrer ultérieurement ces accords bilatéraux dans un dispositif NAE élargi et assoupli, d'un montant majoré de 500 milliards de dollars. Les modifications suggérées des NAE avaient pour but d'en faire un complément plus solide du mécanisme normal de financement du FMI, en augmentant le nombre de participants, actuellement de 26, en portant le total des accords de crédit à un maximum de 550 milliards

de dollars (y compris les quelque 50 milliards de dollars au titre des NAE en vigueur) et en leur donnant plus de souplesse. Le FMI a commencé à travailler avec les participants actuels et éventuels à une réalisation rapide de ces réformes.

Parallèlement, une initiative a été lancée pour doubler la capacité du FMI de prêter à des conditions concessionnelles afin de répondre aux besoins financiers des pays à faible revenu. Le G-20 a aussi soutenu cette initiative, qui est en cours de réalisation (voir la section «Aide aux pays à faible revenu» du chapitre 4).

En outre, le G-20 a proposé une importante allocation générale de DTS qui, sans accroître la capacité de prêt du FMI, aiderait ses membres à faire face à la crise en majorant leurs réserves. En avril 2009, les administrateurs ont reçu une communication informelle à ce propos et, le même mois, le CMFI a demandé au Fonds de présenter des arguments concrets en faveur de cette allocation et d'en décrire les éventuelles modalités d'application, bien avant l'Assemblée annuelle de 2009.

L'aide financière

Les prêts ordinaires

La crise financière mondiale et les difficultés de balance de paiement qu'elle entraîne dans beaucoup de pays membres ont été à l'origine d'une vive hausse des prêts et des engagements de prêt du FMI pendant l'exercice 2009. On trouvera aux tableaux 3.1 et 3.2 ainsi qu'au graphique 3.1 des précisions sur les facilités

TABLEAU 3.1
Facilités et mécanismes de financement du FMI

FACILITÉ OU MÉCANISME DE FINANCEMENT (ANNÉE D'ADOPTION)	BUT	CONDITIONS	ÉCHELONNEMENT ET SUIVI ¹
TRANCHES DE CRÉDIT ET MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT³			
ACCORDS DE CONFIRMATION (1952)	Aide à moyen terme aux pays ayant des difficultés de balance des paiements de courte durée.	Adopter des mesures donnant à penser que les difficultés de balance des paiements du pays membre seront réglées dans un délai raisonnable.	Achats (décaissements) trimestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
LIGNE DE CRÉDIT MODULABLE (2009)	Instrument souple relevant de la politique des tranches de crédit; utilisé pour répondre à tout type de besoin de balance des paiements, effectif ou potentiel.	Fondamentaux économiques, cadre de politique économique et antécédents très solides.	Le montant approuvé est accessible à tout moment de la période de l'accord, sous réserve d'un réexamen de la situation à mi-parcours pour les accords d'un an.
MÉCANISME ÉLARGI DE CRÉDIT (1974) (ACCORDS ÉLARGIS)	Aide à plus long terme à l'appui des réformes structurelles des pays membres qui ont des difficultés de balance des paiements de longue durée.	Adopter un programme de trois ans prévoyant des réformes structurelles et comportant un énoncé détaillé des mesures à appliquer sur les douze mois.	Achats (décaissements) trimestriels ou semestriels sous réserve de l'observation de critères de réalisation et autres conditions.
MÉCANISMES SPÉCIAUX			
AIDE D'URGENCE	Aide aux pays ayant des difficultés de balance des paiements dues :		Néant, encore que l'aide aux pays sortant d'un conflit puisse être mise à la disposition du pays sous forme de deux achats ou plus.
1. Catastrophes naturelles (1962)	À des catastrophes naturelles.	Faire des efforts raisonnables pour venir à bout des difficultés de balance des paiements.	
2. Pays sortant d'un conflit (1995)	Aux répercussions de troubles civils, de perturbations politiques ou de conflits armés d'envergure internationale.	Mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles et administratives pour poser les jalons d'un accord dans les tranches supérieures de crédit ou d'un accord FRPC.	
FACILITÉS EN FAVEUR DES PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU			
FACILITÉ POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ ET POUR LA CROISSANCE (1999)	Aide à long terme aux pays qui ont des difficultés de balance des paiements profondément enracinées de nature structurelle; son but est d'assurer une croissance durable propre à faire reculer la pauvreté.	Adopter un programme triennal FRPC; les programmes FRPC reposent sur un DSRP préparé par le pays selon un processus participatif et comportent des mesures macroéconomiques, structurelles et des mesures de lutte contre la pauvreté.	Décaissements semestriels (parfois trimestriels) sous réserve de l'observation des critères de réalisation et de l'achèvement de revues.
FACILITÉ DE PROTECTION CONTRE LES CHOCS EXOGÈNES (2006)	Aide à court terme destinée à répondre à des difficultés temporaires de balance des paiements dues à des chocs exogènes.		
1. Composante à accès rapide	Aide destinée à répondre rapidement à un besoin effectif de balance des paiements résultant principalement d'un choc soudain d'origine externe.	Engagement d'appliquer les politiques indiquées; dans les cas exceptionnels, des actions doivent être engagées au préalable pour contrer le choc.	En principe, décaissement unique.

1 Sauf dans le cas de la FRPC, les prêts du FMI sont financés à l'aide du produit des souscriptions des pays membres; chaque pays se voit assigner une quote-part, qui représente son engagement financier. Il verse une partie de sa quote-part en monnaies étrangères acceptables par le FMI – ou en DTS (voir la fiche technique sur les Droits de tirages spéciaux à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/tre/sdrl.htm>) – et le reste dans sa propre monnaie. Lorsqu'il reçoit un décaissement ou effectue un tirage au titre d'un prêt du FMI, l'emprunteur achète à l'institution des avoirs en monnaies d'autres pays en échange de sa propre monnaie. Il rembourse le prêt en rachetant sa monnaie au FMI avec la monnaie d'autres pays (voir encadré 3.4 sur les mécanismes de financement du FMI). Les prêts au titre de la FRPC sont financés par un compte de fiducie distinct.

2 Le taux de commission sur les décaissements du compte des ressources générales est fixé au taux d'intérêt hebdomadaire du DTS assorti d'une marge. Il s'applique au solde quotidien de l'encours des tirages sur ce compte pendant chaque trimestre financier du FMI. En outre, une commission de tirage unique de 0,5 % est appliquée à chaque tirage sur ce compte, à l'exception de ceux qui sont faits sur la tranche de réserve. Une commission d'engagement (25 points de base sur les montants engagés jusqu'à concurrence de 200 % de la quote-part, 30 points de base sur les montants compris entre 200 % et 1000 % de la quote-part, et 60 points de base au-delà) est prélevée d'emblée sur le montant qui peut être tiré au cours de chaque période (annuelle) dans le cadre d'un accord de confirmation, de la ligne de crédit modulable (au prorata pour les accords de 6 mois à ce titre) ou d'un accord élargi; cette commission est remboursée au prorata des tirages ultérieurs au titre de l'accord.

LIMITES D'ACCÈS ¹	MODALITÉS DE RACHAT (REMBOURSEMENT)		
	COMMISSIONS ²	DÉLAIS DES RACHATS (ANNÉES)	ÉCHELONNEMENT
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part) ⁴ .	3¼-5	Rachats trimestriels
Pas de plafond préétabli.	Taux de commission plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part) ⁴ .	3¼-5	Rachats trimestriels
Annuelles : 200 % de la quote-part; cumulatives : 600 % de la quote-part.	Taux de commission plus commission additionnelle (100 points de base sur les montants supérieurs à 200 % de la quote-part; 200 points de base sur les montants supérieurs à 300 % de la quote-part) ⁴ .	3¼-5	Rachats semestriels
Accès généralement limité à 25 % de la quote-part, mais des montants plus élevés peuvent être obtenus dans des cas exceptionnels.	Taux de commission; cependant ce taux peut être bonifié et ramené à 0,5 % par an, sous réserve des ressources disponibles à cet effet.	3¼-5	Rachats trimestriels
280 % de la quote-part; 370 % de la quote-part dans des circonstances exceptionnelles.	0,5 %	5½-10	Rachats semestriels
	0,5 %	5½-10	Rachats semestriels
50 % de la quote-part au maximum par choc. Limité à deux chocs par période de cinq ans.			

³ Les tranches de crédit correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués sur la première tranche de crédit et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les tranches supérieures de crédit; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi. Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.

⁴ Commissions additionnelles instituées en novembre 2000. Un nouveau régime de commissions additionnelles est entré en vigueur le 1^{er} août 2009, à savoir : 200 points de base en sus du taux de base sur l'encours des crédits au-delà de 300 % de la quote-part, 100 points de base étant ajoutés lorsque l'encours des crédits reste supérieur à 300 % de la quote-part pendant plus de trois ans. Un pays membre qui, à la date du 1^{er} août 2009, n'avait pas encore remboursé des achats effectués sur les tranches de crédit, au titre du mécanisme élargi de crédit ou d'un accord effectif approuvé à cette date ou antérieurement, pouvait choisir lequel des deux régimes de commissions additionnelles il souhaitait se voir appliquer.

Source : Département financier du FMI.

TABLEAU 3.2

Accords conclus au titre des principaux mécanismes pendant l'exercice 2009

(millions de DTS)

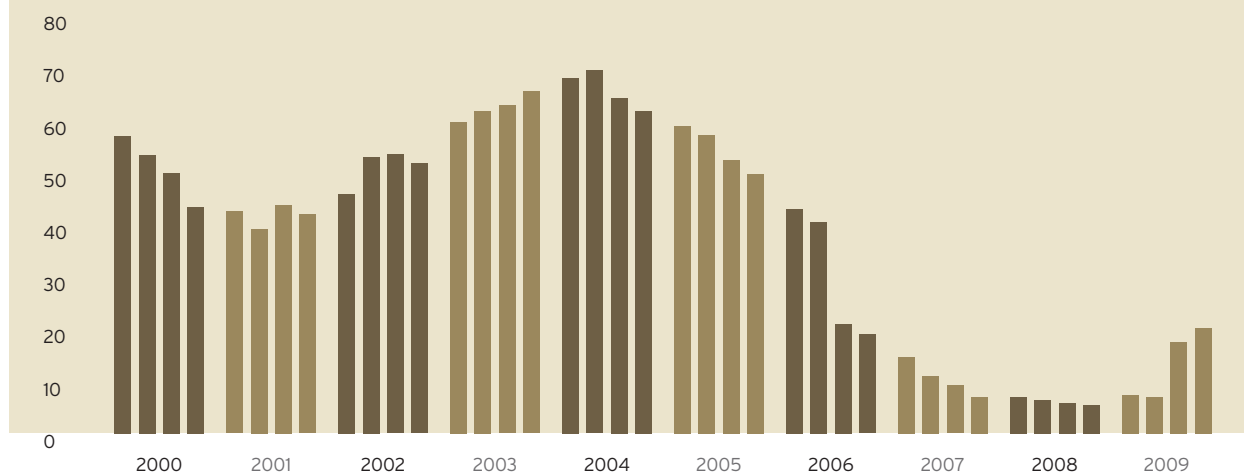
PAYS MEMBRE	TYPE D'ACCORD	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MONTANT APPROUVÉ
NOUVEAUX ACCORDS			
Arménie ¹	Accord de confirmation de 28 mois	6 mars 2009	368,0
Bélarus	Accord de confirmation de 15 mois	12 janvier 2009	1.618,1
Costa Rica	Accord de confirmation de 15 mois	11 avril 2009	492,3
El Salvador	Accord de confirmation de 15 mois	16 janvier 2009	513,9
Géorgie ¹	Accord de confirmation de 18 mois	15 septembre 2008	477,1
Guatemala	Accord de confirmation de 18 mois	22 avril 2009	630,6
Hongrie ¹	Accord de confirmation de 17 mois	6 novembre 2008	10.537,5
Islande ¹	Accord de confirmation de 24 mois	19 novembre 2008	1.400,0
Lettonie ¹	Accord de confirmation de 27 mois	23 décembre 2008	1.521,6
Mexique	Ligne de crédit modulable de 12 mois	17 avril 2009	31.528,0
Mongolie	Accord de confirmation de 18 mois	1 ^{er} avril 2009	153,3
Pakistan ¹	Accord de confirmation de 23 mois	24 novembre 2008	5.168,5
Serbie	Accord de confirmation de 15 mois	16 janvier 2009	350,8
Seychelles	Accord de confirmation de 24 mois	14 novembre 2008	17,6
Ukraine ¹	Accord de confirmation de 24 mois	5 novembre 2008	11.000,0
TOTAL			65.777,3

¹ Approuvé dans le cadre du mécanisme de financement d'urgence du FMI.

Source : Département financier du FMI.

GRAPHIQUE 3.1

Encours des prêts ordinaires, exercices 2000-09 (milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

disponibles et les tirages effectués; le processus de financement du FMI est décrit à l'encadré 3.6. Au cours de cette période, un nombre sans précédent d'accords a été approuvé (voir graphique 3.2) au titre du mécanisme de financement d'urgence du Fonds (voir encadré 3.1). Des accords de confirmation de montant exceptionnel ont été approuvés dans le cadre d'importants montages financiers, en coordination avec d'autres sources de financement, dont l'Union européenne, la Banque mondiale et des prêteurs à titre bilatéral. Quatre d'entre eux avaient au départ un caractère de précaution et portaient sur un montant exceptionnel. Un accord a été conclu en vertu de la nouvelle Ligne de crédit modulable du FMI (voir la section «La mise en place des instruments nécessaires pour faire face à la crise»). Les remboursements au compte des ressources générales ont totalisé 1,8 milliard de DTS, dont 85 % pour des accords de confirmation. Le 1^{er} avril 2009, dans le cadre de la réforme des instruments de prêt du FMI, le principe des rachats par anticipation à échéances prédéterminées a été abandonné («La mise en place des instruments nécessaires pour faire face à la crise»).

Les financements concessionnels et les allègements de dette

À la date du 30 avril 2009, les programmes économiques de 28 pays membres étaient appuyés par des accords de montant élevé au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) ou de la facilité de protection contre les chocs exogènes (FCE). Les engagements totalisaient 1,8 milliard de DTS, dont 800 millions n'avaient pas encore été tirés.

À la même date, l'encours total des prêts concessionnels à 56 pays membres à faible revenu s'élevait à 4,1 milliards de DTS. Le tableau 3.3 et le graphique 3.3 donnent des informations sur les nouveaux accords et sur le relèvement du montant des prêts dans le cadre des facilités de financement concessionnel.

Le FMI mène actuellement une autre action importante qui concerne l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)¹³. Au cours de l'exercice 2009, deux pays membres (la Côte d'Ivoire et le Togo) ont atteint les points de décision prévus par l'initiative PPTE renforcée, tandis que le Burundi a atteint son point d'achèvement¹⁴. Au 30 avril 2009, 35 pays avaient atteint le point de décision et 24 d'entre eux, le point d'achèvement. Ces derniers ont droit à l'allègement de la dette prévu par l'IADM. Au total, le FMI a engagé 2,3 milliards de DTS et décaissé 1,8 milliard de DTS au titre de l'initiative PPTE; dans le cadre de l'IADM, il a accordé des allègements de dette à hauteur de 2,3 milliards de DTS.

LES LEÇONS DE LA CRISE FINANCIÈRE

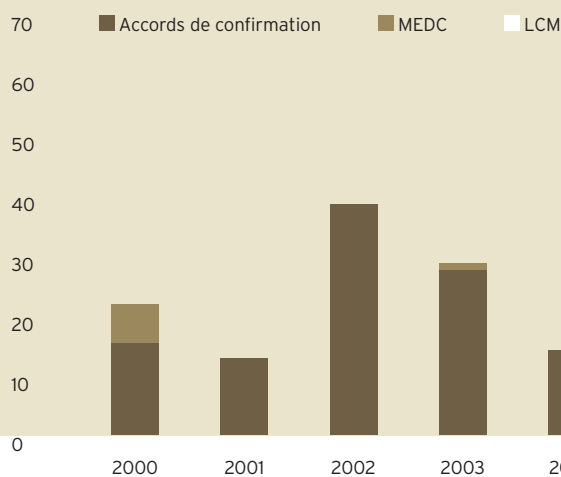
Comprendre ce qui s'est passé et en tirer des leçons pour l'avenir

Les conclusions et les leçons évoquées au chapitre 1 font partie des nombreuses analyses effectuées par les services et le Conseil d'administration du FMI au cours de l'exercice

GRAPHIQUE 3.2

Accords approuvés pendant les exercices clos le 30 avril, 2000-09

(milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

2009, en particulier pendant les six derniers mois. En octobre 2008 et en février 2009, les discussions du Conseil d'administration se sont fondées sur les travaux des services de l'institution consacrés d'abord aux répercussions de la flambée des prix de l'alimentation et du pétrole, puis à la crise financière mondiale.

Lors d'un séminaire organisé en octobre 2008, le Conseil d'administration s'est penché sur les conséquences transnationales et autres effets des subventions budgétaires décidées en réaction à l'envolée des cours des matières premières («Seminar on Fuel and Food Price Subsidies—Issues and Reform Options»)⁵. Les administrateurs ont pris note du développement rapide des subventions consécutif à la poussée des prix du pétrole et des produits alimentaires. Ils ont fait observer qu'elles

pouvaient avoir des répercussions internationales significatives, du fait de leur incidence sur le réchauffement climatique, les cours internationaux, la contrebande et la pollution régionale. Ils ont évoqué une réforme de ces pratiques en vue d'en améliorer l'efficacité, de réduire les distorsions économiques qu'elles entraînent et de diminuer leur coût budgétaire, tout en protégeant les catégories vulnérables.

Les administrateurs ont souhaité une répercussion intégrale des hausses de prix sur les consommateurs afin de promouvoir l'efficacité et de limiter les effets externes préjudiciables; mais ils ont insisté sur la nécessité de l'accompagner de mesures compensatoires destinées à protéger les catégories fragiles, tout en reconnaissant que leur application se heurtait dans de nombreux pays à des obstacles pratiques et politiques.

ENCADRÉ 3.6

Comment les pays empruntent auprès du FMI

L'une des principales missions du FMI est d'apporter une aide financière aux pays membres qui connaissent des difficultés de balance des paiements, pour leur permettre de reconstituer leurs réserves de change, de stabiliser leur monnaie, de continuer à régler leurs importations et de rétablir les conditions d'une forte croissance économique, tout en prenant les mesures nécessaires pour corriger les problèmes sous-jacents¹. Un pays membre peut demander au FMI de l'assister financièrement si sa balance des paiements est déficitaire ou si le montant de ses réserves est faible. S'il est vrai que le montant global des concours du FMI fluctue sensiblement dans le temps et que, pendant la plus grande partie de la décennie actuelle, l'abondance de capitaux et le faible prix assigné au risque se sont traduits par des remboursements importants de crédits au Fonds, mais les prêts ont recommencé à augmenter à la fin de 2008, sous l'effet du désendettement général consécutif à la crise financière des économies avancées.

Lorsqu'un pays membre en fait la demande, le FMI octroie généralement un prêt en vertu d'un «accord», lequel prévoit les politiques et les mesures spécifiques que ce pays s'engage à mettre en œuvre pour redresser sa balance des paiements. Après approbation de l'accord par le Conseil d'administration du Fonds, le prêt est habituellement décaissé par tranches successives, au fur et à mesure de l'application du programme.

Au fil des années, le FMI a mis au point divers instruments de prêt, dits «facilités», adaptés à la situation particulière de ses divers membres. Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a réexaminé attentivement ces facilités pour s'assurer qu'elles continuaient à répondre aux besoins des membres (comme cela est expliqué dans la section intitulée «La mise en place des instruments nécessaires

pour faire face à la crise»). Le tableau 3.1 donne des détails sur les instruments dont se sert le FMI pour apporter des financements à ses membres.

À l'exception de ceux qui sont accordés au moyen de facilités conçues spécialement pour offrir des financements aux pays à faible revenu à des conditions concessionnelles, tous les prêts du FMI sont assortis d'un taux d'intérêt lié au marché, appelé «taux de commission»; ceux qui dépassent un certain seuil, calculé en référence à la quote-part, supportent une commission additionnelle. Les pays à faible revenu qui remplissent les conditions requises peuvent emprunter à un taux d'intérêt bonifié (0,5 %) par le biais de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ainsi que de la facilité de protection contre les chocs exogènes. Dans certains cas, le taux d'intérêt de faveur s'applique aussi à l'aide d'urgence accordée par le FMI pour favoriser la reprise après une catastrophe naturelle ou un conflit.

Le montant qu'un pays peut emprunter au Fonds – sa limite d'accès – varie en fonction de la nature du prêt, mais c'est un multiple de sa quote-part. Il peut être dépassé dans des circonstances exceptionnelles (pour l'une des facilités, la ligne de crédit modulable, l'accès n'est pas limité *a priori*). Les réformes de mars 2009 ont doublé les limites d'accès habituellement en vigueur pour les facilités financées par le CRG; elles les ont portées à 200 % de la quote-part, en base annuelle, et à un montant cumulé de 600 % de la quote-part (voir la section intitulée «Les réformes de mars» et l'encadré 3.3).

¹ On trouvera des précisions sur les facilités de prêt du FMI dans un document consacré à ce sujet, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/exr/facts/howlend.htm; pour des renseignements à jour sur les mécanismes de prêt, voir «IMF Lending Arrangements» à l'adresse www.imf.org/external/np/fin/tad/extarr1.aspx.

TABLEAU 3.3**Accords FRPC et FCE approuvés et relèvement du montant de ces accords pendant l'exercice 2009** (millions de DTS)

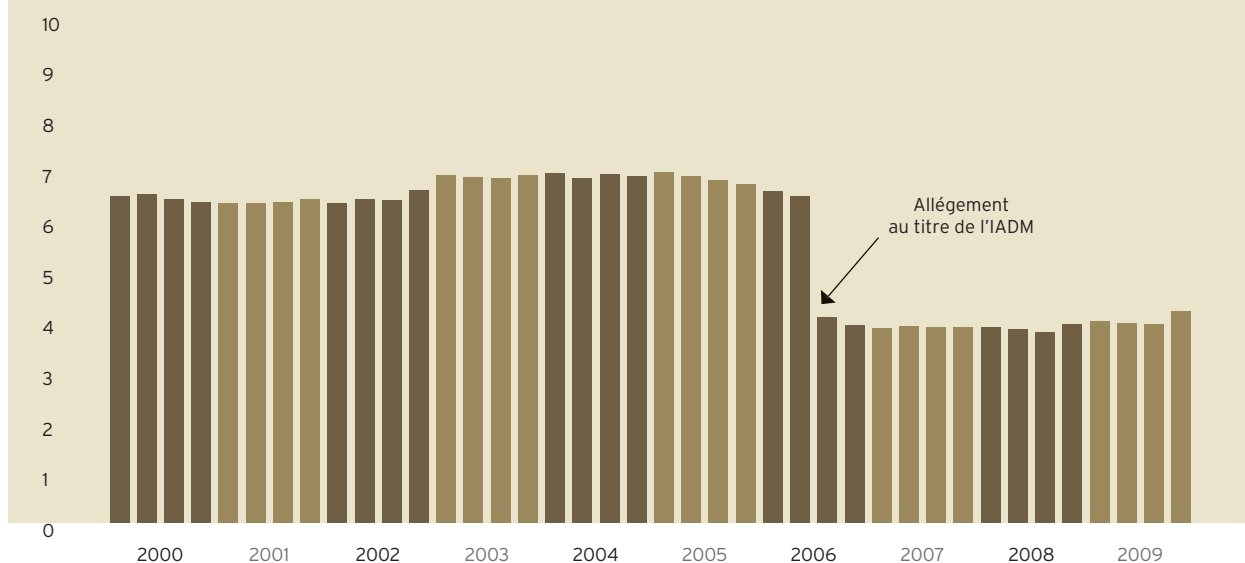
PAYS MEMBRE	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	MONTANT APPROUVÉ
NOUVEAUX ACCORDS FRPC TRIENNAUX		
Arménie ¹	17 novembre 2008	9,2
Burundi	7 juillet 2008	46,2
Congo, République du	8 décembre 2008	8,5
Côte d'Ivoire	27 mars 2009	374,0
Djibouti	17 septembre 2008	12,7
Mali	28 mai 2008	28,0
Niger	2 juin 2008	23,0
São Tomé-et-Príncipe	2 mars 2009	2,6
Tadjikistan	21 avril 2009	78,3
Zambie	4 juin 2008	48,9
Sous-total		631,4
RELÈVEMENT DU MONTANT DES ACCORDS FRPC²		
Bénin	16 juin 2008	9,3
Gambie	18 février 2009	6,2
Grenade	7 juillet 2008	1,5
Guinée	28 juillet 2008	21,4
Haïti	20 juin 2008	16,4
Haïti	11 février 2009	24,6
République Centrafricaine	18 juillet 2008	8,4
République kirghize	21 mai 2008	8,9
Madagascar	2 juillet 2008	18,3
Malawi	14 juillet 2008	10,4
Nicaragua	10 septembre 2008	6,5
Sierra Leone	22 décembre 2008	10,4
Togo	22 septembre 2008	18,4
Sous-total		160,6
Total FRPC		791,9
NOUVEAUX ACCORDS FCE		
Malawi (18 mois)	3 décembre 2008	52,1
République kirghize (12 mois)	10 décembre 2008	66,6
Sénégal (12 mois)	19 décembre 2008	48,5
Sous-total		167,2
DÉCAISSEMENTS AU TITRE DE LA COMPOSANTE ACCÈS RAPIDE DE LA FCE		
Comores	15 décembre 2008	2,2
Congo, République du	11 mars 2009	133,3
Éthiopie	23 janvier 2009	33,4
Sous-total		168,9
Total FCE		336,1
TOTAL		1.128,0

1 Accord annulé le 6 mars 2009.

2 Seul le montant du relèvement est indiqué.

Source : Département financier du FMI.

GRAPHIQUE 3.3
Encours des prêts concessionnels, exercices 2000-09 (milliards de DTS)



Source : Département financier du FMI.

Notant que beaucoup de pays à faible revenu et émergents n'avaient pas les moyens de mettre en œuvre des dispositifs de protection bien ciblés et éprouvaient donc des difficultés à répercuter les augmentations, ils sont convenus que, dans ces cas, il y avait peut-être lieu, pendant la mise en place de mécanismes protecteurs plus efficaces, de supprimer graduellement les subventions et les déductions fiscales généralisées qui bénéficient bien davantage aux ménages à revenu élevé.

En février 2009, le Conseil d'administration a examiné une étude des services sur les premières leçons de la crise, entreprise à la demande du CMFI¹⁶, en insistant sur deux points : d'abord, le débat n'en est qu'au stade préliminaire; ensuite, le FMI, compte tenu de sa mission, doit analyser la crise et œuvrer, en liaison étroite avec d'autres acteurs nationaux et internationaux, au rétablissement de la stabilité financière et de la croissance économique à l'échelle mondiale.

Des divergences sont apparues quant à l'importance relative des diverses causes de la crise : carences de la discipline de marché, de la réglementation financière, des politiques macroéconomiques et de la surveillance mondiale. Mais les administrateurs ont estimé nécessaire d'agir sur un large front et à de multiples niveaux pour remédier à la situation, ce qui signifie que les autorités ont une vaste tâche à accomplir et qu'une coordination s'impose. Ils ont suggéré qu'il pourrait

être utile de réfléchir à une série de réformes prioritaires en matière de réglementation et de supervision financières :

- étendre le domaine d'application de la réglementation à davantage d'institutions et de marchés, tout en prévoyant des règles et une coopération transversales plus efficaces;
- réexaminer les pratiques réglementaires et institutionnelles en vigueur pour les rendre moins procycliques;
- modifier les modalités de gestion de la liquidité et les règles en ce domaine pour garantir que les établissements financiers conservent des marges de précaution plus importantes;
- renforcer la diffusion publique d'informations par les établissements et les marchés financiers d'importance systémique; s'en servir pour évaluer efficacement le risque institutionnel et systémique; intégrer ces données à des mécanismes d'alerte et aux politiques macroprudentielles;
- améliorer la régulation et la coopération internationales et transversales, tout en favorisant l'égalité des conditions de concurrence entre les marchés;
- renforcer les dispositifs nationaux assurant la liquidité et, sur le plan international, perfectionner les mécanismes qui remplissent cette fonction.

En ce qui concerne les politiques macroéconomiques, de nombreux administrateurs ont marqué leur intérêt pour un élargissement des missions de la politique monétaire qui engloberait explicitement la stabilité macrofinancière, et pas seulement celle des prix. Mais plusieurs autres ont jugé que la politique monétaire était un moyen trop brutal de gérer les booms des prix d'actifs et du crédit, et aussi qu'il fallait éviter d'assigner à un seul instrument trop d'objectifs différents. Tous ont convenu que la réglementation prudentielle devrait jouer un rôle crucial à l'égard des booms du crédit; de façon plus générale, ils ont jugé souhaitable que les autorités adoptent une vision macro-prudentielle plus large et chargent expressément certaines institutions d'assurer la stabilité macrofinancière. Ils ont considéré dans l'ensemble que la politique budgétaire n'a pas eu d'influence directe sur les circonstances qui ont mené à la crise; nombre d'entre eux ont néanmoins fait remarquer que, dans beaucoup de pays, les déficits budgétaires n'avaient pas assez diminué pendant les années de prospérité, où les recettes publiques étaient élevées, ce qui limite maintenant la marge de manœuvre pour combattre la crise. Dans plusieurs pays, le système fiscal a encouragé l'usage des effets de levier et le financement par endettement, ce qui a rendu le secteur privé plus vulnérable aux chocs. Selon la plupart des administrateurs, il faut repenser les ripostes macroéconomiques et structurelles aux grands déséquilibres, en prenant sérieusement en compte les répercussions sur la sphère financière et l'économie réelle, tout en examinant la possibilité de prendre des mesures prudentielles pour réduire le risque systémique lié aux mouvements de capitaux.

Les administrateurs ont relevé l'insuffisance des avertissements lancés avant la crise – y compris, mais pas seulement, par le FMI – en particulier dans le cadre de la surveillance des pays avancés ayant une importance systémique; ils y ont vu une sérieuse faille du système. Ils ont en général estimé que le Fonds aurait dû mieux déceler les risques systémiques pesant sur l'économie mondiale, les faire connaître et coordonner les ripostes. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer la surveillance, en privilégiant la détection intégrée de toutes les sources de risques systémiques (à la fois dans les pays avancés et émergents) et en approfondissant l'étude des questions mal comprises. La plupart des administrateurs se sont félicités qu'un exercice d'alerte conjoint du FMI et du Conseil de stabilité financière soit en préparation; beaucoup ont également souligné la nécessité de rendre plus rigoureux le Programme d'évaluation du secteur financier.

Les administrateurs ont fait remarquer que, compte tenu de la nécessité de partager les coûts budgétaires, le problème de la dispersion des ripostes des pouvoirs publics et des répercussions sur les régulateurs financiers n'était pas facile à résoudre, mais ils sont convenus dans l'ensemble qu'il fallait le traiter. Ils ont aussi fait observer que l'inadéquation des mécanismes d'apport de liquidités, de financement et d'assurance destinés à permettre aux pays de supporter les turbulences des marchés de capitaux internationaux était un problème ne relevant pas de la responsabilité du seul FMI.

Toutefois, les mesures prises pour doubler sa capacité de prêt devraient largement contribuer à le résoudre¹⁷.

Après avoir souligné la nécessité d'une relance budgétaire mondiale pour dynamiser la demande, le FMI a commencé à évaluer les risques posés par l'ampleur des déficits publics dans de nombreux pays. Lors d'un séminaire organisé en février 2009 sur la situation des finances publiques¹⁸, les administrateurs ont reconnu que, dans certains pays d'importance systémique, la politique budgétaire devrait trouver un équilibre entre deux dangers contraires : d'une part, l'éventualité d'une récession profonde et prolongée, qui pourrait exiger des aides publiques supplémentaires au système financier et d'autres mesures de soutien de la demande; d'autre part, la possibilité d'une perte de confiance à l'égard de la solvabilité de l'État. Ils ont jugé important, pour garantir la viabilité à moyen terme des finances publiques, de formuler une stratégie crédible et de la faire connaître avec clarté; elle doit s'appuyer sur quatre piliers : 1) le caractère temporaire ou auto-correcteur des mesures contenues dans les plans de relance budgétaire; 2) des dispositifs à moyen terme prévoyant une correction dès que la conjoncture s'améliorera; 3) des mesures structurelles favorables à la croissance; 4) un engagement ferme de contenir le coût budgétaire du vieillissement des populations. Ils ont ajouté que le FMI continuerait à jouer un rôle de premier plan dans le suivi de l'évolution budgétaire des pays membres.

Se préparer à la prochaine crise

Au fur et à mesure du développement de la crise, le FMI s'est attaché à suivre l'évolution de l'économie mondiale, à en évaluer les conséquences sur les pays membres et à concevoir des ripostes appropriées. Tout au long de l'année, le Conseil d'administration a reçu des mises à jour périodiques des services de l'institution, à la fois officielles et non officielles, sur la situation dans les régions et dans les différents pays ainsi qu'au moyen d'exposés sur l'évolution de l'économie mondiale et des marchés.

Pendant tout l'exercice 2009, le FMI a suivi avec beaucoup d'attention un problème très pressant : la menace supplémentaire que fait peser la crise financière mondiale sur la stabilité macroéconomique et financière des pays à faible revenu, dont beaucoup souffraient déjà gravement des prix élevés de l'alimentation et du pétrole¹⁹. Tandis que la conjoncture mondiale continuait à évoluer rapidement, le FMI a soigneusement étudié l'incidence de cette superposition de chocs, qui touchent différemment les pays à faible revenu en fonction de leur situation initiale, de la structure de leurs échanges et de leurs liens financiers avec le reste du monde. Une réunion informelle du Conseil d'administration sur ce thème a eu lieu en juin 2008, puis un rapport consacré aux effets de la crise sur les nations les plus pauvres du monde (intitulé «The Implications of the Global Financial Crisis for Low-Income Countries») ²⁰ a été remis au Conseil et présenté par le Directeur général dans une intervention à la Brookings Institution au début de mars 2009. Le même mois, le Conseil a examiné l'évolution des schémas de financement des pays à faible revenu et ses répercussions sur les politiques du FMI en matière de financement extérieur et



Des chaises de plage attendent les visiteurs à la station balnéaire de Saly, au Sénégal.

ENCADRÉ 3.7

Les priorités de la surveillance exercée par le FMI, 2008-11

En octobre 2008, le Conseil d'administration du FMI a fixé quatre priorités économiques et quatre priorités opérationnelles, afin de promouvoir la collaboration multilatérale et de guider la Direction du Fonds et ses services dans la conduite de la surveillance. Bien que ces priorités couvrent une période de trois ans, elles peuvent être révisées si les circonstances le justifient. Elles orientent les activités du FMI dans le cadre de surveillance établi par les Statuts et par les décisions en la matière du Conseil d'administration, notamment la Décision de 2007 relative à la surveillance bilatérale.

PRIORITÉS ÉCONOMIQUES

Remédier aux perturbations des marchés financiers. Ramener la stabilité et minimiser les dommages causés à l'économie réelle par la crise financière actuelle.

Renforcer le système financier mondial en modernisant la réglementation et la supervision nationales et internationales, en particulier sur les principales places financières, et aussi en faisant en sorte que les pays importateurs de capitaux, notamment les pays à faible revenu, ne prennent pas de risques excessifs.

S'adapter aux fluctuations brutales des cours des matières premières. Réagir à ces à-coups d'une façon appropriée sur le plan interne et cohérente sur le plan international, en maîtrisant les tensions inflationnistes dans les phases de forte hausse et en minimisant les risques qui peuvent survenir en période de chute des prix.

Favoriser une réduction ordonnée des déséquilibres internationaux, tout en limitant autant que possible les répercussions dommageables sur l'économie réelle et les marchés financiers.

PRIORITÉS OPÉRATIONNELLES

Évaluation des risques. Affiner les instruments permettant d'alerter clairement et rapidement les pays membres. Il convient d'effectuer plus systématiquement l'analyse complète des principaux risques pesant sur les projections de référence (y compris, le cas échéant, les aléas extrêmes) et de leurs conséquences pour l'action publique.

Surveillance du secteur financier et des liens entre économie réelle et sphère financière. Approfondir l'étude de la stabilité financière, en englobant les outils de diagnostic; développer la compréhension des liens qui existent, notamment, entre les marchés et les établissements; faire bien ressortir ces liens dans les rapports relatifs à la surveillance.

Optique multilatérale. La surveillance bilatérale doit s'appuyer systématiquement sur l'étude des répercussions, internes et externes (quand cela est pertinent), ainsi que sur la connaissance des aspects internationaux (si elle est utile).

Analyse des taux de change et des risques pour la stabilité externe. Dans le contexte de l'examen plus poussé de la stabilité externe, intégrer à l'appréciation du dosage global de politiques économiques une analyse plus explicite et plus solide des taux de change, fondée sur une méthodologie améliorée.

de dette²¹; la plupart des administrateurs ont donné leur accord aux propositions des services de l'institution, consistant à remplacer la structure unique de la concessionnalité par un menu d'options mieux adapté à la diversité des situations des pays à faible revenu, notamment sur le plan de leur vulnérabilité à l'endettement ainsi que de leur capacité de gestion des politiques macroéconomiques et des finances publiques.

Au début de mars 2009, le Conseil d'administration a organisé un séminaire informel sur un autre thème mis en exergue par la crise financière : celui du cadre juridique, institutionnel et réglementaire que les pays pourraient mettre en place pour gérer les cas d'insolvabilité bancaire, à la fois en période de stabilité financière et de crise systémique. Il a été noté que, face à des crises de ce type, ce cadre devrait permettre une réaction souple des pouvoirs publics, afin de protéger le système des paiements, de limiter la crise de confiance des déposants et des créanciers, mais aussi de rétablir la solvabilité, la liquidité et la stabilité des banques. Il serait nécessaire de prendre des décisions rapides, souvent sur la base d'informations limitées.

Les priorités de la surveillance

La stabilité du secteur financier international a été sérieusement mise à l'épreuve par la crise prolongée et intense de 2008-09. Sa gravité, la rapidité avec laquelle elle s'est déclenchée, son ampleur et ses vastes retombées ont suscité des préoccupations à l'égard de la surveillance exercée par le FMI. Cela a conduit le Conseil d'administration à redoubler d'efforts, pendant l'exercice 2009, pour déterminer si elle était adéquate ainsi que pour garantir son efficacité, notamment en achevant la revue triennale de la surveillance et en adoptant la toute première Déclaration sur les priorités de la surveillance.

Définition des priorités économiques et opérationnelles de la surveillance du FMI

Juste avant l'Assemblée annuelle d'octobre 2008, le Conseil d'administration a achevé la Revue triennale 2008 de la surveillance – la première depuis l'approbation en juin 2007 d'une nouvelle Décision relative à la surveillance bilatérale – et il a adopté la première Déclaration sur les priorités de la surveillance, qui en mentionne quatre de nature économique pour la période 2008-11 et quatre à caractère opérationnel (voir encadré 3.7)²².

Les administrateurs, satisfaits du recentrage de la surveillance effectuée par le FMI, ont généralement approuvé l'essentiel des conclusions et des recommandations de la revue. La plupart ont estimé que, au cours des prochaines années, la surveillance devrait avoir quatre priorités : l'appréciation des risques, les liens macrofinanciers, la dimension multilatérale, et l'évaluation de la stabilité externe et des taux de change.

S'agissant de l'appréciation des risques, le Conseil d'administration a relevé que la surveillance n'y accordait pas une attention suffisante et que la communication en ce domaine avait été quelquefois assez hésitante. De nombreux adminis-

trateurs ont estimé que cette communication devrait être plus hardie et se garder d'un excès de précaution, tout en reconnaissant qu'en procédant de cette manière on risquait indéniablement de se voir pris en défaut. Plusieurs ont souligné la nécessité d'une plus grande franchise dans l'évaluation des risques pour la stabilité financière mondiale émanant de pays avancés. À propos des liens macrofinanciers, le Conseil d'administration a noté que l'attention accrue accordée par le FMI à la surveillance du secteur financier commençait à porter ses fruits, notamment en décelant ses points vulnérables. Mais il faut poursuivre les travaux pour mieux évaluer la probabilité relative des principaux risques et leur incidence sur la stabilité financière, tout en intégrant plus généralement l'analyse des structures financières et des questions macroéconomiques, y compris sous l'angle international. Des programmes d'évaluation du secteur financier (PESF) bien ciblés continueront à jouer un rôle important et les rapports établis au terme des consultations au titre de l'article IV devraient leur donner une plus large place.

Les administrateurs ont aussi fait observer que la surveillance du FMI prenait beaucoup plus en compte les aspects multilatéraux, mais que cela n'était pas assez mis à profit et ne correspondait pas toujours bien à la demande. La surveillance devrait mieux replacer les pays dans le contexte mondial en examinant plus ouvertement leurs liens économiques; il faudrait aussi que les consultations au titre de l'article IV tirent davantage parti des leçons de l'expérience en ce domaine.

En ce qui concerne l'évaluation de la stabilité externe et des taux de change, le Conseil d'administration a noté que, depuis l'adoption en 2007 de la Décision relative à la surveillance, les travaux sur les questions de change s'étaient sensiblement développés. Ils ont toutefois noté que la cohérence de traitement entre les différents pays et la solidité méthodologique de l'évaluation des taux de change suscitaient beaucoup de scepticisme. En outre, la crainte de «stigmatiser» en quelque sorte un pays en appliquant la Décision de 2007 a peut-être conduit à édulcorer certaines appréciations. Il conviendrait de faire encore plus pour que les évaluations soient franches, impartiales et pleinement intégrées au jugement plus général porté sur la stabilité externe et la gestion macroéconomique – y compris le dosage des instruments utilisés – et qu'elles présentent très clairement l'analyse qui les sous-tend.

Suivi des priorités de la surveillance

En février 2009, un séminaire informel du Conseil d'administration a examiné les principaux problèmes posés par l'insertion dans la surveillance des problèmes relatifs au secteur financier. On y a évoqué les principales initiatives en cours pour rapprocher la surveillance multilatérale et bilatérale, augmenter la portée et la qualité de l'analyse des systèmes financiers dans les consultations au titre de l'article IV, et renforcer le cadre et les instruments d'analyse des liens macrofinanciers. Il s'agit d'intensifier la collaboration avec le CSF, notamment au moyen de l'exercice d'alerte, de donner plus de place à la dimension internationale dans les consultations au titre de l'article IV,

d'améliorer l'étude des questions régionales, thématiques et concernant les marchés. Il convient aussi de donner plus de moyens aux principaux départements du FMI qui analysent les liens macrofinanciers et de développer leur expertise financière par une politique adaptée en matière de recrutement, de mobilité et de formation. De nombreux administrateurs se sont déclarés en faveur de PESF modulaires et d'évaluations régionales dans le cadre de ce programme. Le Conseil d'administration a l'intention de procéder, pendant l'exercice 2010, à la revue du PESF commun Banque mondiale-FMI ainsi qu'à celle des activités de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme.

Depuis 2001, le FMI procède chaque année à une étude de vulnérabilité, qui consiste à évaluer périodiquement dans une perspective internationale les faiblesses sous-jacentes (c'est-à-dire liées aux données économiques fondamentales) et les risques de crise à court terme dans les économies émergentes. L'évaluation porte sur trois domaines : 1) la conjoncture économique mondiale et la situation des marchés financiers, 2) les principaux indicateurs de vulnérabilité et l'orientation des politiques économiques à l'échelle internationale, 3) l'incidence probable de différents types de chocs extérieurs. Pendant l'exercice 2009, l'étude de vulnérabilité a été modifiée à la demande du CMFI, par l'inclusion des économies avancées et l'intégration d'un exercice d'alerte conjoint FMI-CSF.

De concert avec le CSF, le FMI a l'intention d'effectuer un exercice d'alerte avancée dans la première moitié de l'exercice financier 2010 : l'objectif est de faire apparaître les faiblesses macrofinancières au niveau mondial, en mettant l'accent sur les répercussions éventuelles entre secteurs, pays et marchés, et de donner aux autorités le choix entre différentes mesures pour y remédier. Cet exercice, qui conjugue une large gamme d'instruments et de mises en perspective, devrait permettre d'intégrer davantage à la surveillance les aspects macrofinanciers et réglementaires. En février 2009, le Conseil d'administration a examiné la méthode préconisée et l'exercice a été présenté, de façon expérimentale, à la réunion d'avril 2009 du CMFI. Lors du débat au Conseil, les administrateurs ont donné leur accord, mais ils ont estimé nécessaire de poursuivre la réflexion sur les modalités de la coopération avec le CSF, sur la manière et le moment de faire participer le Conseil lui-même ainsi que sur le degré souhaitable de diffusion des résultats.

Le recentrage de la surveillance du secteur financier

Les problèmes macrofinanciers étant au cœur de la crise mondiale, l'intégration de leur analyse à la surveillance exercée par le FMI est passée au premier plan au cours de l'exercice 2009, et cela continue d'être le cas. Comme cela est indiqué dans la section précédente, le Conseil d'administration a organisé, en février 2009, un séminaire informel sur ce thème, qui restera à l'ordre du jour pendant l'exercice 2010, à l'occasion de l'examen du Programme d'évaluation du secteur financier commun à la Banque mondiale et au FMI. En début d'année, les administrateurs ont aussi évoqué la collaboration du FMI

avec le Conseil de stabilité financière à propos des ripostes apportées par le premier à la crise financière (voir la section intitulée «La crise des marchés financiers»).

Les fonds souverains prenant rapidement de l'importance au sein du système monétaire et financier international, le FMI a développé ses recherches sur un ensemble de sujets relatifs à ces organismes contrôlés par les États, dont leur incidence sur la stabilité financière et les mouvements de capitaux à l'échelle mondiale. Des représentants des fonds souverains se sont réunis à Washington, en avril-mai 2008, et un groupe de travail international a été mis en place dans le but de formuler un ensemble de principes conformes aux pratiques et aux objectifs de placement de ces fonds²³. Ce groupe de travail a pour mission de dégager un accord sur des principes facultatifs communs applicables aux fonds souverains, en s'inspirant des concepts et des pratiques en vigueur : l'objectif est de préserver la liberté des investissements internationaux ainsi que l'ouverture et la stabilité des systèmes financiers. En septembre 2008, il a présenté au CMFI le résultat de ses travaux : ce sont 24 principes facultatifs (appelés «les principes de Santiago»), conçus pour assurer la liberté des investissements internationaux; le Conseil d'administration les a examinés en octobre 2008. Le même mois, le FMI a organisé une réunion ministérielle regroupant les pays ayant des fonds souverains et ceux où ils investissent, à laquelle ont assisté des représentants de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui avait défini des orientations à l'intention des pays où interviennent les fonds souverains – et de l'Union européenne.

En février 2009, le FMI a organisé à son siège la deuxième table ronde des gestionnaires d'actifs et de réserves des États, pour évoquer les problèmes politiques et opérationnels auxquels ils sont confrontés du fait de la crise financière (voir encadré 3.4 sur la page Internet du *Rapport annuel*)²⁴. Des délégués de haut niveau représentant 32 pays et des institutions internationales ont examiné les conséquences de la crise sous plusieurs angles : le montant adéquat des réserves et leur gestion; l'emploi des avoirs en devises détenus par les fonds souverains et leurs objectifs de placement; les effets éventuels de la crise sur les modalités de répartition des actifs.

Le programme d'évaluation du secteur financier

La crise a bien montré le rôle que des évaluations en temps utile du système financier pouvaient jouer pour prévenir de tels désordres. Le Programme d'évaluation du secteur financier, lancé en 1999, est une initiative que le FMI et la Banque mondiale ont prise ensemble pour permettre aux pays membres de disposer d'une appréciation complète de leurs structures financières. Le PESF a pour but de mettre en garde les autorités nationales à propos d'éventuelles faiblesses du système financier – d'origine nationale ou extérieure – et de les aider à concevoir des mesures de nature à y remédier. Les évolutions sectorielles, les risques et les facteurs de vulnérabilité sont analysés au moyen d'une série d'indicateurs de solidité financière et de tests de résistance macrofinancière. Si cela est nécessaire, on examine aussi les

autres fondements structurels de la stabilité financière – les mécanismes assurant la liquidité du système, le cadre institutionnel et juridique régissant la gestion des crises et le recouvrement des prêts, et les structures de transparence, de responsabilité et de gouvernance – pour que l'évaluation des besoins en matière de stabilité et de développement soit complète. Le PESF permet aussi de faire le point sur l'observation des diverses normes financières internationalement reconnues, dans un contexte institutionnel et macroprudentiel élargi.

En avril 2009, plus de 140 pays, soit les trois quarts des membres du FMI, avaient déjà participé à un PESF ou étaient en train de le faire. Les deux tiers environ de ceux qui avaient terminé cet exercice avaient accepté de faire figurer les évaluations sur le site Internet du FMI. À la fin d'avril 2009, 487 PESF avaient été actualisés et 22 autres actualisations avaient été demandées ou étaient en cours. Pendant l'exercice 2009, 13 pays ont sollicité des évaluations dans le cadre du programme et 26 ont été achevées. En novembre 2008, tous les membres du G-20 se sont engagés à subir une évaluation PESF.

Dans un souci d'uniformité et d'économie, mais aussi pour centrer davantage les évaluations sur les risques, le Conseil d'administration a décidé, à la fin de mai 2008, d'intégrer au PESF le programme d'évaluation des centres financiers «offshore» pendant l'exercice 2010²⁵. Ce programme, lancé en 2000, a permis de renforcer la réglementation et la supervision ainsi que d'améliorer le respect des normes de contrôle dans les juridictions extraterritoriales. La plupart des administrateurs se sont prononcés en faveur de l'intégration, en soulignant qu'elle ne devrait pas diminuer la rigueur de l'évaluation des centres offshore ou rendre le FMI moins attentif à leur respect des normes internationales. Selon eux, l'avantage de cette solution est d'élargir la gamme des problèmes couverts par le PESF, comparativement aux évaluations des centres financiers offshore, ce qui raffermira la surveillance que le FMI exerce sur le secteur financier et contribuera à une supervision plus efficace du système financier mondial. Sachant qu'à ce moment le PESF était réservé aux membres du FMI, les administrateurs ont convenu d'étendre son champ d'application pour englober les quatre juridictions non membres couvertes par le programme d'évaluation des centres financiers offshore.

Recueil et diffusion de données

L'intégration croissante des économies et des marchés, illustrée par la crise, a bien montré qu'il était important d'avoir des données directement disponibles, cohérentes et pertinentes, de nature à la fois nationale et internationale. Un niveau élevé de qualité étant aussi indispensable à la surveillance exercée par le FMI, on s'efforce depuis des années de les enrichir et de les perfectionner. L'encadré 3.8 décrit les activités du Fonds à la présidence d'un groupe inter-agences qui a pour mission de renforcer la collaboration internationale en matière de recueil et de diffusion des données, en réaction aux besoins révélés par la crise. Pendant l'exercice 2009, le Conseil d'administration a examiné les progrès réalisés par les membres en ce domaine; il a relevé que des difficultés subsistaient dans

les pays en développement privés d'accès aux marchés et souhaité que les rapports établis au terme des consultations au titre de l'article IV soient plus francs en ce qui concerne l'adéquation des données²⁶.

En décembre 2008, le Conseil d'administration a achevé la Septième Revue des initiatives du FMI en matière de normalisation des données – la Norme spéciale de diffusion des données (NSDD), le Système général de diffusion des données (SGDD), et le Cadre d'évaluation de la qualité des données (CEQD) – qui visent à conférer un caractère plus exhaustif et actuel aux informations statistiques dont disposent les marchés et le public²⁷. Les administrateurs ont généralement exprimé leur satisfaction et félicité les autorités des pays membres des efforts qu'elles déploient pour encourager la participation à ces initiatives. Ils ont appuyé les recommandations des services du FMI tendant à accélérer les travaux consacrés aux indicateurs financiers. Ils ont aussi soutenu les mesures prises pour améliorer les aspects qualitatifs de la NSDD, tout en encourageant les adhérents à procéder régulièrement à des évaluations de la fiabilité des données et à les publier. Enfin, ils se sont prononcés en faveur d'un remodelage du SGDD de manière à privilégier la diffusion des données et faciliter le passage à la NSDD²⁸.

L'un des nombreux problèmes révélés par la crise mondiale est la pénurie de données portant sur le financement du commerce international. En effet, elles ne font nulle part l'objet d'une diffusion systématique, ce qui complique l'analyse des conséquences que peuvent avoir des phénomènes comme le recul plus fort que prévu du commerce mondial à partir du quatrième trimestre 2008. Pour remédier à ce manque d'informations, le FMI a effectué, avec une association professionnelle de banquiers spécialisés (the Bankers' Association for Finance and Trade), une enquête dans les pays avancés, émergents et en développement sur la situation en ce domaine²⁹. Cette enquête portait sur le financement des échanges internationaux par l'intermédiaire des banques, par exemple au moyen de lettres de crédit et de crédits commerciaux. Quarante pays ont répondu, dont à peu près 50 % sont des économies avancées et le reste des économies émergentes.

Les résultats de l'enquête tendaient à confirmer les observations empiriques indiquant que le coût des financements commerciaux avait augmenté rapidement et qu'il devenait parfois difficile d'en obtenir. Mais on s'est aussi aperçu que la contraction du crédit résultait en partie de l'affaissement des échanges engendré par la récession et que la montée des coûts tenait en partie à la probabilité accrue de défaillances dues à la baisse des transactions. Dans les pays émergents, on a constaté que les financements commerciaux étaient devenus plus coûteux et un peu plus difficiles à obtenir. Les banques prévoient une poursuite de ces tendances en 2009. Le FMI continue à suivre la situation avec d'autres organisations.

La surveillance, activité permanente

La surveillance, c'est-à-dire la supervision du système financier international ainsi que le suivi des politiques économiques et

ENCADRÉ 3.8

L'importance des statistiques dans le contexte de la crise

La crise financière réduisant les recettes des États et augmentant leurs charges, les statistiques relatives au déficit budgétaire et à la dette publique devraient mobiliser de plus en plus l'attention dans les années à venir. Lors du sommet d'avril 2009, le G-20, préoccupé par les failles constatées dans ce domaine, a demandé au FMI et au CSF de «rechercher les insuffisances et de formuler des propositions pour améliorer la collecte des données avant la prochaine réunion des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales du G-20». En effet, l'une des leçons essentielles de la situation actuelle est qu'il faut renforcer les initiatives en cours visant à la transparence des données. Pour ce faire, le FMI a mis en place et préside un groupe interagences (composé de représentants de la Banque des règlements internationaux, de la Banque centrale européenne, d'Eurostat, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'ONU et de la Banque mondiale), chargé de définir de façon concertée et globale les besoins de statistiques économiques et financières, à la lumière de la crise.

La première mesure prise par le groupe a été de créer un site Internet (intitulé «Principaux indicateurs mondiaux») concentrant des données relatives aux secteurs financier, public, extérieur et réel des économies du G-20, avec des liens vers les sites Internet spécialisés des administrations nationales et internationales¹. Ce site répond aussi à la nécessité d'améliorer la communication des statistiques officielles.

Même si la crise n'est pas imputable à une insuffisance de statistiques officielles, elle a révélé un certain nombre de besoins, tant pour combler les lacunes que pour remédier aux faiblesses. Après avoir consulté les utilisateurs, le groupe a recensé quatre domaines de grande importance :

- *Le secteur financier*, en particulier les compartiments où la publication de données n'est pas une pratique bien établie, par exemple les sociétés financières n'ayant pas le statut de banque.
- *Les bilans des secteurs non financiers*, surtout les entreprises et les ménages. Dans ce domaine, il existe aussi des problèmes de valorisation, d'analyse des échéances (durée restant à courir) et de fréquence

d'établissement des statistiques sur les positions internationales d'investissements.

- Les données sur les *prix des logements et d'autres données relatives à l'immobilier*. Alors que ces chiffres sont d'un grand intérêt dans la crise actuelle, les pratiques nationales de collecte sont de qualité inégale.
- *Un manque d'information sur les instruments de transfert du risque de crédit et sur le risque ultime*, permettant de connaître la localisation des risques et leur importance. Bien que les dispositifs traditionnels demeurent valables, il y a lieu de bien étudier les concepts de risque ultime (notamment le recours à des structures hors bilan et à des véhicules *ad hoc* – les *special-purpose vehicles*, ou SPV) et de transfert du risque de crédit, par exemple au moyen de produits structurés. En effet, faute de savoir où se trouvent les risques et de connaître leur ordre de grandeur, on ignore les interconnexions entre les économies. Cette question comporte de multiples aspects et appelle notamment la définition de cadres conceptuels s'inspirant, autant que possible, de pratiques existantes.

Le FMI a pris plusieurs autres initiatives en rapport avec les problèmes de données mis en lumière par la crise :

- En liaison avec la Banque mondiale et l'équipe spéciale des statistiques des finances, le FMI s'occupe de l'élaboration de données sur la dette publique.
- En association avec la Banque des règlements internationaux et la Banque centrale européenne, le FMI a élaboré la première partie du *Manuel sur les statistiques relatives aux titres*, première publication de ce type entièrement consacrée aux données sur les titres de dette.
- Le FMI a mis à jour ses propres manuels et guides statistiques, y compris la sixième édition du *Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale*.

¹ Le site Internet est consultable à l'adresse <http://financialdatalink.sharepointsite.net/default.aspx>.



Récolte de cacao en Côte d'Ivoire.

financières des pays membres, est une fonction fondamentale du FMI. Elle consiste à observer les économies nationales, régionales et mondiale, pour apprécier si les politiques sont conformes aux intérêts propres des pays, mais aussi à ceux de la communauté internationale. En procédant à la surveillance, le FMI attire l'attention sur les risques éventuels pour la stabilité et la croissance, puis prodigue des conseils sur les changements d'orientation nécessaires; ce faisant, il aide le système monétaire international à servir son objectif essentiel qui consiste à promouvoir la coopération monétaire et la stabilité financière, à faciliter le développement équilibré des échanges commerciaux, et à rendre ainsi possible une croissance économique durable. Le FMI remplit sa mission de surveillance à trois niveaux : bilatéral, régional et multilatéral.

La surveillance bilatérale

La surveillance bilatérale exercée par le FMI (ou surveillance par pays) est centrée sur les consultations qui ont normalement lieu tous les ans avec chaque pays membre en vertu de l'article IV des Statuts de l'institution³⁰. Au cours de l'exercice 2009, 123 de ces consultations ont été menées à bien (voir tableau 3.1 sur la page Internet du *Rapport annuel*).

Il s'est avéré essentiel, surtout à l'occasion de la crise mondiale, de faire en sorte que la procédure de consultation soit efficace. Ainsi, en juillet 2008, le Conseil d'administration a examiné des propositions des services du FMI visant à rénover les rapports établis au terme de la procédure de consultation, de manière à ce que les résultats de la surveillance soient connus plus rapidement. Les administrateurs ont cependant précisé que la nouvelle formule ne devra compromettre ni la cohérence globale des opinions émises par les services du FMI, ni leur impartialité; il faudra aussi qu'elle permette une présentation claire et objective du point de vue des autorités nationales.

Dans le cadre de sa fonction de surveillance, le FMI conseille aux responsables des pays membres d'adopter des politiques et des pratiques saines dans divers domaines. Ainsi, lors d'un séminaire formel du Conseil d'administration organisé en juin 2008 («Les risques budgétaires – sources, communication et gestion»), les participants se sont penchés sur l'expérience de différents pays en matière d'aléas budgétaires (définis comme les écarts entre les résultats effectifs et ce qui était anticipé au moment de la présentation du budget ou dans d'autres prévisions) et ont formulé, à l'intention des autorités, des lignes directrices préliminaires en matière de divulgation et de gestion des risques budgétaires, inspirées des pratiques en vigueur dans de nombreux pays³¹.

Les administrateurs ont fait deux remarques : d'une part, de bonnes pratiques de transparence budgétaire pourraient faciliter l'accès aux marchés et permettre à long terme une baisse du coût de la dette; d'autre part, le renforcement du contrôle public qui va de pair avec une meilleure communication peut aider les États à bien évaluer et reconnaître les risques. En même temps, ils ont noté que la quantification des risques n'était peut-être pas toujours faisable ou souhaitable, et qu'en particulier la divulgation de certains d'entre eux pouvait engendrer un aléa moral ou être préjudiciable aux intérêts économiques de l'État.

La Décision de 2007 relative à la surveillance des politiques de change des pays membres, qui a clairement recentré la surveillance et l'analyse des problèmes de taux de change, constitue toujours le cadre de cette activité. Toutefois, pendant la première année complète d'application de cette décision, il est apparu que, par certains aspects, les instructions qu'elle contenait ne facilitaient pas la surveillance et elles ont été modifiées en conséquence.

La surveillance multilatérale

Le FMI étudie en permanence les tendances de l'économie mondiale. Les principaux instruments de la surveillance internationale sont deux publications semestrielles, les *Perspectives de l'économie mondiale* et le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde*, qui font l'objet de mises à jour au moins deux fois par an. Les Perspectives analysent en détail la situation économique générale et les problèmes de politique économique qui se posent au niveau mondial et régional. Elles examinent aussi en profondeur les thèmes majeurs du moment, tels que la récession actuelle et les perspectives de reprise. Le Rapport sur la stabilité financière donne une évaluation actualisée des marchés financiers internationaux et de leurs perspectives, et il traite les questions relatives au financement des économies émergentes en les replaçant dans le contexte mondial. L'objectif est de mettre en lumière les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilité qui sont susceptibles de mettre en péril la stabilité des marchés financiers. Le contenu de ces deux publications, qui sont diffusées chaque année en octobre et en avril, est présenté au chapitre 2.

La surveillance régionale

La surveillance régionale, qui complète la surveillance bilatérale et multilatérale, consiste à examiner les politiques conduites dans le cadre d'accords régionaux tels que les unions monétaires, à savoir la zone de l'euro, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et l'Union monétaire des Caraïbes orientales. Outre les consultations au titre de l'article IV avec chaque pays membre, le FMI a des entretiens officiels avec des représentants des unions monétaires, car les pays y appartenant délèguent à ces institutions régionales leurs compétences dans deux grands domaines de la surveillance du FMI, à savoir la politique monétaire et la politique de change. Au cours de l'exercice 2009, le Conseil d'administration a évalué les politiques communes des pays adhérents à l'UEMOA et celles qui étaient menées dans la zone de l'euro. Il a également examiné une étude des services du FMI portant sur le choix du régime de change des pays membres du Conseil de coopération du Golfe³².

L'UEMOA

Le Conseil d'administration du FMI a achevé, à la fin de mai 2008, l'examen des politiques communes aux pays membres de l'UEMOA. Les administrateurs ont noté que, sous réserve de différences significatives entre eux, les résultats économiques des pays de la région avaient continué à s'améliorer; néanmoins, la croissance était encore bien inférieure à ce qui serait nécessaire pour réduire sensiblement la pauvreté. Ils ont appelé à une poursuite déterminée des réformes pour renforcer les résultats économiques et faire reculer la pauvreté. Ils ont constaté que l'envolée des prix de l'alimentation et du pétrole au premier semestre de 2008 faisait baisser les revenus réels et touchait durement les personnes défavorisées. En outre, ils ont estimé que le régime du franc CFA avait été bénéfique à la zone de l'UEMOA; mais, selon la plupart d'entre eux, plusieurs années d'appréciation réelle de la monnaie avaient affaibli la compétitivité et concouru à la médiocrité de la croissance et des exportations.

Les administrateurs ont conseillé aux autorités de surveiller de près l'évolution du taux de change réel ainsi que de mieux coordonner leurs politiques budgétaires et monétaires, afin de soutenir le régime de change fixe et d'atténuer les tensions sur le taux de change réel. Des obstacles structurels ont continué à freiner l'expansion de la région : insuffisance des infrastructures, sous-développement du système financier, climat des affaires peu porteur et intégration régionale incomplète. Les administrateurs ont souligné l'importance d'une accélération des réformes structurelles pour améliorer les perspectives de croissance régionale et se rapprocher des objectifs du Millénaire pour le développement. Les résultats du récent programme d'évaluation du secteur financier régional ont montré que le système bancaire était de plus en plus vulnérable aux chocs macroéconomiques et sectoriels, respectait mal les règles prudentielles et était faiblement capitalisé. Les administrateurs ont encouragé les autorités à favoriser l'intégration financière régionale, notamment en renforçant le dispositif de gestion de la liquidité et en désengageant l'État des banques commerciales.

Les administrateurs, qui ont aussi conseillé d'accélérer l'intégration économique régionale, ont salué la décision de supprimer les obstacles aux échanges internes à la zone et appelé les autorités à l'exécuter rapidement. Ils ont exprimé l'espoir que le tarif extérieur commun de l'UEMOA soit rapidement étendu à tous les membres de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Tout en soutenant une intégration économique régionale progressive, les administrateurs ont estimé prématuré l'objectif annoncé d'établir une union monétaire à l'échelle de la CEDEAO à la fin de 2009; ils ont demandé aux autorités de s'assurer auparavant que les conditions minimales requises sont réunies pour créer une union monétaire apte à constituer le fondement solide d'une monnaie commune.

La zone euro

Lors d'une réunion, organisée en juillet 2008, qui concluait la consultation au titre de l'article IV sur les politiques économiques menées dans la zone euro, les administrateurs ont estimé que, dix ans après son lancement, l'Union monétaire européenne (UME) était une réussite manifeste; ils ont aussi reconnu au cadre de politique macroéconomique de l'UME le mérite d'avoir apporté la stabilité interne et externe. Les données économiques fondamentales se sont améliorées, même s'il faut poursuivre les efforts en vue de bâtir une union économique plus dynamique. Les administrateurs ont fait remarquer que la politique monétaire devait trouver un équilibre entre le risque d'une accélération généralisée de l'inflation et la perspective de l'apparition graduelle de forces désinflationnistes due au ralentissement de l'activité.

Les administrateurs ont convenu que les règles régissant la Banque centrale européenne (BCE) avaient bien aidé celle-ci à faire face à une situation difficile et que le principal problème à résoudre désormais serait de rétablir la «profondeur» et le fonctionnement ordonné des marchés interbancaires. Ils ont fait ob-

server que les efforts en cours visant à perfectionner les analyses monétaires de la BCE renforceraient encore le cadre de la politique monétaire; plusieurs administrateurs ont estimé que, le moment venu, cela pourrait aboutir à une présentation unifiée des décisions de politique, qui intégrerait les aspects monétaires et économiques. Ils se sont félicités des mesures prises pour renforcer les dispositions assurant la stabilité financière de l'UE, compte tenu des liens financiers significatifs qui existent et de la ferme volonté de l'UE à créer un marché unique des services financiers.

Pour le court terme, les administrateurs ont insisté sur la nécessité d'améliorer encore le partage de l'information entre les autorités de contrôle et les banques centrales, dont la BCE. Ils ont constaté que le Pacte de stabilité et de croissance, régime budgétaire fondé sur des règles, avait en général fait progresser la discipline en la matière et avait été bénéfique à la zone euro. Toutefois, à peu près la moitié des pays membres éprouvent encore des difficultés à réaliser leurs objectifs budgétaires à moyen terme. Selon les administrateurs, ces pays doivent absolument réduire les déficits et l'endettement des administrations publiques pour pouvoir faire face aux problèmes budgétaires liés au vieillissement de la population, qui devraient s'aggraver rapidement au-delà de 2010. De manière plus générale, les administrateurs ont fait remarquer qu'un renforcement des règles budgétaires nationales et des mécanismes de gouvernance interne pourrait donner à la gestion budgétaire un caractère plus prévisible et efficace dans les pays confrontés à un déficit et à une dette relativement élevés du secteur public.

L'union monétaire du Conseil de coopération du Golfe persique (CCG)

À la fin d'octobre 2008, les administrateurs ont eu un premier échange de vues sur le choix du régime de change de l'union monétaire projetée par les pays membres du CCG, en se fondant sur l'analyse des difficultés probables et des diverses options possibles effectuée par les services du FMI. Observant que l'économie mondiale avait beaucoup changé depuis cette analyse – avec en particulier la diminution de moitié des cours du pétrole, le raffermissement du dollar américain et la récession mondiale –, ils ont souligné que la détermination du régime de change approprié dépendrait de la situation économique au moment de la création de l'union monétaire, mais devrait être aussi guidée par des considérations prospectives et des objectifs à plus long terme.

On a examiné les coûts et les avantages des quatre systèmes de change possibles : le rattachement à une seule monnaie (le dollar EU), le flottement contrôlé, le rattachement à un panier de monnaies et l'indexation sur le prix d'exportation du pétrole. Sachant que l'ancrage à une devise avait contribué

à la stabilité macroéconomique malgré l'instabilité des cours du pétrole, les administrateurs ont fait remarquer que la perpétuation du rattachement au dollar EU présenterait plusieurs avantages, dont la crédibilité procurée par un ancrage nominal bien compris et la réduction des coûts de transaction. Mais ils ont noté que le bien-fondé de cette solution avait été contesté, en raison de la hausse de l'inflation dans les pays du CCG, de la dépréciation du dollar vis-à-vis d'autres grandes monnaies, d'un manque de synchronisation des cycles conjoncturels et de la baisse des taux d'intérêt directs aux États-Unis. Un flottement contrôlé pourrait donner une plus grande indépendance monétaire pour maîtriser l'inflation et faciliter l'ajustement du taux de change réel aux chocs économiques; plusieurs administrateurs considèrent un assouplissement du régime de change comme une possibilité à plus longue échéance, car cette solution pourrait se justifier si les économies du CCG devenaient moins tributaires du pétrole et plus hétérogènes, et si la divergence entre leurs cycles conjoncturels et celui des États-Unis persistait. Toutefois, une plus grande instabilité du taux de change pourrait augmenter les coûts liés aux transactions internationales et exigerait la création d'une banque centrale crédible dotée d'instruments monétaires efficaces ainsi que l'harmonisation de la réglementation et de la supervision des marchés financiers de la région. De nombreux administrateurs ont approuvé les conclusions des services du FMI selon lesquelles réaliser l'union monétaire en 2010 représenterait un véritable défi, mais ils leur ont demandé de continuer à soutenir les efforts déployés par les pays de la CCG pour mettre en place une union monétaire, y compris par de nouvelles analyses.

Les Perspectives économiques régionales

Pour analyser plus en profondeur les situations régionales et étoffer les thèmes traités dans les *Perspectives de l'économie mondiale*, des rapports sont établis chaque semestre sur les *Perspectives économiques régionales*, qui couvrent cinq grandes parties du monde : l'Asie et le Pacifique, l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie centrale, l'Afrique subsaharienne, et l'Hémisphère occidental; elles présentent leur évolution et les principaux problèmes de politique économique qui s'y posent. Pendant l'exercice 2009, la publication de ces rapports a été coordonnée avec des actions de communication dans plusieurs pays de chaque région, telles que des séminaires à l'intention des hauts fonctionnaires et des universitaires, des séances d'information des médias et des entretiens avec des responsables du FMI. Des communiqués de presse résumant les conclusions et le texte intégral de ces rapports figurent sur le site internet du FMI avec la transcription et des enregistrements vidéo des conférences de presse organisées au moment de la publication³³.

This page intentionally left blank



Modernisation du FMI

Modernisation du FMI

Le prolongement de la crise financière a amené le FMI à intensifier et à réorienter ses activités de prêt et de renforcement des capacités. Le présent chapitre décrit les actions menées par l'institution pendant l'exercice 2009 pour poursuivre la réforme de la gouvernance engagée durant l'exercice précédent, aider les pays membres à faible revenu à élaborer leur politique économique et leur apporter un soutien financier, renforcer de façon ciblée et économique les capacités des pays membres, et se doter durablement d'une solide assise financière. (Des mesures ont aussi été engagées pendant l'exercice pour moderniser la fonction «ressources humaines» de l'institution; elles sont examinées au chapitre 5.)

GOUVERNANCE

La réforme des quotes-parts et de la représentation approuvée en 2008 par le Conseil des gouverneurs faisait suite au réexamen, entamé en 2006, des questions touchant à la gouvernance du FMI, notamment à l'ajustement du nombre de voix attribuées aux membres de l'institution. Outre cette réforme, qui constitue l'élément central de la modernisation du FMI, les travaux concernant la réforme de la gouvernance se sont articulés en quatre piliers : 1) la suite à donner aux travaux du Bureau indépendant d'évaluation et à son rapport sur cette question, que le Conseil des Gouverneurs a examiné en mai 2008; 2) l'examen des propositions du Conseil d'administration en matière de gouvernance, en s'appuyant sur les travaux du Groupe de travail sur la gouvernance du FMI, qui a élaboré un plan de mise en œuvre des recommandations du BIE; 3) les activités du Comité de personnalités éminentes sur la réforme de la gouvernance du FMI, désigné par le Directeur général en septembre 2008 pour évaluer le cadre décisionnel de l'institution; 4) les efforts déployés par les services du FMI pour nouer le dialogue avec la société civile et d'autres publics extérieurs à l'institution – c'est le «quatrième pilier» de cette réforme.

Lors de leur première évaluation du rapport du BIE, le Conseil d'administration et le Directeur général ont constaté qu'un grand nombre des questions soulevées étaient complexes et interdépendantes, et réclameraient donc la collaboration et la participation actives de tous les échelons de l'institution et de l'ensemble des pays membres. Jugeant donc indispensable de procéder de façon concertée, le Conseil d'administration a souscrit en octobre 2008 à la recommandation du Directeur général de créer un Comité directeur conjoint composé d'administrateurs et de hauts dirigeants du FMI pour assurer le suivi et la coordination des travaux sur les quatre axes de la réforme de la gouvernance.

Réforme des quotes-parts et de la représentation

À la clôture de l'exercice, les pays membres n'avaient pas terminé la mise en œuvre de la réforme des quotes-parts et de la représentation adoptée en 2008 indispensable pour commencer à relever la part relative des voix attribuées aux pays émergents dynamiques et renforcer l'influence des pays à faible revenu. Cette réforme prévoit une augmentation ponctuelle des quotes-parts de 54 pays membres et un amendement aux Statuts qui triplera le nombre de voix de base et mettra en place un mécanisme visant à préserver la proportion des voix de base dans le nombre total des voix attribuées. Elle prévoit aussi la création de postes supplémentaires d'administrateurs suppléants pour

alléger la charge de travail des administrateurs représentant un grand nombre de pays, ce qui, dans les circonstances actuelles, bénéficiera aux cabinets des deux administrateurs représentant les pays africains. Pour mettre le point final à la réforme, les pays membres admis à bénéficier d'une augmentation de leur quote-part doivent accepter cette augmentation, et l'amendement proposé doit être entériné par trois cinquièmes des membres détenant 85 % du nombre total de voix. À la fin avril 2009, 21 des 54 membres concernés avaient accepté l'augmentation ponctuelle de leur quote-part et 19 membres, représentant 24,1 % du nombre total de voix, avaient entériné l'amendement.

Lors des réunions de printemps, le CMFI a appelé à procéder sans tarder à la Quatorzième révision générale des quotes-parts de manière à ce que celle-ci soit achevée au plus tard en janvier 2011, c'est-à-dire quelque deux ans avant la date prévue initialement. La prochaine révision générale devrait aboutir à une augmentation des quotes-parts relatives des économies dynamiques, en particulier de la part globale des pays émergents et en développement. Le Comité s'est aussi déclaré favorable à ce que le Conseil d'administration poursuive ses travaux, avant l'Assemblée annuelle de 2009, sur les éléments de la nouvelle formule de calcul des quotes-parts qui pourraient être améliorés avant que celle-ci ne soit utilisée à nouveau. Le CMFI a également appelé les autorités nationales à faire le nécessaire pour que l'accord sur la réforme des quotes-parts et de la représentation approuvé en avril 2008 entre en vigueur au plus vite.

Deux pays, la République du Kosovo et Tuvalu, ont demandé à adhérer au FMI au cours de l'exercice 2009. Le Conseil des gouverneurs a adopté en mai 2009 une résolution offrant à la République du Kosovo le statut de membre, qui a pris effet le 29 juin 2009. La candidature de Tuvalu était toujours en examen à la fin de l'exercice.

Le rapport du BIE

En mai 2008, le Conseil a examiné le rapport du Bureau indépendant d'évaluation intitulé «Gouvernance du FMI : évaluation»³⁴. Ce rapport, qui s'appuie sur la réforme des quotes-parts et de la représentation déjà approuvée, vise à contribuer à l'amélioration continue de la structure de gouvernance du FMI. Il soulève des questions importantes dans plusieurs domaines essentiels : comment clarifier le rôle de chacun des organes de gouvernance de l'institution; comment assurer une participation efficace des ministres et du Conseil d'administration à son processus de décision; et comment renforcer les mécanismes de responsabilisation

de la direction. Il formule aussi des recommandations spécifiques pour accroître l'efficacité, la responsabilité et la représentativité du FMI. Le Conseil d'administration et la direction ont accueilli favorablement ce rapport, dans lequel ils voient une contribution très utile aux efforts qu'ils déploient pour affermir la gouvernance de l'institution. Ils ont noté que la décision du FMI de procéder à cette évaluation le plaçait à l'avant-garde des organisations multilatérales et ils se sont déclarés déterminés à collaborer pour donner suite à cette analyse en formulant des idées partagées par l'ensemble des membres.

Le Groupe de travail sur la gouvernance du FMI

À l'issue de ses délibérations du mois de mai 2008, le Conseil d'administration a institué le Groupe de travail sur la gouvernance du FMI, chargé dans un premier temps de donner suite à l'étude du BIE. Le rapport du Groupe, examiné par le Conseil à la fin de septembre 2008, proposait des modalités et un plan de travail pour donner suite aux recommandations du BIE, sans préjuger des décisions les concernant, en formulant en outre ses propres recommandations en la matière³⁵. Les administrateurs ont approuvé le plan de travail présenté en soulignant que son calendrier d'exécution devait être assez souple pour pouvoir intégrer les recommandations du Comité de personnalités éminentes sur la réforme de la gouvernance du FMI. Ils ont également entériné la mise en place d'un comité directeur conjoint regroupant des cadres de direction et des membres du Conseil pour superviser et coordonner le processus de collaboration visant à réformer la gouvernance de l'institution. Soucieux d'assurer la cohérence des diverses initiatives en cours, les administrateurs ont jugé qu'il convenait d'élargir et d'approfondir sans délai l'analyse requise pour permettre un dialogue fructueux à de nombreux niveaux différents, et ils ont exprimé l'espoir que tous ces travaux aboutiront à des propositions concrètes de réforme avant l'Assemblée annuelle de 2009.

Le Comité de personnalités éminentes sur la réforme de la gouvernance du FMI

En septembre 2008, le Directeur général a chargé le Comité de personnalités éminentes sur la réforme de la gouvernance du FMI, dirigé par le Ministre des finances d'Afrique du Sud, M. Trevor Manuel, d'évaluer l'adéquation des structures de décision du FMI en indiquant les modifications qui pourraient permettre à l'institution de remplir plus efficacement sa mission mondiale. Le rapport du comité, remis à la Direction du FMI à la fin de mars 2009, recommandait un large éventail de réformes, dont certaines faisaient écho à celles du BIE³⁶, visant à rehausser la légitimité et l'efficacité du FMI lorsqu'il élabore des ripostes coordonnées à des problèmes communs. Le rapport proposait aussi plusieurs mesures complémentaires pour renforcer la capacité de l'institution de garantir la stabilité financière mondiale, en déclarant ces mesures aussi importantes que la réforme de la gouvernance. Le Conseil a examiné le rapport et ses recommandations de façon informelle au début de l'exercice 2010.

Le dialogue avec la société civile et d'autres groupes extérieurs à l'institution

Lorsqu'il a examiné le plan de travail proposé par le Groupe sur la gouvernance du FMI, le Conseil a estimé qu'il y avait lieu de

considérer la société civile et d'autres publics extérieurs comme des parties prenantes essentielles dans le processus de réforme. En septembre 2008, les administrateurs ont ainsi rencontré des organisations de la société civile (OSC), au cours d'un séminaire informel, afin d'entendre leurs points de vue sur la réforme du FMI en s'appuyant sur des consultations mondiales. Le Directeur général a déclaré que le FMI était attaché à ce processus de concertation, qui constituait le «quatrième pilier» de la réforme de la gouvernance du FMI.

Le quatrième pilier a été lancé officiellement en avril 2009. Il s'agit d'offrir aux OSC, aux universitaires et à d'autres intervenants la possibilité de soumettre des propositions aux services chargés de préparer pour le Conseil les documents relatifs à la réforme de la gouvernance. La réunion des OSC avec le Directeur général, qui aura lieu lors de l'Assemblée annuelle de 2009 à Istanbul, devrait marquer l'aboutissement de ce processus. La concertation est coordonnée par New Rules for Global Finance Coalition, organisme basé à Washington qui a été chargé de gérer les différentes étapes de la préparation des rapports et d'administrer un site Internet indépendant et interactif (www.thefourthpillar.org), par l'intermédiaire duquel les OSC peuvent soumettre des documents, participer au débat et exprimer leur avis.

AIDE AUX PAYS À FAIBLE REVENU

Les activités du FMI dans les pays à faible revenu occupent tous les ans une place de premier plan. Elles ont toutefois revêtu un caractère d'urgence particulier au cours de l'exercice 2009 en raison des difficultés provoquées par la flambée des prix des produits alimentaires et énergétiques au premier semestre de 2008, puis des retombées de l'instabilité mondiale des marchés financiers (la «troisième vague» de la crise). Plus important encore, la conjoncture a considérablement évolué dans ces pays depuis qu'ont été mis en place la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, le processus d'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés dans les années 90. Le Conseil a donc décidé de faire le point durant l'exercice sur les activités du FMI dans les pays à faible revenu, a énoncé les objectifs qu'il se fixait à cet égard (voir encadré 4.2) et a entrepris de réformer ses instruments de prêt concessionnels de manière à ce qu'ils répondent mieux aux besoins des pays à faible revenu, compte tenu en particulier du caractère évolutif de la crise mondiale.

Réflexion sur le rôle du FMI dans les pays à faible revenu

En juillet 2008, le Conseil d'administration a lancé une réflexion sur le rôle du FMI dans les pays à faible revenu³⁷. Il a noté que l'action de l'institution dans ces pays devrait cadrer plus généralement avec les efforts qu'elle déploie par ailleurs pour recentrer ses activités et mettre à profit sa collaboration étroite avec les institutions partenaires, favoriser la prise en main des stratégies de développement par les pays eux-mêmes, et adapter les conseils et les interventions du FMI aux caractéristiques

téristiques propres de ces pays. Les administrateurs sont convenus que les conseils de politique macroéconomique, l'aide au renforcement des capacités, et le soutien concessionnel à la balance des paiements demeureront les modes d'intervention privilégiés du FMI. Ils ont insisté sur la nécessité d'une collaboration efficace avec la communauté internationale, en particulier la Banque mondiale, notamment pour veiller à ce que les activités du FMI contribuent à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ils se sont déclarés favorables au réaménagement des instruments de l'institution, qui était alors en cours de planification, et ont estimé qu'il convenait en tout premier lieu d'apporter des modifications à la FCE afin qu'elle protège plus efficacement les pays à faible revenu contre les chocs.

La FCE, qui permet aux pays à faible revenu d'obtenir une aide pour faire face aux chocs soudains d'origine externe qui ont des répercussions négatives sur l'économie, mais échappent au contrôle des autorités nationales, a ainsi fait l'objet d'un réexamen et d'une refonte en septembre 2008 (voir encadré 4.1). Les modifications apportées, qui visaient à accroître son utilité pour les pays membres à faible revenu, ont consisté à relever le montant de l'aide disponible, à en accélérer le décaissement

et à en simplifier les conditions (l'obligation d'élaborer au préalable une Stratégie de réduction de la pauvreté a ainsi été supprimée, même si l'accent reste placé sur les conséquences du choc pour les pauvres et sur les mesures prises pour y remédier). Par ailleurs, la FCE peut désormais être utilisée de façon plus souple, en même temps que d'autres mécanismes et instruments du FMI, l'instrument de soutien à la politique économique par exemple. Les critères d'accès sont restés inchangés. Trois nouveaux accords ont été approuvés au titre de la FCE modifiée durant l'exercice, pour un montant total de 167,2 millions de DTS. Trois autres décaissements ont été approuvés au titre de la nouvelle composante à accès rapide de cette facilité, qui totalisent 168,9 millions de DTS (on trouvera à la partie intitulée «L'aide financière», au chapitre 3, de plus amples informations sur les accords conclus pendant l'exercice au titre de la FCE).

Les discussions du Conseil d'administration sur les activités du FMI dans les pays à faible revenu ont aussi porté sur la définition de la mission du FMI dans ces pays. La version adoptée (voir encadré 4.2) a été présentée à l'occasion de la déclaration du Directeur général sur le rôle de l'institution dans les pays à faible revenu, publiée au début d'octobre 2008.

ENCADRÉ 4.1

Riposte du FMI à la flambée des prix alimentaires et énergétiques

La forte poussée des prix des produits alimentaires et des carburants qui a eu lieu pendant le premier semestre de 2008 et s'est prolongée jusqu'au début du troisième trimestre a suscité de graves inquiétudes quant aux répercussions qu'elle risquait d'avoir sur les pays à faible revenu, dont beaucoup ont été particulièrement ébranlés par la crise. Comme la situation empirait dans bon nombre de ces pays, mettant en péril les acquis économiques de ces dernières années et menaçant d'anéantir les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le FMI s'est tout de suite mobilisé pour aider les pays membres en difficulté.

En septembre 2008, désireux de mettre plus rapidement des fonds à la disposition des pays confrontés à des besoins de financement imprévus, le Conseil d'administration a approuvé un amendement à la facilité de protection contre les chocs exogènes qui a créé une composante à accès rapide et une composante à accès élevé, a adapté la conditionnalité et les critères d'accès à cet instrument, et a assoupli son utilisation. À la suite de cette réforme, les pays membres peuvent obtenir un financement équivalant à 25 % maximum de leur quote-part, en un décaissement immédiat, pour chacun des chocs subis¹ (au titre de la composante à accès rapide) et à 75 % maximum de leur quote-part dans le cadre d'un accord (au titre de la composante à accès élevé)². Dans

les quatre mois ayant suivi l'entrée en vigueur de la réforme, une aide financière de 336,1 millions de DTS au total a été approuvée pour six pays membres confrontés à des chocs exogènes.

Pour répondre aux besoins accrus des pays membres les plus démunis, déjà accablés par la pauvreté avant la crise, le FMI a sensiblement relevé le montant des financements concessionnels qu'il peut accorder aux pays à faible revenu, notamment pour les aider à faire face à l'envolée brutale des prix alimentaires et énergétiques. Au cours de l'exercice, dix nouveaux accords FRPC d'un montant total de 631,4 millions de DTS et trois nouveaux accords FCE, totalisant 167,2 millions de DTS, ont ainsi été approuvés. Le FMI a par ailleurs augmenté globalement de 160,6 millions de DTS le montant des ressources disponibles au titre d'accords FRPC en vigueur dans douze pays. Les montants engagés pour les pays à faible revenu frappés par la crise des prix alimentaires et énergétiques durant l'exercice s'élèvent au total à 1.128 millions de DTS.

¹ Des ressources ne peuvent être normalement accordées au titre de la composante à accès rapide que pour deux chocs par période de cinq ans.

² En avril 2009, le Conseil d'administration a approuvé le relèvement des plafonds d'accès des deux composantes de la facilité, désormais fixées à 50 % et 150 % de la quote-part, respectivement. Le plafond d'accès au titre des accords FRPC a aussi été doublé. On trouvera plus loin de plus amples informations sur ces augmentations.



Un groupe de participants à la conférence «Changer : nouveaux défis et nouveaux partenariats pour la croissance en Afrique», qui s'est tenue à Dar es-Salaam, en Tanzanie.

ENCADRÉ 4.2

La mission du FMI dans les pays à faible revenu

À l'occasion d'une allocution qu'il a prononcée en octobre 2008 sur les activités du FMI dans les pays à faible revenu¹, le Directeur général a défini la mission de l'institution dans ces pays. Selon cette déclaration, le FMI a pour mission d'aider les pays en question à parvenir à la stabilité macroéconomique et financière indispensable pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté.

Le FMI dispense aux pays à faible revenu – comme aux autres pays membres – des conseils de politique économique, un appui ciblé au renforcement des capacités et, le cas échéant, une aide financière. Le FMI se concentre sur ses domaines de compétence fondamentaux, c'est-à-dire la stabilisation macroéconomique, les politiques budgétaires, monétaires, financières et de change, ainsi que les institutions et les politiques structurelles étroitement liées à ces questions.

En même temps, le FMI adapte ses méthodes et ses instruments pour répondre aux besoins propres et changeants des pays à faible revenu. Le FMI soutient les stratégies de réduction de la pauvreté et de développement des pays membres, l'objectif sous-jacent étant d'aider ces derniers à se hisser dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Le FMI aide les pays à faible revenu à mettre en place des politiques macroéconomiques et des institutions capables à la fois d'assurer la stabilité macroéconomique de manière à promouvoir une croissance soutenue et une réduction durable de la pauvreté.

En s'appuyant sur son expérience internationale et un rigoureux travail d'analyse, et en tenant dûment compte des moyens d'exécution limités de certains pays, le FMI offre :

1. des conseils sur les politiques macroéconomiques et les institutions à mettre en place pour contribuer à la stabilité macroéconomique intérieure et extérieure, notamment à la viabilité de la dette, favoriser une croissance économique diversifiée et durable, et renforcer l'intégration au système commercial et financier international;
2. une aide à l'élaboration de réformes correctement ordonnées pour renforcer les capacités des pays et leurs institutions afin de permettre une gestion macroéconomique saine et de garantir la stabilité financière;
3. une aide financière concessionnelle.

Le soutien que le FMI apporte aux pays membres à faible revenu exige une collaboration efficace et ininterrompue avec la communauté internationale, notamment avec les organismes de développement et les bailleurs de fonds, de manière que les activités du FMI concordent avec les efforts déployés au niveau international pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

¹ L'intégralité de la «Déclaration du Directeur général du FMI au sujet du rôle du FMI dans les pays à faible revenu» peut être consultée sur le site du FMI à l'adresse www.imf.org/external/trench/np/omd/2008/pdf/100208f.pdf.

Réévaluation du financement et de la viabilité de la dette des pays à faible revenu

Dans le cadre de son examen général des instruments de prêt du FMI, qui a débouché sur la refonte des mécanismes de financement de l'institution (voir «La mise en place des instruments nécessaires pour faire face à la crise» au chapitre 3), le Conseil d'administration s'est penché en mars 2009 sur la réforme des instruments de prêts qui s'adressent aux pays à faible revenu³⁸. Dans l'ensemble, les administrateurs ont estimé qu'il y avait lieu de réaménager ces instruments de manière à combler trois lacunes touchant à la fourniture des 1) financements à court terme; 2) financements de précaution; 3) financements d'urgence, en rappelant que la FRPC devait demeurer l'instrument privilégié des interventions à moyen et long terme du FMI dans les pays à faible revenu.

Les services du FMI ont proposé au Conseil plusieurs solutions pour établir une gamme d'instruments plus simples et plus souples, qui tiendrait compte de la diversité des besoins des pays et de la plus grande vulnérabilité des pays à faible revenu à l'instabilité mondiale. La plupart des administrateurs ont privilégié la solution prévoyant le maintien de la FRPC pour les besoins d'ajustement et de financement sur longue période, avec l'ajout d'une facilité de financement concessionnel à court terme et l'unification des mécanismes d'aide d'urgence concessionnels. Ils se sont également déclarés favorables à l'assouplissement des conditions d'utilisation des prêts concessionnels.

Les administrateurs ont reconnu que l'érosion des plafonds et des critères d'accès à la FRPC par rapport au PIB et aux échanges commerciaux risquait d'empêcher le FMI d'apporter une aide efficace aux pays à faible revenu. (Par la suite, en avril 2009, le Conseil a approuvé un relèvement des limites et critères d'accès aux instruments de prêt concessionnels, et a doublé le plafond d'accès à la FRPC; voir plus loin.) Ils ont noté qu'il faudrait pour cela mobiliser des ressources additionnelles pour les prêts et bonifications d'intérêt (sujet qu'ils ont à nouveau évoqué en avril 2009 lors du débat sur les diverses possibilités de financer les prêts concessionnels du FMI aux pays à faible revenu). Désireux de passer rapidement à la deuxième phase de l'examen, les administrateurs ont demandé aux services du FMI d'approfondir ce dossier avant que le Conseil ne se prononce sur une réforme de l'architecture des instruments destinés aux pays à faible revenu.

Dans le souci constant de veiller à ce que les politiques et instruments du FMI restent adaptés aux besoins des pays membres, le Conseil a examiné en mars 2009 les profils de financement des pays à faible revenu et leurs conséquences pour la viabilité de leur dette³⁹. Les administrateurs ont jugé que les principes fondant actuellement la politique du FMI en matière de plafonnement de la dette demeuraient valables, mais ils ont considéré que la crise financière altérerait sans doute sensiblement dans un avenir proche le montant et la composition des flux de financement à destination des pays à faible revenu; aussi la plupart d'entre eux ont-ils estimé que, compte tenu de la diversité de ces pays et du changement notable de leurs profils de financement ces dernières années, il y avait lieu de réexaminer certains aspects de la politique du FMI en matière de plafonnement de la dette.

La plupart des administrateurs se sont ainsi ralliés à la proposition des services du FMI d'abandonner la conception monolithique des exigences en matière de concessionnalité en faveur d'un éventail d'options qui tiendrait mieux compte de la diversité des situations nationales, notamment en ce qui concerne les risques de surendettement ainsi que la capacité de gestion macroéconomique et des finances publiques. La pratique actuelle pourrait être maintenue pour les pays dont les capacités de gestion sont limitées, mais assouplie pour ceux qui risquent moins d'avoir des problèmes de surendettement. Des solutions plus souples, évitant de considérer chaque dette séparément comme c'est le cas actuellement, seraient envisageables pour les pays dotés de plus grandes capacités de gestion. Pour les pays à faible revenu plus avancés, on pourrait envisager de supprimer les exigences en matière de concessionnalité.

Les administrateurs sont convenus que dans l'ensemble les analyses de viabilité de la dette constituaient une bonne base pour évaluer les risques de surendettement et ils ont prôné l'approfondissement des travaux sur les fondements de ces analyses et sur la méthode d'évaluation de la capacité de gestion. Ils ont demandé aux services du FMI de procéder à une analyse plus détaillée de l'approche évoquée durant la réunion et de proposer de nouveaux principes directeurs en ce qui concerne les plafonds d'endettement.

Après avoir examiné en mars la réforme des instruments de prêt s'adressant aux pays à faible revenu, le Conseil s'est penché en avril sur une proposition tendant à relever les plafonds et les critères d'accès à ces instruments et approuvé le doublement des plafonds d'emprunt au titre de la FRPC et de la FCE. Dans le cas de la FRPC, les plafonds d'accès normaux ont été portés de 140 % de la quote-part à 280 % et les plafonds exceptionnels de 185 % à 370 %; ceux des composantes à accès rapide et à accès élevé de la FCE sont passés respectivement de 25 % à 50 % et de 75 % à 150 %. Le Conseil a estimé que ces hausses étaient conformes au relèvement des limites d'accès aux ressources du compte des ressources générales, donneraient au FMI une plus grande souplesse pour aider les pays à faible revenu et réduiraient le risque que ces derniers ne recourent à des financements non concessionnels qui les exposeraient davantage à des problèmes d'endettement.

En mars 2009, le Conseil a examiné un rapport conjoint de la Banque mondiale et du FMI faisant le point des progrès réalisés dans le renforcement de la capacité de gestion de la dette publique dans les pays en développement, notamment grâce à la mise au point de cadres de référence pour l'évaluation des résultats en matière de gestion de la dette et pour la stratégie de gestion de la dette à moyen terme. Le Conseil a approuvé ces nouveaux cadres de référence et a encouragé leur utilisation pour aider les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire à gérer leur dette de façon efficace.

Instrument de soutien à la politique économique

Même lorsque les pays à faible revenu sont bien avancés sur la voie de la stabilisation économique et qu'ils n'ont plus besoin de l'aide financière du FMI, ils peuvent souhaiter que leur politique

économique bénéficie des conseils, d'un suivi plus étroit et de l'aval de l'institution; c'est ce qu'il faut entendre par soutien à la politique économique et signalisation. L'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), institué en octobre 2005, permet au FMI de soutenir ces pays en les aidant à élaborer des programmes économiques efficaces qui, une fois approuvés par le Conseil d'administration, signalent aux bailleurs de fonds, aux banques multilatérales de développement et aux marchés que le FMI approuve leur politique. L'ISPE est accessible sur demande à tous les pays qui remplissent les conditions requises pour bénéficier de la FRPC et qui ont établi une stratégie de réduction de la pauvreté. Les programmes exécutés dans le cadre de l'ISPE se fondent en principe sur les mêmes critères rigoureux que les autres accords du FMI assortis de financements.

À ce jour, le Conseil d'administration a approuvé le recours à l'ISPE pour six pays (Cap-Vert, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Tanzanie). D'autres pays ont aussi manifesté leur intérêt. Aucune nouvelle demande officielle n'a été déposée durant l'exercice 2009.

Révision des politiques relatives aux notes consultatives conjointes

Pour pouvoir bénéficier d'une assistance au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, les autorités nationales établissent, avec la participation active de la société civile et d'autres partenaires au développement, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) détaillés dont les pays ont l'entière responsabilité. Les DSRP sont ensuite examinés par les Conseils d'administration respectifs du FMI et de la Banque mondiale, qui s'en servent comme référence pour accorder des prêts concessionnels et des allègements de dette. Pour que l'aide soit maintenue, les pays doivent soumettre chaque année un rapport sur l'avancement de leur stratégie de réduction de la pauvreté. En se fondant sur les DSRP et les rapports d'avancement qui leur sont soumis, les services de la Banque mondiale et du FMI préparent des notes consultatives conjointes qui évaluent les points forts et les faiblesses des stratégies de réduction de la pauvreté décrites dans les DSRP, et définissent les domaines prioritaires où des améliorations devront être apportées en cours d'exécution; ces notes consultatives sont révisées à chaque fois qu'un DSRP ou qu'un DSRP intérimaire est présenté par le pays concerné.

En vue de simplifier l'examen des stratégies de réduction de la pauvreté des pays membres, les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont entrepris de réexaminer les dispositions qui en régissent les modalités, lesquelles furent adoptées en 2005 pour donner la priorité à l'amélioration des processus nationaux fondamentaux plutôt qu'à la production de documents. Pour remédier aux préoccupations que continuaient de susciter la nature de l'échange d'informations et le coût administratif jugé élevé, tant pour les pays concernés que pour la Banque mondiale et le FMI, des modalités en vigueur, les conseils d'administration des deux organisations ont décidé au début de l'exercice de maintenir les notes consultatives conjointes pour les DSRP complets et intérimaires, mais de les supprimer pour les rapports d'avancement annuels soumis dans le cadre de la FRPC. Les notes consultatives

conjointes doivent être publiées par les conseils des deux institutions dans les quatre mois qui suivent la parution du DSRP correspondant. Désormais, les pays reçoivent des conseils sur la mise en œuvre de leur stratégie de réduction de la pauvreté à l'occasion d'un échange annuel d'informations.

Activités de communication dans les pays à faible revenu

Le Conseil d'administration et la direction du FMI accordent un haut degré de priorité aux opérations de communication, notamment en ce qui concerne les pays à faible revenu. L'institution en organise plusieurs, qui sont destinées aux législateurs, aux organisations de la société civile et au grand public. La plus notable au cours de l'exercice a été une conférence organisée en mars 2009 en Tanzanie sous les auspices communs du FMI et de la Tanzanie (voir encadré 4.3).

Assistance financière

Face à la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants, le FMI a relevé son aide financière aux pays à faible revenu durant l'exercice et s'est donné davantage de moyens pour réagir de façon adaptée aux chocs externes de cette nature (voir encadré 4.1). Un bon nombre de pays à faible revenu ont ainsi bénéficié de financements pour remédier aux problèmes de balance des paiements engendrés pour l'essentiel par la flambée des prix alimentaires et énergétiques. En outre, le FMI a fortement accru l'aide à ces pays pendant la seconde moitié de l'exercice. Au cours de l'année, douze pays ont reçu une aide supplémentaire totalisant 160,6 millions de DTS à l'appui des programmes de prêt déjà en vigueur dans le cadre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Dix nouveaux accords FRPC ont été approuvés, qui représentent un engagement de 631,4 millions de DTS. D'autres pays ont reçu une aide d'urgence du FMI pour surmonter les retombées de catastrophes naturelles. Une aide d'urgence post-conflit a été approuvée durant l'exercice en faveur de la Guinée-Bissau (1,8 million de DTS) et des Comores (1,1 million de DTS), et le Belize a reçu 4,7 millions de DTS au titre de l'aide d'urgence que le FMI peut consentir au lendemain de catastrophes naturelles.

Comme on l'a vu, le FMI a réaménagé la facilité de protection contre les chocs exogènes en septembre 2008 afin de la rendre plus utile aux pays membres à faible revenu en relevant le montant de l'aide disponible à ce titre, en faisant en sorte qu'elle soit décaissée plus rapidement et en simplifiant les critères d'accès à cet instrument (voir aussi l'encadré 4.1). Depuis que ces modifications ont été apportées, six pays ont bénéficié de financements au titre de la FCE, pour un montant total de 336,1 millions de DTS. (On trouvera au chapitre 3 une analyse plus détaillée des prêts consentis pendant l'exercice au titre de la FRPC, de la FCE, de l'assistance d'urgence post-conflit et de l'aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles.)

Réduction de la pauvreté et allègement de la dette

Le FMI participe, avec d'autres organisations multilatérales, à deux programmes spéciaux destinés à alléger la dette des pays les plus pauvres. L'initiative PPTE, lancée en 1996 par le FMI et la Banque mondiale, est un dispositif global de réduction de la dette des pays pauvres très endettés qui appliquent des pro-

grammes d'ajustement et de réforme appuyés par les deux institutions. Elle vise à assurer qu'aucun pays n'ait à supporter une dette trop lourde pour lui. Pour bénéficier d'une aide à ce titre, les pays doivent donner la preuve qu'ils ont engagé des réformes et mené une politique économique avisée dans le cadre de programmes appuyés par le FMI et l'Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale, et doivent avoir établi au terme d'une vaste consultation un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Lorsqu'un pays a satisfait à ces critères ou qu'il est en passe de le faire, les conseils d'administration du FMI et de l'IDA le déclarent officiellement admissible à un allègement de dette et la communauté internationale s'engage à ramener sa dette au seuil de viabilité convenu (le «point de décision»). Lorsqu'un

pays atteint le point de décision, il peut immédiatement recevoir un «allègement intérimaire» du service échu de sa dette. Cependant, pour bénéficier de la réduction intégrale et irrévocable du principal au titre de l'initiative PPTE, le pays doit : 1) continuer de donner la preuve qu'il exécute comme il convient les programmes soutenus par le FMI et l'IDA; 2) exécuter de manière satisfaisante les réformes fondamentales convenues au point de décision; 3) adopter et exécuter pendant un an au moins le DSRP. Lorsqu'un pays a satisfait à ces critères, il peut atteindre son «point d'achèvement». Les créanciers doivent alors lui accorder l'allègement intégral promis au point de décision.

À ce jour, des allègements de dette au titre de l'initiative PPTE ont été approuvés pour un montant total de 51 milliards de

ENCADRÉ 4.3

Changer : nouveaux défis et nouveaux partenariats pour la croissance en Afrique

À la mi-mars 2009, le FMI a organisé, avec la Tanzanie, une conférence intitulée, «Changer : nouveaux défis et nouveaux partenariats pour la croissance en Afrique», à Dar es-Salaam¹. Cette conférence avait pour but d'examiner les grandes questions de politique économique afin de forger un partenariat renouvelé au service de la croissance en Afrique au XXI^e siècle.

Plus de 300 participants ont assisté à la séance plénière. Après les allocutions de bienvenue du Président tanzanien, M. Jakaya Kikwete, et du Directeur général du FMI, M. Dominique Strauss-Kahn, l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, et la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies, M^{me} Asha-Rose Migiromi, ont prononcé les discours liminaires.

La conférence a offert une occasion originale de resserrer les relations du FMI avec ses pays membres d'Afrique. Les participants ont demandé au Directeur général d'être la voix de l'Afrique à la réunion des dirigeants du G-20 du mois d'avril. Ils se sont aussi entendus sur les six principales composantes d'un partenariat renforcé entre l'Afrique et le FMI :

- renforcer la surveillance que le FMI exerce sur les politiques économiques de tous ses membres, dans un esprit d'impartialité.
- développer les mécanismes de financement du FMI et les rendre plus accessibles aux pays à faible revenu.
- consolider le processus d'allègement de la dette en adaptant le cadre selon lequel le FMI évalue la viabilité de la dette des pays de manière à tenir compte des

nouveaux besoins de financement de l'Afrique et des nouvelles possibilités qui s'y font jour.

- accélérer la réforme de la gouvernance du FMI de manière à augmenter l'influence et la représentation de l'Afrique à tous les échelons de l'institution.
- améliorer le dialogue entre le FMI et ses membres africains, notamment par le biais de l'assistance technique, pour que les politiques nationales des pays africains bénéficient de l'expérience et de l'expertise de l'institution.
- affermir le rôle de catalyseur du FMI de manière à mobiliser les financements publics et privés dont l'Afrique a besoin pour se doter des infrastructures essentielles.

Le Directeur général a rappelé que le FMI était déterminé à augmenter les financements en faveur de l'Afrique et, ce qui est plus important, les dirigeants du G-20 se sont ensuite engagés à épauler l'institution dans cet effort (voir «Veiller à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour affronter la crise» au chapitre 3). Les pays africains ont applaudi la décision du FMI d'ouvrir deux nouveaux centres régionaux d'assistance technique en Afrique (voir «Assistance technique») et de développer les trois centres déjà en place, ce qui permettra de renforcer l'assistance du FMI et, en même temps, de veiller à ce qu'elle soit fournie en temps opportun en suscitant l'adhésion des pays concernés eux-mêmes.

¹ Pour de plus amples informations sur la conférence de Tanzanie, voir les articles du *Bulletin du FMI* à ce sujet à compter de mars 2009 à l'adresse suivante www.imf.org/external/pubs/ft/survey/so/home. Il est aussi possible de consulter le site de la conférence www.changes-challenges.org/.

dollars (valeur actualisée nette fin 2007) en faveur de 35 pays, dont 29 en Afrique. Six autres pays remplissent les conditions requises pour bénéficier de l'initiative PPTE. Au cours de l'exercice 2009, deux pays, la Côte d'Ivoire et le Togo, ont atteint le point de décision et un autre, le Burundi, le point d'achèvement.

En 2005, l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a été instaurée en complément à l'initiative PPTE pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. L'IADM autorise l'annulation intégrale des créances admissibles de trois institutions multilatérales (le FMI, l'IDA et le Fonds africain de développement) sur les pays qui mènent le processus de l'initiative PPTE à terme. En 2007, la Banque interaméricaine de développement a également décidé d'effacer ses créances sur les cinq PPTE de l'Hémisphère occidental.

Tous les pays qui atteignent le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE renforcée, ainsi que ceux dont le revenu par habitant est inférieur à 380 dollars et qui ont encore une dette envers le FMI à la fin 2004, sont admissibles au bénéfice de l'IADM. Pour pouvoir bénéficier de cet allègement, ces pays sont tenus, en vertu d'une décision du Conseil d'administration du FMI, d'être à jour dans leurs obligations envers le FMI et de faire état de résultats satisfaisants dans les trois domaines suivants : 1) politiques macroéconomiques; 2) mise en œuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté; 3) gestion des dépenses publiques. Un premier groupe de 19 pays (17 PPTE qui avaient atteint le point d'achèvement et deux pays non-PPTE dont le revenu par habitant était inférieur au seuil fixé) ont pu bénéficier d'un allègement au titre de l'IADM en janvier 2006. Au total, 26 pays ont été admis à bénéficier de l'initiative et ont reçu du FMI un allègement de dette, y compris, dernièrement, le Burundi, en janvier 2009 (voir tableau 4.3 sur la page Internet du *Rapport annuel*).

On trouvera au chapitre 3 des renseignements supplémentaires sur l'aide apportée par le FMI à ses pays membres au titre de l'initiative PPTE et de l'IADM durant l'exercice 2009. Un document publié en septembre 2008 fait le point de la mise en œuvre de ces deux dispositifs⁴⁰.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Le renforcement des capacités, qui englobe la formation et l'assistance technique, est un domaine d'activité fondamental du FMI. L'exercice 2009 a vu la poursuite des vastes réformes engagées pour en rehausser l'efficacité et l'efficience. Elles visent essentiellement à mieux hiérarchiser les activités d'assistance technique et à en accroître la rentabilité, à améliorer l'évaluation des résultats et à consolider les partenariats avec les bailleurs de fonds. Dans cette optique, le Conseil d'administration a approuvé une nouvelle politique de tarification des activités de renforcement des capacités et le lancement d'une grande campagne de mobilisation de fonds, ainsi que le projet d'ouverture de nouveaux centres régionaux d'assistance technique.

Assistance technique

Le FMI apporte une assistance technique dans les domaines qui relèvent de ses compétences fondamentales : politiques macroéconomique, monétaire et fiscale, politique de change, administration des recettes, gestion des dépenses publiques, stabilité du secteur financier, cadres législatifs, et statistiques macroéconomiques et financières (voir graphique 4.1). Outre les avantages immédiats que les pays bénéficiaires en retirent, cette assistance renforce la solidité et la stabilité de l'économie mondiale. Environ 80 % des activités du FMI dans ce domaine bénéficient aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, notamment en Afrique subsaharienne et en Asie (voir graphique 4.2).

En mai 2008, le Conseil a examiné les réformes qui pourraient être entreprises pour accroître les effets de l'assistance technique fournie par le FMI et adapter celle-ci en fonction des orientations stratégiques de son budget à moyen terme⁴¹. Les administrateurs ont estimé que, si elles étaient mises en œuvre, ces réformes rehausseraient considérablement l'efficacité des activités du FMI dans ce domaine.

Les administrateurs se sont prononcés en faveur d'une approche plus dynamique pour mobiliser de nouvelles ressources aux fins de l'assistance technique; ils ont ainsi accueilli avec satisfaction le regroupement de ces ressources dans des fonds de fiducie thématiques, et le recours accru aux centres régionaux d'assistance technique pour dispenser l'assistance (voir plus loin). L'encadré 4.4 présente les principaux piliers de la nouvelle structure de prestation de l'assistance technique.

Les administrateurs ont approuvé en août 2008 une nouvelle politique de facturation des services d'assistance technique et de formation dispensés par le FMI⁴², qui s'applique à l'assistance technique de l'institution et à la formation de fonctionnaires au siège, et dont le taux est fonction du revenu par habitant du pays bénéficiaire⁴³. Il s'agit, par cette tarification, de faire en sorte que l'offre d'assistance technique et de formation soit adaptée aux besoins des pays bénéficiaires et conforme à leurs priorités. Plusieurs exemptions, de même que la progressivité du barème, garantissent que cette politique ne compromettra pas la fourniture d'assistance technique aux pays à faible revenu. En mars 2009, la direction du FMI, après consultation avec le Conseil, a décidé d'appliquer cette nouvelle facturation à compter du 1^{er} janvier 2010 et non du 1^{er} mai 2009, date initialement prévue. La facturation des services de formation est entrée en vigueur comme prévu le 1^{er} mai 2009.

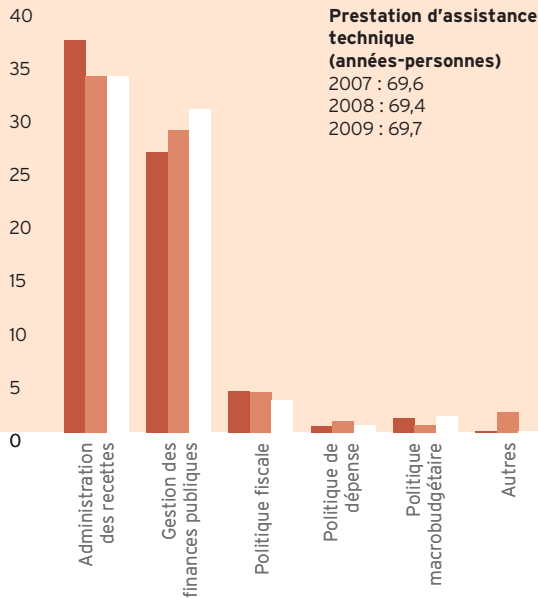
Pour délivrer ses services d'assistance technique (voir graphique 4.3), le FMI fait de plus en plus appel aux centres régionaux d'assistance technique, généralement considérés comme des outils performants de renforcement des capacités. D'après les évaluations externes et les autorités nationales, l'assistance dispensée par l'intermédiaire de ces centres permet une plus grande souplesse, est fournie en temps opportun, offre un bon rapport coût-efficacité et suscite une plus grande adhésion des pays bénéficiaires (voir encadré 4.5). Lors d'un séminaire qui s'est tenu en mai 2008, les administrateurs se sont une nouvelle

GRAPHIQUE 4.1

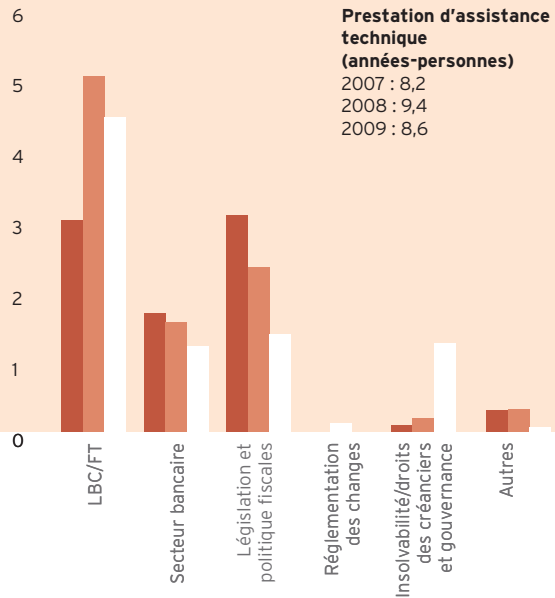
La prestation d'assistance technique par départements et par domaines (en années-personnes)

■ exercice 2007 ■ exercice 2008 ■ exercice 2009

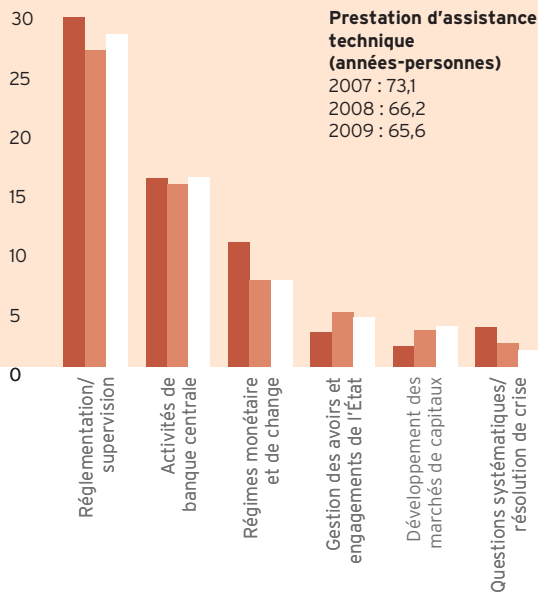
Département des finances publiques



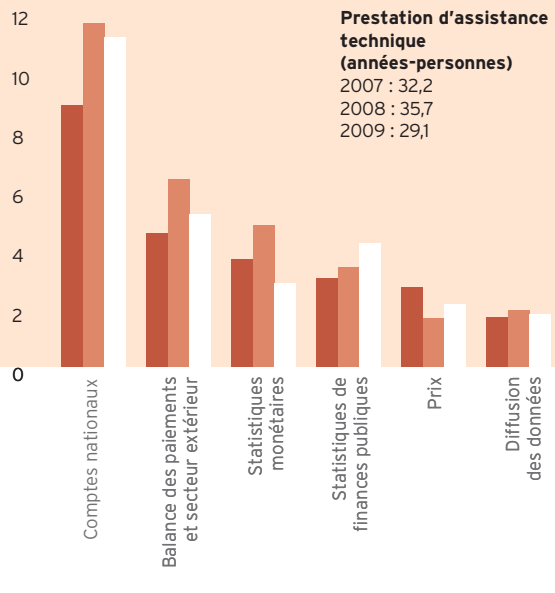
Département juridique



Département des marchés monétaires et de capitaux



Département des statistiques



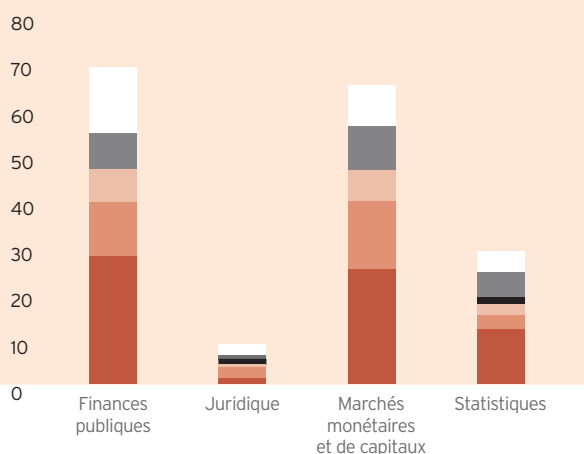
Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

GRAPHIQUE 4.2

Prestation d'assistance technique pendant l'exercice 2009, par départements et par régions

(en années-personnes)

■ Afrique ■ Asie et Pacifique ■ Europe ■ Hémisphère occidental
■ Moyen-Orient et Asie centrale ■ Multi-régional



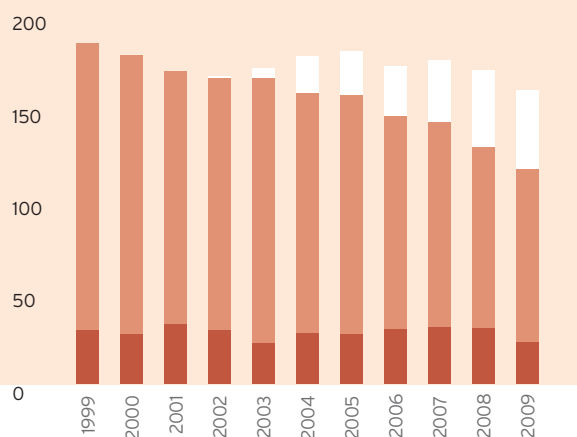
Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

GRAPHIQUE 4.3

Répartition de l'assistance technique : personnel du FMI, experts, CRAT

(en années-personnes)

■ Personnel du FMI ■ Experts ■ CRAT



Note : Ces données ne comprennent pas les projets financés par l'Institut du FMI ou par le PNUD.
Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

ENCADRÉ 4.4

Recentrage de l'assistance technique du FMI

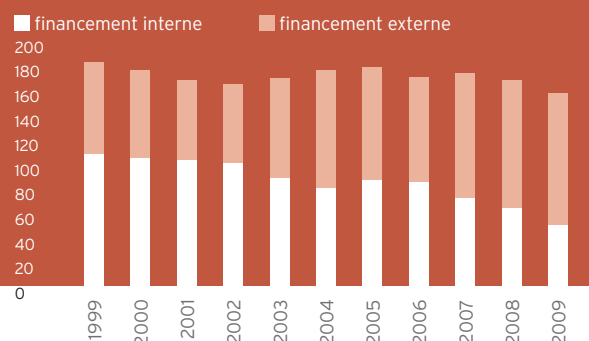
La réforme générale de l'assistance technique, afin d'en rehausser l'efficacité et l'efficience, s'est poursuivie durant l'exercice, conformément au plan de réforme avalisé par le Conseil en mai 2008. Ces réformes s'articulent selon trois axes :

- *Mieux intégrer l'assistance technique aux opérations de surveillance et de prêt du FMI.* En vertu du nouveau régime, les départements géographiques assument le rôle de chef de file dans l'élaboration des stratégies d'assistance technique (notes de stratégie régionales). Le cadre général à moyen terme ainsi défini correspond davantage aux besoins des pays membres et offre la souplesse nécessaire pour s'adapter aux changements de priorités.
- *Mieux évaluer les résultats de l'assistance technique et son efficacité par rapport aux coûts.* Le nouveau cadre permet un suivi systématique de la réalisation des objectifs, des résultats et des coûts de chaque projet d'assistance technique au moyen d'indicateurs définis auparavant par les directeurs de projet, ce qui permet de mesurer la réussite de chaque projet.

- *Renforcer les partenariats avec les bailleurs de fonds.* Le FMI s'emploie à renforcer ses partenariats avec les bailleurs de fonds, qui n'ont cessé de se développer depuis la fin des années 90 (graphique), afin non seulement de consolider ceux qui existent déjà, mais aussi d'étendre cette formule à de nouveaux donateurs. Un accord de partenariat en matière d'assistance technique a ainsi été signé par la Commission européenne (CE) en janvier 2009.

Prestation d'assistance technique par sources de financement, exercices 1999-2009

(en années-personnes)



Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

TABLEAU 4.1

Centres régionaux d'assistance technique, prévus et existants

NOM	LIEU	ANNÉE DE CRÉATION	NOMBRE DE PAYS DESSERVIS	POURCENTAGE DE PAYS MEMBRES À FAIBLE REVENU
PFTAC	Suva, Fidji	1992	15	13
CARTAC	Bridgetown, Barbade	2001	20	5
METAC	Beyrouth, Liban	2004	10	20
AFRITAC Est	Dar es-Salaam, Tanzanie	2002	7	100
AFRITAC Ouest	Bamako, Mali	2003	10	100
AFRITAC Centre	Libreville, Gabon	2007	7	57
CAPTAC-DR	Ciudad Guatemala, Guatemala	2009	7	0
AFRITAC Sud			13	38
AFRITAC Ouest 2			6	83
CASTAC			7	43

Source : Bureau de la gestion de l'assistance technique du FMI.

ENCADRÉ 4.5

Évaluation externe des centres régionaux d'assistance technique en Afrique (AFRITAC) : un succès remarquable

Au terme d'une évaluation externe, les résultats des AFRITAC Centre, Est et Ouest ont été jugés satisfaisants (voir tableau), bien que la mise en œuvre de l'assistance technique soit compliquée par la faible capacité d'absorption institutionnelle de nombreux pays. Les projets d'assistance technique ont reçu une note comprise entre 1 (médiocre) et 4 (excellent), dans cinq domaines d'intervention (gestion des finances publiques, administration des recettes, opérations monétaires, supervision bancaire, et statistique) selon quatre critères (pertinence, efficacité, efficience et durabilité).

L'équipe chargée de l'évaluation a notamment fait les constatations suivantes : les prestations des AFRITAC sont caractérisées par la rapidité et la souplesse et tous les modes de prestation sont efficaces; la haute qualité de

l'expertise offerte par les AFRITAC a rehaussé la réputation du FMI; les AFRITAC sont attentifs aux besoins des pays («proches des pays»), et la participation des pays bénéficiaires, des bailleurs de fonds et des services du FMI à leur structure de gouvernance s'est avérée efficace; les interventions des AFRITAC appuient les stratégies et programmes nationaux de lutte contre la pauvreté; et certaines des actions menées par les AFRITAC ont permis d'améliorer la transparence, la responsabilisation et le contrôle, et ont contribué ainsi à réduire les possibilités de corruption.

Les personnes interrogées estiment que l'assistance technique des AFRITAC est meilleure que celle d'autres prestataires à plusieurs égards : réactivité, connaissance des pays, souplesse, temps de réaction, rapport coût/efficacité et recours à des experts africains.

	AFRITAC Est	AFRITAC Ouest	AFRITAC Centre
Pertinence	3,3	3,2	3,0
Efficacité	3,1	2,0	2,7
Efficience	3,0	2,8	2,9
Durabilité	2,9	2,7	2,7

TABLEAU 4.2
Programmes de formation de l'Institut du FMI, exercices 2007-09

	2007	2008	2009
SIÈGE			
Nombre de semaines de cours	87	78	54
Nombre de semaines-participants	3.182	2.813	1.974
CENTRES RÉGIONAUX DE FORMATION			
Nombre de semaines de cours	152	172	158
Nombre de semaines-participants	4.586	5.280	4.737
AUTRES FORMATIONS À L'ÉTRANGER			
Nombre de semaines de cours	33	35	42
Nombre de semaines-participants	983	1.071	1.211
TÉLÉ-ENSEIGNEMENT			
Nombre de semaines de cours	16	18	16
Nombre de semaines-participants	657	675	570
TOTAL			
Nombre de semaines de cours	288	303	270
Nombre de semaines-participants	9.406	9.838	8.491

Source : Institut du FMI.

fois déclarés favorables à ce que les centres régionaux jouent un plus grand rôle dans la prestation des services de renforcement des capacités par le FMI (voir la section «Formation»).

Désireux de développer son approche régionale, le FMI a annoncé en septembre 2008 qu'il prévoyait d'ouvrir quatre nouveaux centres régionaux d'assistance technique. Le premier d'entre eux, le Centre d'assistance technique d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine (CAPTAC-RD) a ouvert au début de l'exercice 2010 (voir tableau 4.1). Parmi les trois autres, deux se situent en Afrique australe et occidentale; avec les centres déjà ouverts en Afrique, ils couvriront l'ensemble de l'Afrique subsaharienne. Le dernier desservira les pays d'Asie centrale. Les centres, nouvellement créés et existants, fourniront des services d'assistance technique à 102 pays et couvriront plus de 80 % des pays à faible revenu.

Le FMI a en outre annoncé, au début d'avril 2009, la mise en place de fonds de fiducie thématiques (FFT) (voir encadré 4.6). Ces fonds sont appelés à regrouper les ressources des bailleurs de fonds par domaines, afin d'apporter aux pays membres une assistance ciblée et spécialisée en matière macroéconomique pour compléter les activités des centres régionaux d'assistance technique.

Formation

La formation des responsables publics des pays membres, qui fait partie intégrante des activités de renforcement des capacités du FMI, accroît leur aptitude à analyser l'évolution de l'économie ainsi qu'à formuler et appliquer des mesures macroéconomiques efficaces. Les cours et séminaires ont pour objectif de les faire bénéficier de l'expertise des spécialistes du FMI sur un large éventail de sujets qui jouent un rôle crucial dans l'analyse macroéconomique et financière et l'élaboration de mesures efficaces, ainsi que sur des sujets plus spécialisés touchant à l'établissement des statistiques macroéconomiques et à diverses questions d'ordre budgétaire, monétaire et juridique. L'essentiel de la formation est assuré par l'Institut du FMI, qui dispense (en collaboration avec d'autres départements) et administre les cours au siège de l'institution, grâce à un réseau de sept centres de formation régionaux dans le monde, en collaboration avec d'autres prestataires régionaux et nationaux, et par le biais d'un programme de télé-enseignement.

Durant l'exercice, l'Institut a dispensé 270 semaines de formation, soit un recul de 11 % par rapport à l'exercice 2008 (voir tableau 4.2). Près de 4.000 participants en ont bénéficié, ce qui représente 8.500 semaines-participants de formation. La

ENCADRÉ 4.6

Les fonds de fiducie thématiques – Que sont-ils? Quels sont leurs objectifs?

Désireux de mieux servir ses membres, en particulier les pays en développement, le FMI a mis en place des fonds de fiducie thématiques (FFT) pour financer des activités spécialisées d'assistance technique qui font appel aux meilleures pratiques internationales et créent des synergies avec les centres régionaux actifs sur le terrain.

- Le *FFT pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)* financera l'assistance technique destinée à mettre en place un régime solide de LBC/FT dans les pays membres.
- Le *FFT pour la gestion des finances publiques* financera l'assistance technique destinée à développer la capacité des pays en développement d'appliquer des politiques financières et budgétaires avisées et d'administrer et contrôler les dépenses publiques.
- Le *FFT pour la politique et l'administration fiscales* financera l'assistance technique pour aider les pays à mettre en place des structures solides de politique fiscale et des lois fiscales bien rédigées, et à établir des administrations spécialisées efficaces pour gérer ces politiques.
- Le *FFT pour l'établissement d'une stratégie d'endettement viable* financera une assistance technique destinée à de nombreux pays émergents et en développement, qui consistera à les doter des moyens d'analyse, de gestion des risques et d'élaboration de stratégies dont ils ont besoin pour assurer la viabilité de la dette publique.
- Le *FFT pour la stabilité financière*, s'inspirant des enseignements tirés de la crise financière mondiale de 2008, a pour objectif d'aider les pays membres à assurer la surveillance et la régulation des risques systémiques, à élaborer des mécanismes efficaces de supervision

internationale, à concevoir des dispositifs de protection financière, à gérer les liquidités durant une crise, et à définir des stratégies de sortie pour rétablir la stabilité du système financier.

- Le *FFT pour l'établissement de statistiques associées aux crises financières* financera l'assistance technique visant à mettre en place les capacités statistiques et analytiques permettant de surveiller les facteurs de vulnérabilité financière dans les pays émergents.
- Le *FFT pour la gestion des richesses naturelles* répondra aux besoins particuliers des pays riches en ressources naturelles pour ce qui est de la gestion macroéconomique, des régimes fiscaux et des contrats connexes, de l'administration des recettes, des mécanismes de transparence, des statistiques et de la gestion des avoirs et engagements.
- Le *FFT pour la formation en Afrique* a pour objectif de développer les compétences en gestion macroéconomique des fonctionnaires de niveau intermédiaire et supérieur dans le cadre d'un programme de formation associant cours et travaux pratiques.
- Le *FFT pour le Système général de diffusion des données* renforcera l'assistance technique visant à aider les pays à bâtir des systèmes statistiques performants afin de rassembler et de diffuser les données fondées sur le SGDD.

Le premier des FFT, le fonds de fiducie pour la LBC/FT, est devenu opérationnel en mai 2009; les autres devraient suivre dans les années qui viennent. Les bailleurs de fonds y participeront par le biais de comités directeurs et des évaluations externes indépendantes assureront l'efficacité et le dynamisme des prestations.

baisse du volume de formation a été supérieure aux prévisions à moyen terme; elle est imputable à des problèmes d'effectifs à court terme et à une réduction particulièrement sensible des ressources consacrées à la formation dans les départements prestataires d'assistance technique du FMI due à l'augmentation de la demande à laquelle ces départements doivent répondre dans d'autres domaines prioritaires. Comme le prévoit le programme de formation à moyen terme de l'Institut, c'est au siège que la majeure partie de cette baisse est intervenue, quoique le volume de formation délivré ailleurs, y compris dans les centres de formation régionaux, ait également diminué.

L'élaboration des programmes de formation tient soigneusement compte des priorités du FMI et des besoins changeants de ses membres, et notamment, ces dernières années, des relations macrofinancières. Au cours de l'exercice 2009, par exemple, un nouveau cours consacré aux marchés hypothécaires, à la titrisation et aux financements structurés a été dispensé, et un autre cours sur la finance, destiné aux macroéconomistes, a été mis sur pied et délivré pour la première fois au début de l'exercice 2010.

En mai 2008, les administrateurs ont tenu un séminaire consacré à la formation en tant qu'élément du renforcement des capacités, au cours duquel ils ont souligné à quel point il importait de centrer le programme de formation du FMI sur les domaines dans lesquels celui-ci a un avantage comparatif⁴⁴.

Jugeant que la décentralisation de la formation était efficace sur le plan des coûts et qu'elle permettait de mieux répondre aux besoins en rapide évolution et aux demandes de formation des pays et des régions, ils se sont déclarés favorables au renforcement du rôle des centres de formation régionaux et des centres régionaux d'assistance technique dans la prestation de services de formation.

RÉFORME DU BUDGET ET DES RECETTES

En avril 2008, le Conseil d'administration est parvenu à un accord sur un nouveau cadre de recettes et de dépenses qui devrait consolider l'assise financière du FMI. S'agissant des dépenses, le Conseil a identifié environ 100 millions de dollars d'économies à réaliser entre les exercices 2009 et 2011 au moyen d'une réduction des coûts de personnel et des autres dépenses. Sur le plan des recettes, il a approuvé des mesures qui élargiront les sources de revenu de l'institution.

En ce qui concerne la réforme des sources de revenu, le Conseil des gouverneurs a approuvé un amendement aux Statuts tendant à accroître le pouvoir d'investissement de l'institution. Une autre composante essentielle du nouveau mode de financement du FMI est l'établissement d'une dotation financée par le produit de la vente d'une partie du stock d'or de l'institution. Pour entrer en vigueur, cet amendement doit être approuvé par trois cinquièmes au moins des pays membres représentant 85 % du total des voix attribuées. Dans plusieurs cas, l'aval des parlements nationaux sera requis.

La mise en œuvre des éléments de la réforme concernant les dépenses se poursuit selon le calendrier prévu. On citera parmi les mesures adoptées durant l'exercice dans le cadre du resserrement général des dépenses de l'institution, la réforme et la réduction du budget des Bureaux des administrateurs et du BIE et l'approbation par le Conseil des Gouverneurs d'une diminution des remboursements des frais engagés par les gouverneurs pour assister aux réunions du Conseil (amendement de la section 14 a) de la Réglementation générale).

La réforme budgétaire concernant les bureaux des administrateurs comporte, entre autres, un nouveau système de budget-dollars, dans le contexte d'un nouveau cadre de dépenses. Lors de l'élaboration de propositions pour le budget de voyages des bureaux au titre de l'exercice 2009, le Comité des questions administratives du Conseil d'administration a accepté d'examiner l'établissement de règles pour un nouveau système de budget-dollars, conformément aux recommandations antérieures du Groupe de travail sur la rationalisation des dépenses des Bureaux des administrateurs. Le Comité a donc formulé un ensemble complet de recommandations pour l'établissement d'un nouveau cadre de dépenses, qui visent à donner aux administrateurs la possibilité de gérer avec souplesse leurs enveloppes budgétaires sur un ou plusieurs exercices de manière à faire face à des besoins changeants, tout en garantissant une comptabilité transparente et appropriée de l'utilisation des ressources du FMI et des pays membres. Le Conseil d'administration a approuvé ce nouveau cadre de dépenses en décembre 2008.

La prochaine phase de la réforme budgétaire du FMI visera notamment à améliorer l'évaluation des coûts des activités pour faciliter une gestion plus rigoureuse du budget et à mieux allouer les ressources en fonction des activités jugées prioritaires.



CHAPITRE

5

Finances, organisation et responsabilisation

Finances, organisation et responsabilisation

L'exercice qui s'est achevé le 30 avril 2009 a été marqué par de grandes réformes qui ont transformé le FMI en une institution plus légère aux activités recentrées.

Dans le domaine du budget, de l'organisation et de la responsabilisation, il s'agit maintenant de mettre en œuvre les mécanismes conçus pour protéger les finances et les opérations du FMI. De nouvelles pratiques visant à accroître l'efficacité du FMI se mettent en place et des efforts sont en cours pour améliorer la responsabilisation et la transparence au sein de l'institution.

Parallèlement au train de réformes dynamiques et innovantes des quotes-parts et de la représentation qu'il a approuvé à la fin de l'exercice 2008, le Conseil des gouverneurs a proposé un amendement aux Statuts visant à donner au FMI une plus grande latitude en matière d'investissement. Une fois que cet amendement sera entré en vigueur et que le Conseil d'administration aura pris la décision de procéder à la vente d'une partie des avoirs en or du FMI, deux conditions essentielles à un financement durable de l'institution seront en place.

Après la création d'un comité conjoint chargé de coordonner les différentes initiatives engagées pour donner suite aux conclusions du BIE concernant la gouvernance du FMI et aux travaux du comité de personnalités éminentes institué pour évaluer le cadre actuel de la prise de décision dans l'institution (voir chapitre 4), les réformes se sont poursuivies pendant l'exercice afin de permettre au FMI de satisfaire aux besoins de ses membres malgré le durcissement des contraintes budgétaires. Il a ainsi rationalisé son infrastructure de ressources humaines de manière à la rendre plus souple et plus efficace, et perfectionné les mécanismes conçus pour améliorer la transparence et la gestion des risques. De nouveaux outils ont aussi été mis en œuvre pour moderniser le FMI afin qu'il puisse s'adapter à l'évolution des besoins des pays membres.

OPÉRATIONS ET POLITIQUES FINANCIÈRES

Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges

Depuis sa création, le FMI est largement tributaire de ses activités de prêt pour financer ses frais administratifs. Pendant l'exercice 2008, le Conseil d'administration a opté pour une vaste réforme du mode de financement du FMI, qui a été approuvée par le Conseil des gouverneurs en mai 2008. Cette réforme permettra au FMI de diversifier ses sources de revenu.

Parmi les principales composantes du nouveau mode de financement figurent la création d'une dotation financée par le produit de la vente d'une partie des avoirs en or du FMI, l'octroi au FMI d'un pouvoir d'investissement accru pour améliorer le rendement de ses placements et la reprise de la pratique consistant à rembourser au FMI les dépenses d'administration du compte de fiducie FRPC-FCE. L'attribution au FMI d'une plus grande latitude en matière d'investissement nécessitera un amendement des Statuts de l'institution. Cet amendement est actuellement soumis à l'acceptation des pays membres. Les ventes d'or pourraient commencer après que le FMI aura obtenu l'approbation obligatoire des pays membres et que le Conseil d'administration aura avalisé ces ventes, lesquelles s'étaleraient sur une période prolongée de manière à ne pas perturber le fonctionnement du marché de l'or et la détermination des cours.

Le mode de financement actuel, en place depuis la création du FMI, repose sur deux sources de revenu principales : les activités de prêt et les placements. Le taux de commission de base (le taux d'intérêt) qui s'applique aux prêts du FMI est fixé en début d'exercice et est égal au taux d'intérêt du DTS majoré d'une marge exprimée en points de base⁴⁵. Pour l'exercice 2010, le Conseil a décidé de maintenir cette marge inchangée par rapport à l'exercice 2009, à 100 points de base. Conformément au nouveau mode de financement, cette décision s'appuie sur le principe que la marge doit couvrir les coûts d'intermédiation du FMI et la constitution de réserves, et doit être alignée globalement sur les conditions du marché des capitaux à long terme. Cette méthode de fixation du taux de commission a pour principal objectif de maintenir ce taux à un niveau stable et prévisible.

La réforme de mars 2009 des instruments de prêt à la disposition du FMI a consisté en une simplification de la politique de l'institution en matière de commissions et d'échéances (voir la

section intitulée «La mise en place des instruments nécessaires pour faire face à la crise» au chapitre 3). Dans la nouvelle structure, des commissions additionnelles de 200 points de base, proportionnelles à l'encours du crédit, sont prélevées sur les prêts de montants élevés (supérieurs à 300 % de la quote-part du pays membre concerné) dans les tranches de crédit⁴⁶ et dans le cadre des accords élargis. Le FMI prélève aussi des commissions additionnelles progressives dans le temps, de 100 points de base, sur l'utilisation de montants élevés de crédit (même seuil que ci-dessus) qui restent non remboursés pendant plus de 36 mois.

Outre les commissions périodiques et les commissions additionnelles, le FMI prélève aussi des commissions de tirage, des commissions d'engagement et des commissions spéciales. Une commission de tirage de 0,5 % est appliquée à chaque décaissement de prêt du compte des ressources générales. Une commission d'engagement remboursable sur les décaissements de ce compte, dans le cadre d'accords tels que les accords de confirmation, les accords élargis ou les accords au titre de la ligne de crédit modulable, est prélevée sur les montants qui peuvent être tirés dans le cadre d'un accord pendant chaque période de douze mois. La structure des commissions d'engagement, qui a aussi été révisée à l'occasion de la réforme de la panoplie des instruments de prêt, prévoit le prélèvement d'une commission de 15 points de base sur les montants engagés à concurrence de 200 % de la quote-part, de 30 points de base sur les montants engagés compris entre 200 et 1.000 % de la quote-part, et de 60 points de base sur les montants engagés supérieurs à 1.000 % de la quote-part. Ces commissions sont remboursées à mesure de l'utilisation du crédit et *au prorata* des tirages effectués. Le FMI prélève aussi des commissions spéciales sur le principal impayé et sur les commissions en arriérés de moins de six mois.

Sur le plan des dépenses, le FMI verse des intérêts (rémunération) aux pays membres qui ont une position créditrice au compte des ressources générales («position dans la tranche de réserve»). Le taux de rémunération est actuellement égal au taux d'intérêt du DTS. Les Statuts prévoient que le taux de rémunération ne peut être supérieur au taux d'intérêt du DTS ni inférieur à 80 % de ce taux.

Les taux de commission et de rémunération sont ajustés par un mécanisme de répartition des charges mis en place au milieu

des années 80 qui répartit la charge des obligations financières impayées équitablement entre les pays membres créanciers et débiteurs. Le manque à gagner dû aux commissions impayées depuis six mois ou plus est compensé par le relèvement du taux de commission et l'abaissement du taux de rémunération. Les montants ainsi recueillis sont remboursés lorsque les commissions impayées sont réglées. Durant l'exercice, l'ampleur de l'ajustement du taux de commission de base et du taux de rémunération rendu nécessaire par le non-paiement d'intérêts est descendue au plus bas niveau jamais atteint, à savoir 1 point de base au quatrième trimestre, ce qui s'explique par l'apurement des arriérés de paiement du Libéria au cours du dernier exercice et par la hausse de l'encours des crédits du FMI due aux effets de la crise mondiale sur les pays membres. Les taux de commission et de rémunération ajustés se sont respectivement établis à 2,84 % et 1,74 % en moyenne, pour l'exercice 2009.

Le mécanisme de répartition des charges prévoit aussi que le taux de commission de base et le taux de rémunération soient ajustés pour protéger le FMI des risques de pertes résultant des arriérés au titre du principal; ces ressources sont affectées au compte spécial conditionnel (CSC-1). À compter de novembre 2006, le Conseil a toutefois décidé de suspendre les apports au CSC-1 et aucune contribution n'a été versée depuis. Une distribution partielle de 525 millions de DTS du solde de ce compte aux pays membres qui y avaient contribué a été effectuée en mars 2008 pour faciliter le financement de l'allègement de dette du Libéria envers le FMI par des concours bilatéraux.

Le revenu net global du FMI pour l'exercice s'est élevé à 154 millions de DTS, en raison de l'augmentation des activités de prêt et des très bonnes performances des investissements du FMI, qui ont été favorisés par la recherche d'investissements de qualité face à la dégradation de la situation économique mondiale. Le rendement net de commissions des investissements du FMI a été de 6,29 %, taux supérieur de 67 points de base à l'indice de référence de un à trois ans. Globalement, les investissements ont bénéficié de la baisse du rendement des obligations d'État, dues aux turbulences financières, ce qui a entraîné des plus-values représentant plus de 46 % du revenu total des investissements

Arriérés envers le FMI

Les obligations financières impayées envers le FMI (y compris les différents comptes administrés par lui en tant que fiduciaire) ont légèrement diminué, s'établissant à 1.326 milliards de DTS fin avril 2009, contre 1.341 milliards de DTS fin avril 2008 (voir tableau 5.1). Le Soudan compte pour environ 75 % des arriérés restants, la Somalie et le Zimbabwe pour 18 % et 7 %, respectivement. À la fin d'avril 2009, tous les arriérés envers le FMI étaient des arriérés prolongés (plus de six mois), dont un tiers au titre du principal, et deux tiers au titre des commissions et des intérêts. Plus des quatre cinquièmes de cette somme représentaient des arriérés envers le compte des ressources générales, le solde étant constitué d'arriérés envers le Département des DTS, le Fonds fiduciaire et le compte de fiducie FRPC-FCE. Le Zimbabwe est le seul pays à avoir des arriérés prolongés envers le compte de fiducie FRPC-FCE.

Dans le cadre de la stratégie de coopération renforcée du FMI, des mesures correctrices sont appliquées pour remédier aux arriérés prolongés. À la fin de l'exercice, la Somalie, le Soudan et le Zimbabwe n'étaient toujours pas autorisés à bénéficier des ressources du compte des ressources générales en raison de leurs arriérés à l'égard du FMI. Le Zimbabwe reste radié de la liste des pays admissibles à la FRPC; il demeure l'objet d'une déclaration de non-coopération, d'une suspension de l'assistance technique⁴⁷, et d'une suspension du droit de vote et des droits connexes.

Budgets administratif et d'équipement

En avril 2009, en respectant le plafond des dépenses administratives nettes fixé précédemment dans le contexte du budget administratif à moyen terme pour les exercices 2009-11, le Conseil d'administration a autorisé un montant total de dépenses administratives nettes de 880 millions de dollars, ainsi qu'un plafond de dépenses administratives brutes de 1.053 millions de dollars pour l'exercice 2010, et une enveloppe de 45 millions de dollars pour des projets d'équipement commençant pendant l'exercice 2010, dans le cadre d'un programme d'équipement de 137 millions de dollars pour les exercices 2010-12. Le Conseil d'administration a également pris note des enveloppes budgétaires nettes indicatives de 895 et 932 millions de dollars, respectivement, pour les exercices 2011 et 2012, qui constituent le budget administratif à moyen terme du FMI pour les exercices 2010-12. Le Conseil d'administration a autorisé en outre le report à l'exercice 2010 de 6 % au maximum des ressources inutilisées du budget administratif 2009, soit 52 millions de dollars.

Le budget à moyen terme 2009-11 définit le cadre d'un ambitieux programme de réformes visant à réorganiser le FMI pour lui permettre de fournir de façon économique des prestations mieux ciblées. Le nouvel équilibre structurel à long terme du FMI – qui ressort du budget indicatif pour l'exercice 2011 – repose sur une institution plus légère et plus moderne, les dépenses étant réduites de façon permanente de 100 millions de dollars en valeur réelle et les effectifs de 380 postes par rapport au budget à moyen terme précédent (exercices 2008-10). Cet effort fait partie intégrante d'un plan d'action visant à combler l'écart entre le revenu et les dépenses du FMI et à instaurer durablement un cadre budgétaire reposant sur le nouveau mode de financement de l'institution⁴⁸. Cette entreprise est conçue de manière à être menée à bien sans tarder, l'essentiel de l'ajustement ayant eu lieu pendant l'exercice 2009, en même temps qu'était recentré le programme de travail pour permettre une augmentation réelle des ressources consacrées aux activités prioritaires, telles que la surveillance multilatérale et régionale, en réorientant les ressources affectées à d'autres secteurs⁴⁹.

Au cours de l'exercice 2009, les opérations et la gestion budgétaire du FMI ont été déterminées par deux facteurs dominants : la mise en œuvre de la vaste entreprise de réorganisation et de recentrage engagée en 2008 et les activités liées à la crise financière mondiale.

TABLEAU 5.1

Arriérés envers le FMI des pays ayant des impayés de six mois ou plus, ventilés par type

(millions de DTS; au 30 avril 2009)

	TOTAL	VENTILATION PAR TYPE			
		DÉPARTEMENT GÉNÉRAL (FAS INCLUSE)	DÉPARTEMENT DES DTS	COMPTE DE FIDUCIE	FRPC-FCE
SOMALIE	242,7	220,5	14,1	8,1	0,0
SOUDAN	994,4	914,1	0,0	80,3	0,0
ZIMBABWE	89,2	0,0	0,0	0,0	89,2
TOTAL	1.326,4	1.134,6	14,1	88,4	89,2

Source : Département financier du FMI.

TABLEAU 5.2

Budget administratif net, par grandes catégories de dépenses, exercices 2008-12

	2008 BUDGET	2008 RÉSULTATS	2009		2010 BUDGET	2011 BUDGET	2012 BUDGET
			BUDGET	RÉSULTATS			
	(millions de dollars)						
Personnel	723	714	697	659	710	731	764
Déplacements	101	94	98	77	89	94	96
Bâtiments et autres dépenses	161	158	163	150	168	170	174
Assemblées annuelles	0	0	0	0	5	0	0
Réserves	10	0	9	0	7	9	19
Dépenses brutes	994	967	967	885	979	1.004	1.053
Recettes	-71	-76	-99	-72	-100	-109	-121
Budget administratif net	922	891	868	813	880	895	932
	(millions de dollars 2008)						
Personnel	723	714	670	633	656	650	652
Déplacements	101	94	94	74	82	83	82
Bâtiments et autres dépenses	161	158	157	144	156	151	148
Assemblées annuelles	0	0	0	0	5	0	0
Réserves	10	0	8	0	6	8	16
Dépenses brutes	994	967	930	851	906	892	899
Recettes	-71	-76	-95	-95	-92	-97	-103
Budget administratif net	922	891	835	756	813	796	796

Note : les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des composantes.

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

La réduction des effectifs qu'il était prévu d'étaler sur trois exercices (2009-11) a été menée à bien en grande partie dès l'exercice 2009, car le nombre d'employés qui se sont portés volontaires pour quitter le FMI a été supérieur à l'objectif visé⁵⁰. Étant donné que le nombre d'employés émergeant au budget administratif était en fait inférieur au nouvel objectif d'équilibre structurel, il a été possible de pourvoir des postes permanents pour revenir au niveau structurel. Ces recrutements ont offert l'occasion d'actualiser la répartition des compétences au sein de l'institution en fonction du programme de travail à venir. Les départs volontaires, ainsi que les coûts induits par la restructuration institutionnelle, ont été financés par un crédit pluriannuel exceptionnel de 185 millions de dollars, autorisé par le Conseil d'administration pendant l'exercice 2008, dont 8 millions de dollars pour les Bureaux des administrateurs⁵¹. La sous-utilisation des crédits ouverts pendant l'exercice 2009 s'explique aussi par la baisse des dépenses de déplacement, de gestion des immeubles et d'autres dépenses administratives, attribuable à l'amélioration des politiques et pratiques de passation de marché ainsi qu'à d'autres gains d'efficacité (voir tableau 5.2). À cet égard, comme cela a déjà été noté, le Conseil d'administration a autorisé le report à l'exercice 2010 de 6 % au maximum des ressources inutilisées du budget administratif 2009, soit 52 millions de dollars.

Comme l'explique le chapitre 3, le FMI a réagi avec vigueur à la crise financière mondiale en réorganisant son programme de travail en cours d'exercice pour répondre au regain de demandes des pays membres. Cependant, comme la crise a éclaté en pleine restructuration de l'institution pendant l'exercice 2009, la lourde charge de travail qui en a résulté a été supportée essentiellement par les employés en place, qui ont effectué des heures supplémentaires non rémunérées, et, dans une moindre mesure, par des employés volontaires qui ont accepté de différer leur départ.

Dans ces conditions, la stratégie budgétaire pour les exercices 2010-12 consiste à financer intégralement les activités du FMI engendrées par la crise tout en réalisant les 100 millions de dollars d'économies réelles déjà convenues. À cette fin, il est prévu de procéder à une vaste réaffectation des ressources au sein des départements et entre départements ainsi qu'entre exercices. La réaffectation des ressources entre exercices a été facilitée par la sous-utilisation des crédits ouverts pendant l'exercice 2009, qui ont été reportés en partie à l'exercice 2010. En somme, le coût des prestations liées à la crise devrait être couvert essentiellement par une réaffectation interne des ressources, le reste devant être financé par des ressources temporaires, à savoir les reports du budget 2009 et l'engagement d'environ la moitié des réserves pour imprévus budgétisés pendant les exercices 2010 et 2011.

Le budget à moyen terme 2010-12 a été élaboré à l'intérieur de ce cadre dans une conjoncture extraordinairement incertaine. La crise mondiale a suscité de nouvelles demandes de la part des pays membres qui réclament des programmes et une surveillance accrue, demandes qui pourraient augmenter si la crise

continue de se propager, s'aggrave ou se prolonge. De plus, le FMI pourrait aussi se voir confier de nouvelles attributions dans le cadre d'une nouvelle architecture financière mondiale, ce qui aurait des répercussions sur le programme de travail de l'institution. Ces responsabilités supplémentaires ajouteraient considérablement à la charge de travail engendrée par la crise pour les employés de l'institution. Cependant, au cours de la période 2010-12, la surveillance et le renforcement des capacités devraient rester les deux principaux domaines d'activité, mais leur part sera moins grande que prévu précédemment dans la mesure où davantage de ressources seront consacrées aux programmes et à la surveillance mondiale en raison de la crise (voir tableau 5.3). En particulier, les ressources affectées à la surveillance mondiale permettront d'approfondir le travail sur l'architecture financière mondiale et la réforme de la gouvernance. La surveillance multilatérale devrait aussi bénéficier d'une plus grande proportion des ressources pour financer les travaux sur la mise au point du dispositif conjoint d'alerte avancée du FMI et du Conseil de stabilité financière et améliorer l'analyse des liens macrofinanciers ainsi que leurs implications pour les structures de surveillance et de réglementation.

Le budget d'équipement de 45 millions de dollars approuvé par le Conseil d'administration pour l'exercice 2010 doit permettre au FMI de faire face à la crise mondiale avec des effectifs très réduits en produisant des «dividendes d'efficacité». Dans cet esprit, et par rapport au plan triennal antérieur, le programme d'équipement pour 2010-12 comporte une réaffectation progressive des ressources en capital affectées à l'amélioration et à l'entretien des bâtiments au profit des technologies de l'information.

Compte tenu en particulier des circonstances déjà décrites, la stratégie budgétaire envisagée exigera une gestion avisée du budget et son exécution rigoureuse selon le calendrier arrêté. C'est pourquoi le FMI renforce actuellement ses capacités de planification et d'exécution du budget, notamment en optant pour la fixation des coûts sur la base des activités, afin de faciliter l'affectation des ressources et d'identifier les prestations secondaires ainsi que les activités et les méthodes de travail qui pourraient être simplifiées ou carrément supprimées pour libérer des ressources si des besoins venaient à se faire sentir.

Total des dépenses administratives consolidées du FMI à moyen terme

La mesure la plus complète des dépenses administratives du FMI (le total des dépenses administratives consolidées) est obtenue en regroupant les dépenses au titre du budget administratif net et les charges d'amortissement, les postes du budget d'équipement passés en charges, et les dépenses de restructuration (voir tableau 5.4). Comme on l'a vu, le budget administratif, qui est approuvé chaque année par le Conseil d'administration, a diminué pendant l'exercice 2009 sous l'effet de la réduction des effectifs. Au cours des exercices à venir, les dépenses administratives seront soumises à une contrainte rigoureuse puisqu'elles reposeront sur l'hypothèse d'une croissance zéro en termes réels. Les charges d'amortissement et les montants portés en charges au budget d'équipement sont beaucoup moins élevés

TABLEAU 5.3

Dépenses budgétisées par principaux types de prestation et composantes, exercices 2008-12 (en pourcentage du total des dépenses brutes, hors réserves)

	2008	2009	2010	2011	2012
SURVEILLANCE MONDIALE	17,4	18,0	18,3	18,4	18,5
Surveillance du système monétaire international	5,2	5,0	5,5	5,5	5,4
Surveillance multilatérale	4,5	5,0	5,7	5,7	5,7
Informations et méthodes statistiques internationales	3,0	3,5	3,5	3,5	3,6
Travaux de recherche de portée générale	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4
Actions d'information	4,3	4,2	3,2	3,2	3,3
SURVEILLANCE BILATÉRALE ET RÉGIONALE	35,2	36,7	34,4	34,3	34,7
Surveillance bilatérale	28,3	28,5	26,3	26,3	26,5
Surveillance régionale	3,1	3,4	3,9	3,7	3,8
Évaluations de l'observation des normes et codes et du secteur financier	3,8	4,8	4,3	4,3	4,4
PROGRAMMES ET APPUI FINANCIER AUX PAYS	23,2	20,7	23,1	22,9	21,3
Facilités à accès général	10,0	8,3	11,4	11,3	9,8
Facilités propres aux pays à faible revenu	13,2	12,3	11,7	11,6	11,4
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	24,2	24,6	24,1	24,5	25,6
Assistance technique	17,0	17,5	17,5	18,2	19,3
Formation extérieure	7,2	7,2	6,6	6,3	6,3
TOTAL, hors réserves de précaution	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Pour mémoire :</i>					
Appui financier	31,5	30,2	28,9	29,2	29,4
Gouvernance	9,2	9,2	9,0	9,2	9,5

Note : Les chiffres pour l'exercice 2008 sont les montants inscrits au budget. Les dépenses liées à l'appui financier et à la gouvernance sont réparties entre les différentes prestations. Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme des composantes.

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

TABLEAU 5.4

Total des dépenses administratives consolidées du FMI, exercices 2008-12

(millions de dollars)

	2008		2009		2010	2011	2012
	BUDGET	RÉSULTATS	BUDGET	RÉSULTATS			
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES CONSOLIDÉES	1.162	1.053	921	916	936	948	986
Budget administratif net	922	891	868	813	880 ¹	895 ¹	932
Charges au budget d'équipement	20	16	17	16	17	11	10
Charges d'amortissement	35	35	36	38	39	42	44
Dépenses de restructuration	185	111	s.o.	49	s.o.	s.o.	s.o.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que le total ne soit pas exactement égal à la somme des composantes. Les chiffres sont exprimés sur la base des droits et obligations et ne reflètent pas la valeur actuarielle des pensions et autres prestations postérieures à l'emploi (voir tableau 5.5). s.o. = sans objet.

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

¹ Ne comprend pas la dépense du montant effectif ou estimatif du report des crédits administratifs approuvés antérieurement.

TABLEAU 5.5

Dépenses administratives indiquées dans les états financiers

(millions de dollars, sauf indication contraire)

RÉSULTATS DU BUDGET ADMINISTRATIF NET POUR L'EXERCICE 2009	813
ÉCART ENTRE LES DATES :	
Coûts liés aux retraites et autres prestations postérieures à l'emploi	-98
Dépenses d'équipement-amortissement des dépenses de l'exercice en cours et des exercices antérieurs	38
MONTANTS NON INCLUS DANS LE BUDGET ADMINISTRATIF (BUDGETS D'ÉQUIPEMENT ET DE RESTRUCTURATION) :	
Dépenses d'équipement-postes immédiatement passées en charges conformément aux normes IFRS	16
Coûts de restructuration selon les normes IFRS pour l'exercice 2009 ¹	49
TOTAL DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES INDIQUÉES DANS LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS	819
POUR MÉMOIRE :	
Total des dépenses administratives indiquées dans les états financiers vérifiés (en millions de DTS)	532

Note : Les chiffres ayant été arrondis, il se peut que les totaux ne correspondent pas exactement à la somme des composantes. Les conversions ont été faites au taux moyen pour l'exercice 2009 de 1,54 dollar pour un DTS.

Source : Bureau du budget et de la planification du FMI.

1 Représente les coûts pris en compte pendant l'exercice 2009. Conformément aux normes IFRS, certains coûts de restructuration ont été pris en compte avant que les dépenses n'aient effectivement lieu; les états financiers de l'exercice 2008 comprenaient une provision de 68 millions de DTS, équivalant à 111 millions de dollars.

et sont liés aux projets d'équipement passés et prévus. Comme cela est indiqué plus haut, le programme d'équipement portera de plus en plus sur la mise en place des technologies de l'information indispensables à une administration efficace et sur la gestion des installations. Enfin, durant l'exercice 2008, le Conseil d'administration a approuvé une enveloppe budgétaire maximale de 185 millions de dollars étalée sur plusieurs exercices (2008 à 2011) pour financer la restructuration de l'institution. Jusqu'à présent, les dépenses de restructuration ont été conformes dans l'ensemble aux prévisions budgétaires et l'enveloppe devrait être complètement utilisée d'ici à la fin de l'exercice 2011.

Comptabilisation des dépenses administratives dans les états financiers

Dans les états financiers, les dépenses administratives du FMI sont comptabilisées conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) et non sur la base des encaissements-décaissements. Ces normes exigent notamment une comptabilité sur la base des droits et obligations ainsi que la comptabilisation et l'amortissement des prestations dues aux employés sur la base de leur valeur actuarielle. Comme l'illustre le tableau 5.5, l'écart entre le résultat du budget administratif net (813 millions de dollars) et les dépenses administratives comptabilisées selon les normes IFRS (532 millions de DTS, équivalant à 819 millions de dollars) s'explique à la fois 1) par le fait que les dépenses d'équipement et les coûts découlant des pensions et autres prestations postérieures à l'emploi ne sont pas toujours reconnus et pris en compte à la même date, ce qui a un effet en partie compensatoire, et 2) par les coûts liés aux dépenses d'équipement immédiatement passées en charges et au budget de restructura-

tion, qui sont gérés séparément du budget administratif. Les différences de date sont dues 1) au fait que les contributions du FMI à la caisse de retraite et autres prestations postérieures à l'emploi sont prises en compte immédiatement dans le budget pendant l'exercice alors que les normes IFRS exigent une comptabilisation selon la valeur actuarielle, et 2) l'amortissement des dépenses d'équipement sur toute la durée de vie utile estimative de l'équipement concerné, conformément aux normes IFRS. Les autres montants compris dans les dépenses administratives et indiquées dans les états financiers sont les suivants : 1) les dépenses d'équipement de l'exercice en cours, pour autant qu'elles soient immédiatement passées en charges conformément aux normes IFRS, et 2) les coûts de restructuration qui sont pris en compte au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION

Dans le domaine des ressources humaines, les activités du FMI au cours de l'exercice se sont déroulées sur fond de défis institutionnels et de profonds changements de la conjoncture internationale. La restructuration lancée en 2008, qui était sans précédent dans l'histoire du FMI, a abouti à un grand nombre de départs volontaires qui ont été l'événement marquant de l'exercice 2009. Alors que la réduction des effectifs était déjà bien engagée, l'éclatement de la crise financière est venu ajouter une dimension inattendue aux priorités stratégiques de la politique de ressources humaines et une vaste campagne de recrutement a été lancée pendant les derniers mois de l'exercice.



Kedibone Letlaka Rennert, Conseillère pour la diversité, s'adresse aux participants à la conférence «Diversité et inclusion» au siège du FMI à Washington.

Résultats de la restructuration de 2009

Fondée essentiellement sur les départs volontaires, la restructuration avait pour but de permettre la réalisation des réformes entreprises par le FMI pour recentrer ses activités et améliorer sa rentabilité. L'objectif initial était une réduction de 380 postes, mais pour donner au FMI la possibilité de recentrer ses opérations et reconfigurer ses compétences, 490 départs volontaires ont été acceptés sur la base des paramètres budgétaires et du cadre de ressources humaines définis à cette occasion (voir tableau 5.1 de la page Internet du *Rapport annuel*).

La mise en œuvre de la restructuration s'est appuyée sur deux principes : l'équité (aussi bien pour les personnes qui quittaient l'institution que pour celles qui y restaient) et la transparence. Pour faciliter le processus, des adaptations ont été apportées dans plusieurs domaines afin d'encourager les départs volontaires : amendements au régime de retraite du personnel de manière à permettre le départ en retraite anticipée à l'âge de 50 ans, avec une pension réduite, prolongation temporaire de l'assurance médicale pour les employés quittant l'institution sans avoir droit à l'assurance médicale des retraités, et aide au reclassement. Les objectifs de réduction des effectifs ont été atteints et le FMI a réussi dans une large mesure à éviter les licenciements. Pour pouvoir faire le point de la reconfiguration souhaitée de la base de compétences du FMI et permettre au personnel restant en place de profiter des possibilités de mobilité à l'intérieur de l'institution, les recrutements ont été gelés pendant le premier semestre de 2008. Avec l'éclatement de la crise finan-

cière et le nombre élevé de départs consécutifs à la restructuration du FMI, l'institution a été confrontée à des besoins de recrutement considérables. Après une première phase de redéploiements internes, une vaste campagne de recrutement externe a été lancée pour pourvoir rapidement les postes vacants et se préparer aux nouvelles vacances de postes. Grâce aux efforts déployés sous la direction du Département des ressources humaines, plus de cent économistes ont pu être recrutés avant la clôture de l'exercice 2009 et les activités de recrutement se sont poursuivies après le début de l'exercice 2010. Une structure modulable et une réserve suffisante de candidats potentiels sont en place pour le cas où la crise durerait plus longtemps que prévu.

Niveau et composition des effectifs

Les membres des services du FMI sont nommés par le Directeur général et ne sont responsables que devant le FMI. Au 30 avril 2009, l'institution comptait 1.862 cadres d'exécution ou de direction et 616 agents auxiliaires. La gestion des ressources humaines au FMI suit l'évolution des pratiques exemplaires qui cadrent avec la mission de l'institution et l'objectif de maintien de la qualité et de la diversité de ses agents. Les Statuts du FMI soulignent «l'intérêt primordial qu'il y a à assurer au Fonds les concours les plus efficaces et les plus compétents sur le plan technique» lors du recrutement du personnel de l'institution. En outre, il est attendu de tous les membres des services du FMI qu'ils observent les règles déontologiques les plus exigeantes, conformément aux valeurs d'intégrité, d'impartialité et de discrétion énoncées dans le code de conduite de l'institution et dans ses Règles et Règlements.

Diversité

Soucieux de faire en sorte que la diversité de son personnel reflète celle des pays membres, le FMI recherche activement des candidats dans le monde entier et est doté d'un Conseil de la diversité. L'effort de recrutement lancé pendant l'exercice 2009 et poursuivi durant l'exercice 2010 a produit des résultats encourageants en matière de diversité parmi les économistes. Au cours de l'exercice 2009, des progrès ont été accomplis dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne l'équilibre femmes-hommes et le recrutement de ressortissants des régions sous-représentées. Le programme-économistes demeure un excellent instrument pour promouvoir la diversité au sein de l'institution. Le FMI continue de rechercher des macroéconomistes, mais des économistes chevronnés aux profils plus diversifiés ainsi que des spécialistes du secteur financier ont aussi été recrutés pour compléter la base de compétences de l'institution. Parmi les personnes recrutées dans le cadre du programme-économistes, la moitié environ ont une expérience financière tandis qu'un peu plus de la moitié sont diplômées d'universités non américaines et sont ressortissantes de régions sous-représentées dans l'institution.

Grille des traitements des cadres de direction

Au total, 143 des 185 pays membres du FMI étaient représentés dans les effectifs de l'institution à la fin d'avril 2009. L'organigramme du FMI et la liste des cadres de direction sont présentés respectivement aux pages 77 et 80 de ce rapport. Les tableaux 5.2 à 5.5 sur la page Internet du *Rapport annuel* contiennent des informations sur la répartition des agents du FMI par nationalité, sexe et origine (pays en développement ou pays industrialisés) ainsi que la grille des traitements de l'institution. Au 1^{er} juillet 2008, la grille des traitements des cadres de direction s'établissait comme suit :

Directeur général : 441.980 dollars⁵²

Premier Directeur général adjoint : 384.330 dollars

Directeur général adjoint : 366.030 dollars

La rémunération des administrateurs s'élevait à 230.790 dollars et celle de leurs suppléants à 199.650 dollars.

Modernisation de la gestion des ressources humaines

Face à l'évolution des moyens qu'il doit mettre en œuvre pour remplir sa mission, le FMI a besoin d'une structure d'emploi souple. Aussi la politique de ressources humaines doit-elle être conçue de façon stratégique pour répondre aux besoins de l'organisation et faire en sorte que les talents soient gérés de façon cohérente. En effet, pour obtenir durablement de bons résultats, il est nécessaire non seulement d'attirer les meilleurs talents, mais aussi de doter l'institution de cadres à la fois talentueux et efficaces. C'est dans cette optique que le FMI a adopté, vers la fin de l'exercice 2009, une approche plus systématique de la gestion de la relève et de la formation continue des cadres. Cette approche témoigne de la ferme volonté de l'institution d'améliorer la gestion des personnes à tous les niveaux.

Pendant tout l'exercice, la modernisation de la gestion des ressources humaines a aussi été l'un des piliers de la stratégie du FMI en la matière. Le projet de gestion du capital humain, conçu dans un souci de rationalisation, est monté en régime au début de l'exercice. La simplification des politiques et des pratiques ainsi que l'automatisation des fonctions essentielles dans toute l'institution ont permis de faire avancer la mise en place d'une infrastructure moderne dans le domaine des ressources humaines. Les efforts ont d'abord porté principalement sur le recrutement, pour lequel les outils existants ont été renforcés et certaines procédures automatisées pendant l'exercice. Parmi les principaux exemples dans ce domaine, on citera la mise en place d'un suivi automatisé des candidatures, un programme de recommandation par les employés et un système de parrainage des agents nouvellement recrutés. L'automatisation et la simplification de l'infrastructure des ressources humaines constituent un investissement permanent au service d'une plus grande efficacité. Des réformes ont été entamées pendant l'exercice dans plusieurs autres domaines des ressources humaines et devraient se poursuivre pendant l'exercice 2010.

RESPONSABILISATION

Le FMI mène ses activités à l'intérieur de la structure de gouvernance de l'institution (voir encadré 5.1), qui établit clairement la chaîne de responsabilité à l'égard des pays membres.

Cadre de responsabilité de la direction du FMI

Pendant l'exercice, le Conseil d'administration a examiné l'évaluation par le BIE de certains aspects de la gouvernance du FMI, y compris le rôle du Conseil d'administration. Les administrateurs ont constitué un groupe de travail chargé d'organiser au mieux le suivi à donner à l'analyse du BIE; ce groupe a ainsi formulé une série de recommandations qui visent à renforcer le cadre de gouvernance du FMI (voir chapitre 4).

Selon le BIE, le principal point faible du FMI en matière de gouvernance est le déficit de responsabilité de la direction. Pour y remédier, le Conseil a mis en place un cadre de responsabilité de la direction du FMI. La réflexion engagée dans ce domaine aboutira à des propositions claires concernant des critères de performance, les procédures à utiliser et la conception d'incitations en fonction des évaluations. Les critères devraient porter essentiellement sur la gestion des affaires courantes par la direction ainsi que sur la qualité et les résultats des activités du FMI. Pour que l'évaluation de la direction soit efficace, il conviendrait peut-être de la confier à un comité émanant du Conseil d'administration qui recueillerait les avis de tous les administrateurs et communiquerait les résultats de son évaluation à l'ensemble du Conseil. Il conviendrait peut-être de veiller à ce que l'évaluation soit confidentielle de manière à ne pas porter atteinte à la crédibilité du Directeur général vis-à-vis des pays membres.

Numéro spécial abus

Il est attendu des agents du FMI qu'ils exercent leurs fonctions en respectant les règles et politiques du FMI, conformément au



Réunion du Comité du développement lors de l'Assemblée annuelle 2008 du FMI et de la Banque mondiale à Washington.

ENCADRÉ 5.1

La structure de gouvernance générale du FMI

Le FMI doit rendre compte aux gouvernements de ses pays membres. Au sommet de la structure organisationnelle se trouve le Conseil des gouverneurs, qui comprend un gouverneur et un gouverneur suppléant pour chacun des 185 pays membres¹. Le gouverneur, qui est généralement le ministre des finances ou le gouverneur de la banque centrale, est nommé par son pays. Tous les pouvoirs du FMI sont dévolus au Conseil des gouverneurs, qui, à l'exception de certains pouvoirs réservés, peut les déléguer au Conseil d'administration. Les gouverneurs se réunissent d'ordinaire une fois par an lors de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale.

La gestion courante du FMI est assurée au siège de l'institution à Washington par le Conseil d'administration, qui est composé de 24 membres désignés ou élus par des pays membres individuels ou des groupes de pays membres, et du Directeur général du FMI, qui est désigné par le Conseil d'administration et le préside. Le Directeur général dirige aussi les services du FMI. Le Conseil d'administration se réunit habituellement plusieurs fois par semaine.

Il existe deux comités de gouverneurs qui représentent l'ensemble des pays membres : le Comité monétaire et financier international (CMFI) et le Comité du développement. Le CMFI

est un organe consultatif constitué de 24 gouverneurs du FMI (ou de leurs suppléants) qui siègent pour les mêmes pays (ou groupes de pays) que les 24 administrateurs. Le CMFI donne des avis et fait rapport au Conseil des gouverneurs sur les questions relatives au rôle de ce dernier dans la supervision de la gestion et de l'adaptation du système monétaire et financier international. Il se réunit normalement deux fois par an au moment des réunions de printemps et de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale.

Le Comité du développement (ou, selon la dénomination officielle, le Comité ministériel conjoint des conseils des gouverneurs de la Banque et du Fonds sur le transfert de ressources réelles aux pays en développement) est un organe conjoint de la Banque mondiale et du FMI composé de 24 gouverneurs de la Banque mondiale ou du FMI ou de leurs suppléants; il donne des avis aux conseils des gouverneurs des deux institutions sur les principales questions de développement et sur les ressources financières nécessaires pour favoriser l'essor économique des pays en développement. Comme le CMFI, il se réunit normalement deux fois par an.

¹ Au 30 avril 2009. En juin 2009, le FMI comptait 186 pays membres.

code de conduite de l'institution, et qu'ils contribuent à la bonne gouvernance et à la bonne réputation du FMI en observant ses règles fondamentales de probité, d'intégrité et d'indépendance. En juin 2008, le FMI a mis en place un «numéro spécial abus» confidentiel, géré par un tiers indépendant, qui permet à toute personne, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'institution, de faire part de façon anonyme ou non de fautes qu'auraient commises des membres du personnel. Le suivi des appels reçus à ce numéro est assuré par le Bureau de la déontologie. Pour préserver la confidentialité de ces appels, aucune démarche n'est effectuée pour découvrir l'identité des personnes qui utilisent ce numéro spécial si elles ont choisi de rester anonymes.

À la suite de l'approbation par le Conseil d'administration des propositions respectives du Doyen du Conseil d'administration et du Comité d'éthique, le Directeur général et les administrateurs peuvent aussi désormais faire l'objet d'appels au numéro spécial et il incombe alors respectivement au Doyen et au Comité d'éthique, et non au Conseiller déontologique, d'assurer le suivi de ces appels. (Les directeurs généraux adjoints font partie du personnel du FMI et, à ce titre, relèvent des procédures décrites plus haut applicables aux membres du personnel.)

Les enquêtes diligentées à la suite d'accusations de fautes qu'auraient commises des membres du personnel sont effectuées conformément aux dispositions de l'instruction administrative générale (GAO) n° 33 et aux directives du FMI relatives aux procédures d'enquête sur les accusations de fautes. Pour pouvoir prendre des mesures disciplinaires à l'encontre d'un membre du personnel accusé d'avoir commis une faute, le FMI exige la corroboration des faits. Le FMI considère que la dénonciation de fautes est un moyen important d'assurer la bonne gouvernance de l'institution; aussi les employés et autres personnes qui font part de leurs soupçons sont-ils entièrement protégés contre toute forme de représailles.

Élection ordinaire des administrateurs en 2008

L'élection ordinaire de 2008 des administrateurs du FMI a eu lieu du 5 septembre au 13 octobre 2008, conformément aux règles énoncées dans la résolution 63-5 du Conseil des gouverneurs. Le Conseil d'administration issu de cette élection, qui est composé de 5 administrateurs nommés et de 19 administrateurs élus, a siégé pour la première fois le 1^{er} novembre. La liste des membres actuels du Conseil d'administration ainsi que le nombre de voix qu'ils détiennent figurent à l'appendice II.

Dans la perspective de l'élection de 2008, le Conseil d'administration a modifié la convention relative au calcul de la position créditrice des pays membres au Fonds pour les besoins de l'article XII, Section 3 c) de manière à mieux refléter la structure financière actuelle du FMI. En vertu de l'article XII, section 3 c), les deux pays dont la position créditrice au Fonds a été la plus élevée pendant les deux années précédentes peuvent nommer chacun un administrateur, s'ils ne font pas partie des cinq pays déjà habilités à le faire parce que leurs quotes-parts sont les plus élevées. Étant donné que les États-Unis et le Japon avaient les positions créditrices les plus élevées au cours de la période

concernée et que ces deux pays font déjà partie des cinq pays ayant les quotes-parts les plus élevées, la question de la nomination d'administrateurs sur la base de l'article XII, section 3 c), ne s'est pas posée lors de l'élection ordinaire de 2008.

Le Bureau indépendant d'évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a été créé en 2001 pour évaluer en toute indépendance et en toute objectivité les politiques et les activités du FMI en vue d'accroître la transparence et la responsabilisation et de développer la culture de l'apprentissage au sein de l'institution. Le principal moyen d'action du BIE est la réalisation d'études indépendantes qui ont trait à divers aspects de la mission du FMI : évaluations systématiques des politiques générales du FMI, analyses comparatives internationales des conseils de politique économique dispensés par le FMI, dans le contexte aussi bien de la surveillance que des programmes qu'il soutient, et évaluations des résultats des interventions du FMI dans les pays. Aux termes de son mandat, il est entièrement indépendant de la direction du FMI, ainsi que du Conseil d'administration, auquel il fait régulièrement part de ses conclusions.

Le BIE a terminé à la fin de l'exercice 2009 une évaluation de l'approche des questions liées au commerce international par le FMI et cette évaluation a été examinée par le Conseil en juin 2009. Outre l'évaluation par le BIE de la gouvernance du FMI⁵³, qui a été examinée par le Conseil en début d'exercice (voir le chapitre 4), le Conseil s'est aussi penché au cours de cet exercice sur le plan de mise en œuvre établi par la direction à la suite de l'évaluation par le BIE en janvier 2008 de la conditionnalité structurelle dans les programmes soutenus par le FMI (voir le chapitre 3)⁵⁴. Les plans de mise en œuvre de la direction font partie d'un cadre de référence adopté à la suite d'une évaluation externe du BIE, qui doit permettre un suivi et une surveillance plus systématiques de l'application des recommandations contenues dans les rapports du BIE et avalisées par les administrateurs.

En janvier 2009, le Conseil a examiné le rapport d'étape périodique de décembre 2008 du BIE sur l'avancement des plans de mise en œuvre établis à la suite des recommandations avalisées par le Conseil. Le rapport d'étape périodique a été institué en 2007 pour s'assurer que les recommandations du BIE avalisées par le Conseil soient appliquées et suivies de façon plus systématique. Le rapport d'étape conclut que, dans l'ensemble, les recommandations du BIE influent sensiblement sur les opérations du FMI. Les administrateurs ont souscrit à ces conclusions et approuvé les repères recommandés pour le prochain rapport d'étape⁵⁵.

À la fin de l'exercice, le BIE préparait deux rapports d'évaluation intitulés respectivement «Interactions entre le FMI et ses pays membres» et «Le programme de recherche du FMI». Il avait aussi annoncé le lancement d'une évaluation du rôle du FMI dans la période qui a précédé la crise économique et financière mondiale, surtout pour ce qui concerne l'efficacité de la surveillance, en particulier celle des pays avancés, l'identification des risques systémiques, notamment par la détermination

des facteurs de vulnérabilité, les consultations multilatérales et les conseils relatifs au compte de capital et au secteur financier dans certains pays émergents. Le Directeur actuel du BIE, Thomas Bernes, ayant annoncé qu'il quitterait ses fonctions fin juillet 2009, les propositions et le choix de thèmes futurs ont été mis en suspens en attendant l'arrivée du nouveau directeur.

On trouvera de plus amples informations sur les activités et les rapports du BIE sur son site Internet (www.ieo-imf.org).

Le système d'audit du FMI

Le système d'audit du FMI consiste en un cabinet d'audit externe, une fonction d'audit interne et un Comité de vérification externe des comptes indépendant qui supervise le travail des deux premiers.

Le cabinet d'audit externe, sélectionné par le Conseil d'administration en consultation avec le Comité et nommé par le Directeur général, est responsable de l'exécution de l'audit externe annuel, et exprime, sur la base de celui-ci, une opinion sur les états financiers de l'institution, les comptes administrés en vertu de l'article V, section 2 b), et la Caisse de retraite du personnel. Le cabinet d'audit externe est normalement nommé pour cinq ans. C'est actuellement le cabinet Deloitte and Touche LLP qui remplit cette fonction. Il a émis une opinion sans réserve sur les états financiers du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 2009.

La fonction d'audit interne est assurée par le Bureau de la vérification et de l'inspection internes, qui est chargé de fournir des études indépendantes sur l'efficacité des méthodes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du FMI. Le Bureau fait aussi fonction de secrétariat du Comité consultatif sur la gestion des risques. Il effectue environ 25 vérifications et inspections par an, dont des audits financiers, des vérifications des technologies de l'information, ainsi que des contrôles de fonctionnement et d'efficacité. Les audits financiers examinent l'adéquation des contrôles et procédures destinés à protéger et à administrer les actifs et les comptes financiers du FMI. Dans le domaine des technologies de l'information, l'audit évalue leur gestion et l'efficacité des mesures de sécurité informatique. Les contrôles de fonctionnement et d'efficacité portent sur les méthodes de travail et les contrôles connexes ainsi que sur l'efficacité et l'efficacité des opérations compte tenu des objectifs globaux du FMI. Conformément aux pratiques optimales, le Bureau fait rapport à la direction du FMI et au Comité d'audit externe, ce qui garantit son indépendance. Il informe en outre chaque année le Conseil d'administration de son programme de travail ainsi que des principales conclusions et recommandations qu'il formule à l'issue de ses vérifications et inspections.

Le Comité de vérification externe des comptes est composé de trois membres choisis par le Conseil d'administration et nommés par le Directeur général. Aux termes de la réglementation générale du FMI, il est chargé de la supervision générale de l'audit annuel, selon des modalités précisées par son mandat approuvé

par le Conseil d'administration. Ses membres occupent leurs fonctions pendant une période de trois ans, dans le cadre de mandats échelonnés. Indépendants du FMI, ils sont ressortissants de pays membres différents et doivent posséder les qualifications requises pour assurer la supervision de l'audit annuel. En règle générale, les membres du Comité ont acquis une solide expérience de la comptabilité publique, dans le secteur public ou dans le monde universitaire.

Le Comité nomme un(e) président(e) parmi ses membres, fixe ses propres procédures et supervise l'audit annuel en toute indépendance par rapport à la direction du FMI. En 2009, les membres du Comité sont Steve Anderson, Chef de la direction de l'évaluation des risques et des assurances à la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande, Thomas O'Neill, Administrateur et ancien Président de PricewaterhouseCoopers Consulting, et Ulrich Graf, Directeur d'audit chargé de la dette et de la politique financière fédérales à la Cour fédérale des comptes de la République fédérale d'Allemagne. Le Comité se réunit d'ordinaire à Washington en janvier, en juin après l'achèvement de l'audit et en juillet pour faire rapport au Conseil. Les services du FMI et les auditeurs externes consultent ses membres tout au long de l'année. À la conclusion de l'audit, le Comité remet le rapport rédigé par le cabinet d'audit externe au Conseil des gouverneurs, par l'intermédiaire du Directeur général et du Conseil d'administration, qu'il informe des conclusions de l'audit.

Information du Conseil sur les questions de contrôle et d'audit

Le Conseil d'administration reçoit périodiquement des informations du Département financier du FMI sur les questions de contrôle et d'audit. Cette année, les séances d'information ont porté, entre autres thèmes, sur le contrôle interne et la communication des données financières, notamment l'achèvement d'un projet étalé sur deux ans et consistant à rationaliser les états financiers du FMI ainsi que les comptes qu'il gère en tant que fiduciaire. Le Conseil est aussi informé régulièrement du programme de travail et des activités du Bureau de la vérification et de l'inspection internes, notamment des principaux résultats de ses audits et inspections, et du suivi de ses recommandations.

Gestion des risques

Des initiatives sont en cours pour renforcer la gestion des risques au FMI. Le Conseil a reçu des informations sur cette question à deux reprises pendant l'exercice. En juin 2008, il a été informé par le Comité consultatif sur la gestion des risques quant aux risques de transition découlant de la réduction des effectifs et de la restructuration du FMI, et en mars 2009, il a reçu des informations, notamment une évaluation complète des risques, dans le contexte du rapport 2009 sur la gestion des risques, qui présentait les risques stratégiques, financiers, opérationnels et relatifs à la mission centrale du FMI pour l'exercice 2009. Les administrateurs ont souscrit pour l'essentiel à l'évaluation des principaux risques et aux mesures d'atténuation qui figuraient dans ce rapport.

Lorsqu'ils ont examiné le rapport, les administrateurs ont rappelé qu'il importait de rester vigilant face à l'éventail des risques auxquels est exposé le FMI. Un certain nombre d'entre eux ont demandé que le Conseil d'administration soit informé à intervalles plus rapprochés de l'évolution de la situation à cet égard, certains prônant la création d'un comité du Conseil à cet effet. Les administrateurs attendent avec intérêt le réexamen de la structure de gestion des risques au FMI, qui aura lieu pendant l'exercice 2010. Certains ont suggéré de recourir à des techniques plus perfectionnées de gestion des risques, notamment une évaluation plus dynamique des risques, l'utilisation d'indicateurs de risques et l'identification de mesures concrètes pour traiter chaque type de risque.

Transparence

En ce qui concerne les politiques du FMI et les conseils qu'il fournit aux pays membres, ouverture et clarté contribuent à une meilleure compréhension de son rôle et de ses activités et le responsabilisent davantage. La politique de transparence du FMI⁵⁶ représente une tentative de la part du Conseil d'administration de trouver un équilibre entre la responsabilité qui incombe au FMI de surveiller le système monétaire international et le rôle de conseiller confidentiel qu'il remplit auprès des pays membres. Il rend régulièrement publiques des informations sur un certain nombre de sujets : surveillance des pays membres, programmes que les pays appliquent avec son appui, renseignements d'ordre financier et opérationnel concernant l'institution, dialogue et consultations avec le public sur ses activités, et évaluations internes et externes de ses pratiques.

À la suite d'une étude de la transparence au FMI réalisée en 2005, le Conseil d'administration reçoit chaque année un rapport qui fait le point de l'application de la politique de transparence de l'institution. Ces rapports font aussi partie des informations que le FMI rend publiques pour promouvoir la transparence. Il ressort du rapport de 2009⁵⁷, qui présente des statistiques sur plusieurs aspects de la transparence au FMI jusqu'à la fin de 2008, que le taux de publication d'informations sur les pays membres a suivi une courbe ascendante au cours de l'année. Tous pays confondus, le taux de publication des rapports sur les pays membres est resté, comme les années précédentes, à 83 % et il a progressé pour plusieurs catégories de documents, dont les demandes d'utilisation des ressources du FMI (96 % contre 85 % en 2007) et les notes d'information au public relatives à la surveillance au titre de l'article IV (97 % contre 93 %). En vertu de la politique dite «de publication

facultative mais présumée automatique» qu'observe le FMI pour les documents du Conseil d'administration qui ont trait aux pays membres, ces derniers doivent donner explicitement leur consentement pour que les documents les concernant soient rendus publics, ce qu'ils font normalement dans les 30 jours qui suivent l'examen de ces documents par le Conseil d'administration.

Il est prévu que le Conseil procède à un réexamen de la politique de transparence du FMI pendant l'exercice 2010.

Relations extérieures et actions d'information

En devenant plus transparent et plus responsable, non seulement à l'égard des pays membres qui sont ses actionnaires, mais aussi, plus généralement, envers le public, le FMI a développé ses relations extérieures. L'œil critique des médias, des universitaires et des organisations de la société civile (OSC), entre autres observateurs externes, contribue à rendre le FMI plus responsable de ses activités à l'égard des pays membres et du grand public. Cela l'incite aussi à être à l'écoute de ceux qui ressentiront les effets de ses activités.

La direction et les cadres supérieurs du FMI communiquent chaque jour avec les médias. De plus, un point de presse a lieu deux fois par semaine au siège de l'institution, au cours duquel un(e) porte-parole répond en direct aux questions des journalistes. Ceux qui ne peuvent pas assister en personne au point de presse sont invités à soumettre leurs questions au centre d'information en ligne.

Des cadres de tous niveaux du FMI rencontrent fréquemment des universitaires pour discuter et s'imprégner d'idées nouvelles. Le FMI entretient aussi des relations suivies avec les OSC; une page Internet commune du FMI et des OSC a ainsi vu le jour en décembre 2007⁵⁸.

En septembre 2008, les administrateurs ont rencontré des organisations de la société civile à l'occasion d'un séminaire informel pour entendre leurs points de vue sur la réforme du FMI d'après les consultations qu'elles avaient menées à l'échelle mondiale. Les organisations de la société civile et d'autres groupes extérieurs à l'institution sont encouragés à prendre une part active aux efforts en cours pour réformer la gouvernance du FMI, par le biais du «quatrième pilier» de la réforme décrite au chapitre 4 (voir la section intitulée «Le dialogue avec la société civile et d'autres groupes extérieurs à l'institution»).

Administrateurs et administrateurs suppléants

AU 30 AVRIL 2009¹

NOMMÉS

Meg Lundsager <i>Daniel Heath</i>	États-Unis
Daisuke Kotegawa <i>Hiromi Yamaoka</i>	Japon
Klaus D. Stein <i>Stephan von Stenglin</i>	Allemagne
Ambroise Fayolle <i>Benoît Claveranne</i>	France
Alexander Gibbs <i>James Talbot</i>	Royaume-Uni

ÉLUS

Willy Kiekens (Belgique) <i>Johann Prader</i> (Autriche)	Autriche Bélarus Belgique Hongrie Kazakhstan Luxembourg République slovaque République tchèque Slovénie Turquie
Age F. P. Bakker (Pays-Bas) <i>Yuriy G. Yakusha</i> (Ukraine)	Arménie Bosnie-Herzégovine Bulgarie Chypre Croatie Géorgie Israël Macédonie, ex. Rép. youg. de Moldova Monténégro Pays-Bas Roumanie Ukraine
Ramón Guzmán Zapater (Espagne) <i>Alfonso Guerra</i> (Mexique)	Costa Rica El Salvador Espagne Guatemala Honduras Mexique Nicaragua Venezuela, Rép. bolivarienne de
Arrigo Sadun (Italie) <i>Miranda Xafa</i> (Grèce)	Albanie Grèce Italie Malte Portugal Saint-Marin Timor-Leste

ÉLUS (SUITE)

GE Huayong (Chine) <i>HE Jianxiong</i> (Chine)	Chine
Michael Horgan (Canada) <i>Stephen O'Sullivan</i> (Irlande)	Antigua-et-Barbuda Bahamas Barbade Belize Canada Dominique Grenade Irlande Jamaïque Saint-Kitts-et-Nevis Saint-Vincent-et-les Grenadines Sainte-Lucie
Perry Warjiyo (Indonésie) <i>Adrian Chua</i> (Singapour)	Brunéi Darussalam Cambodge Fidji Indonésie Malaisie Myanmar Népal Philippines République dém. populaire lao Singapour Thaïlande Tonga Vietnam
Hi-Su Lee (Corée) <i>Christopher Y. Legg</i> (Australie)	Australie Corée Îles Marshall Îles Salomon Kiribati Micronésie, États fédérés de Mongolie Nouvelle-Zélande Palaos Papouasie-Nouvelle-Guinée Philippines Samoa Seychelles Vanuatu
Jens Olof Henriksson (Suède) <i>Jarle Berge</i> (Norvège)	Danemark Estonie Finlande Islande Lettonie Lituanie Norvège Suède

ÉLUS (SUITE)

A. Shakour Shaalan (Égypte) <i>Samir El-Khouri</i> (Liban)	Bahreïn Égypte Émirats arabes unis Iraq Jordanie Koweït Liban Libye Maldives Oman Qatar République arabe syrienne Yémen, Rép. du
---	--

Abdallah S. Alazzaz (Arabie Saoudite) <i>Ahmed Al Nassar</i> (Arabie Saoudite)	Arabie Saoudite
---	-----------------

Samuel Itam (Sierra Leone) <i>Moeketsi Majoro</i> (Lesotho)	Afrique du Sud Angola Botswana Burundi Érythrée Éthiopie Gambie Kenya Lesotho Libéria Malawi Mozambique Namibie Nigéria Ouganda Sierra Leone Soudan Swaziland Tanzanie Zambie
--	--

Thomas Moser (Suisse) <i>Katarzyna Zajdel-Kurowska</i> (Pologne)	Azerbaïdjan Ouzbékistan Pologne République kirghize Serbie Suisse Tadjikistan Turkménistan
---	---

Alexei V. Mojine (Fédération de Russie) <i>Andreï Louchine</i> (Fédération de Russie)	Fédération de Russie
--	----------------------

ÉLUS (FIN)

Mohammad Jafar Mojarrad (Iran, Rép. islamique d') <i>Mohammed Daïri</i> (Maroc)	Afghanistan, Rép. islamique d' Algérie Ghana Iran, Rép. islamique d' Maroc Pakistan Tunisie
--	---

Paulo Nogueira Batista, Jr. (Brésil) <i>María Inés Agudelo</i> (Colombie)	Brésil Colombie Équateur Guyana Haïti Panama République Dominicaine Suriname Trinité-et-Tobago
--	--

Adarsh Kishore (Inde) <i>K.G.D.D. Dheerasinghe</i> (Sri Lanka)	Bangladesh Bhoutan Inde Sri Lanka
---	--

Pablo Andrés Pereira (Argentine) <i>David Vogel</i> (Uruguay)	Argentine Bolivie Chili Paraguay Pérou Uruguay
--	---

Laurean W. Rutayisire (Rwanda) <i>Kossi Assimaidou</i> (Togo)	Bénin Burkina Faso Cameroun Cap-Vert Comores Congo, Rép. du Congo, Rép. dém. du Côte d'Ivoire Djibouti Gabon Guinée Guinée-Bissau Guinée équatoriale Madagascar Mali Maurice Mauritanie Niger République Centrafricaine Rwanda São Tomé-et-Príncipe Sénégal Togo
--	--

¹ Le nombre de voix dont dispose chaque administrateur est indiqué à l'appendice IV figurant sur la page Internet du *Rapport annuel* (www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm); les changements de composition du Conseil d'administration survenus pendant l'exercice sont notés à l'appendice V sur la page Internet du *Rapport annuel*.

Cadres de direction

AU 30 AVRIL 2009

Jaime Caruana, *Conseiller*
Olivier Blanchard, *Conseiller économique*

DÉPARTEMENTS GÉOGRAPHIQUES

Antoinette Monsio Sayeh
Directrice, Département Afrique

Anoop Singh
Directeur, Département Asie et Pacifique

Marek Belka
Directeur, Département Europe

Masood Ahmed
Directeur, Département Moyen-Orient et Asie centrale

Nicolas Eyzaguirre
Directeur, Département Hémisphère occidental

DÉPARTEMENTS FONCTIONNELS ET SERVICES SPÉCIALISÉS

Andrew Tweedie
Directeur, Département financier

Carlo Cottarelli
Directeur, Département des finances publiques

Leslie Lipschitz
Directeur, Institut du FMI

Sean Hagan
Conseiller juridique et Directeur, Département juridique

Christopher Towe
*Directeur par intérim, Département des marchés
monétaires et de capitaux*

Reza Moghadam
*Directeur, Département de l'élaboration
et de l'examen des politiques*

Olivier Blanchard
Directeur, Département des études

Adelheid Burgi-Schmelz
Directrice, Département des statistiques

INFORMATION ET COMMUNICATION

Caroline Atkinson
Directrice, Département des relations extérieures

Akira Ariyoshi
Directeur, Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Saleh Nsouli
Directeur, Bureaux européens du FMI

Elliott Harris
*Directeur du Bureau du FMI aux Nations Unies
et Représentant spécial auprès des Nations Unies*

SERVICES DE SOUTIEN

Shirley Siegel
Directrice, Département des ressources humaines

Vacant
Secrétaire, Département du Secrétariat

Frank Harnischfeger
*Directeur, Département de la technologie
et des services généraux*

Jonathan Palmer
*Chef du service d'information, Département
de la technologie et des services généraux*

BUREAUX

Siddharth Tiwari
Directeur, Bureau du budget et de la planification

Barry Potter
*Directeur, Bureau de la vérification
et de l'inspection internes*

Alfred Kammer
Directeur, Bureau de gestion de l'assistance technique

Thomas Bernes
Directeur, Bureau indépendant d'évaluation

Notes

CHAPITRE 1

- 1 L'exercice financier du FMI va du 1^{er} mai au 30 avril.
- 2 On trouvera de plus amples informations au sujet des DTS sur la fiche technique intitulée «Droits de tirage spéciaux (DTS)» consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrf.htm.
- 3 Le 2 avril 2009, le Forum de stabilité financière (FSF) a été reconstitué en Conseil de stabilité financière et a accueilli de nouveaux pays membres. Voir le communiqué de presse n° 14/2009 «Financial Stability Forum Re-established as the Financial Stability Board» consultable sur le site du FSF www.fsforum.org/.

CHAPITRE 2

- 4 Le présent chapitre se fonde sur des données des *Perspectives de l'économie mondiale* et du *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* d'avril 2009. Des résumés des délibérations du Conseil d'administration sur les *Perspectives économiques mondiales* et le *Rapport sur la stabilité financière dans le monde* d'octobre 2008 et d'avril 2009 figurent dans ces deux publications, qui sont consultables sur le site Internet du FMI (www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2008/02/pdf/annex.pdf et www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2009/01/pdf/annex.pdf, respectivement, pour les rapports des *Perspectives* d'octobre et d'avril, et www.imf.org/external/pubs/ft/gfsr/2008/02/pdf/annex.pdf et www.imf.org/external/pubs/ft/gfsr/2009/01/pdf/annex.pdf, respectivement, pour les rapports sur la stabilité financière d'octobre et d'avril) ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.

CHAPITRE 3

- 5 Voir, par exemple, le chapitre 1 «Perspectives et enjeux mondiaux» des *Perspectives de l'économie mondiale* d'octobre 2007 (consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2007/02/) et d'avril 2008 (consultable à www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2008/01/), ainsi que le chapitre 1 «Évaluation des risques pour la stabilité financière mondiale» dans les *Rapports sur la stabilité financière dans le monde* d'octobre 2007 (consultable à www.imf.org/External/Pubs/FT/GFSR/2007/02/index.htm) et avril 2008 (consultable à www.imf.org/External/Pubs/FT/GFSR/2008/01/index.htm).
- 6 Cette séance d'information du Conseil s'appuyait sur les travaux de plusieurs départements du FMI. Voir «Food and Fuel Prices—Recent Developments, Macroeconomic Impact, and Policy Responses», document consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/063008.pdf et «The Balance of Payments Impact of the Food and Fuel Price Shocks on Low-Income African Countries: A Country-by-Country Assessment», document consultable à www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4267.
- 7 On peut trouver sur la page Internet des encadrés et des tableaux de même que les appendices et d'autres éléments du rapport. L'adresse de la page Internet est www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm. Pour tirer parti des progrès technologiques, raccourcir le *rapport annuel* et en renforcer l'impact, le Conseil d'administration a décidé en 2007 de le diviser en deux parties : la version imprimée et un CD-ROM d'accompagnement. Cette année, pour exploiter de nouvelles avancées technologiques, une page Internet consacrée au *Rapport annuel* sur le site du FMI remplace le CD-ROM en tant que complément du document imprimé. On peut aussi obtenir, sur demande, auprès du Département des relations extérieures du FMI, un CD-ROM de contenu identique.
- 8 Voir «IMF Executive Board Discusses the Fund's Response to the 2007-08 Financial Crisis and Collaboration with the Financial Stability Forum», NIP 08/132, document consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08132.htm, ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 9 On se reportera aux notes d'information au public suivantes, qui sont toutes consultables sur la page Internet du *Rapport annuel* à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm ou sur le site Internet du FMI au moyen des URL fournis : «IMF Reforms Exogenous Shocks Facility», NIP 08/130, consultable à www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08130.htm; «IMF Executive Board Reviews the Fund's Financing Role», NIP 08/131, consultable à www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08131.htm; «IMF Executive Board Has Preliminary Discussions on Adequacy of and Options for Supplementing Fund Resources», NIP 09/24, consultable à www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0924.htm; «IMF Executive Board Discusses Reforms of Lending Instruments for Low-Income Countries», NIP 09/38, consultable à www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0938.htm; «IMF Executive Board Discusses Changing Patterns in Low-Income Country Financing and Implications for Fund Policies on External Financing and Debt», NIP 09/39, consultable à www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0939.htm; et «IMF Executive Board's Initial Discussion on Review of Fund Facilities—Analytical Basis for Fund Lending and Reform Options», NIP 09/41, consultable à www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0941.htm.
- 10 Voir «IMF Overhauls Nonconcessional Lending Facilities and Conditionality», NIP 09/40, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0940.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* à l'adresse www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 11 Voir «IMF Executive Board Has Preliminary Discussions on Adequacy of and Options for Supplementing Fund Resources», NIP 09/24, document consultable sur le site du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0924.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 12 Le Japon a fait savoir en novembre 2008 qu'il serait disposé à prêter jusqu'à 100 milliards de dollars au FMI pour combattre la crise mondiale. L'accord de prêt bilatéral entre le FMI et le gouvernement du Japon a été signé le 13 février 2009.
- 13 Pour plus de précisions sur ces deux initiatives, voir «Allègements de dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ)» sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/hipcf.htm et «L'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)» à l'adresse www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/mdrif.htm.

- 14 Le sens des points de décision et d'achèvement de l'initiative PPTTE est expliqué à la section du chapitre 4 intitulée «Réduction de la pauvreté et allègement de la dette».
- 15 Voir «The Executive Directors of the IMF Hold Seminar on Fuel and Food Price Subsidies—Issues and Reform Options», NIP 08/135, document consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08135.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm ainsi que «Food and Fuel Prices—Recent Developments, Macroeconomic Impact, and Policy Responses», consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/063008.pdf, sur lequel le Conseil a tenu un débat informel pendant une réunion de juin 2008, et sa mise à jour de septembre 2008 consultable à www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/091908.pdf.
- 16 Voir «Le Conseil d'administration du FMI examine les «premières leçons de la crise», NIP 09/30, document consultable à www.imf.org/external/french/np/sec/pn/2009/pn0930f.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* consultable à www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm, ainsi que le texte même du rapport des services qui a servi de base à la discussion, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/020609.pdf.
- 17 Alors qu'à ce moment on proposait un doublement de la capacité de prêt du FMI, il a été recommandé par la suite de la tripler. Voir «Veiller à ce que le FMI dispose de ressources suffisantes pour faire face à la crise».
- 18 Voir «IMF Executive Board Holds Board Seminar on the State of Public Finances : Outlook and Medium-Term Policies after the 2008 Crisis», NIP 09/31, document consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0931.htm et sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 19 Voir «The Balance of Payments Impact of the Food and Fuel Price Shocks on Low-Income African Countries : A Country-by-Country Assessment», document consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/063008a.pdf, et «Food and Fuel Prices—Recent Developments, Macroeconomic Impact, and Policy Responses», document consultable à www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/063008.pdf, ainsi que la mise à jour de septembre 2008, document consultable à www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/091908.pdf.
- 20 Le rapport est disponible sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/books/2009/globalfin/globalfin.pdf.
- 21 Voir «IMF Executive Board Discusses Changing Patterns in Low-Income Country Financing and Implications for Fund Policies on External Financing and Debt», NIP 09/39, document consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0939.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 22 Pour s'informer des débats du Conseil à propos de la Revue triennale de la surveillance, voir le document «IMF Executive Board Reviews the Fund's Surveillance», NIP 08/133, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08133.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 23 Voir «Création d'un groupe de travail international sur les fonds souverains pour faciliter l'élaboration de principes applicables à titre facultatif», communiqué de presse 08/97, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/french/np/sec/pr/2008/pr0897f.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 24 Voir «IMF Convenes Second Annual Roundtable of Sovereign Asset and Reserve Managers», communiqué de presse 09/44, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pr/2009/pr0944.htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 25 Voir «IMF Executive Board Integrates the Offshore Financial Center Assessment Program with the FSAP», NIP 08/82, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0882.htm ou sur la page internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 26 Voir «IMF Executive Board Reviews Progress in Members' Provision of Data to the Fund for Surveillance Purposes», NIP 08/60, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0860.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 27 Voir «IMF Executive Board Reviews Data Standards Initiatives», NIP 08/147, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08147.htm ou sur la page internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm. Pour obtenir des précisions sur les initiatives du FMI en matière de normalisation des données, on se reportera à la fiche technique intitulée «IMF Standards for Data Dissemination—A Fact Sheet» consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/exr/facts/data.htm.
- 28 L'adhésion à la NSDD et la participation au SGDD sont facultatives. Les quatre cinquièmes environ des pays membres du FMI adhèrent à la NSDD (64 à la date du 30 avril 2009) ou participent au SGDD (95 participants à la même date); 6 pays sont passés du SGDD à la NSDD depuis la création de ce système en 1997. L'Algérie, Bahreïn, les Émirats arabes unis et Saint-Marin ont rejoint le SGDD au cours de l'exercice 2009.
- 29 On trouvera des précisions sur cette enquête dans l'article de Thomas Dorsey, intitulé «Le commerce extérieur en mal de financement», qui figure dans le numéro de mars 2009 de la revue *Finances & Développement*, consultable à www.imf.org/external/pubs/ft/fandd/fre/2009/03/index.htm.
- 30 Avec une périodicité régulière - habituellement une fois par an - les économistes du FMI se rendent dans les pays membres pour recueillir des informations et procéder à un échange de vues avec les autorités gouvernementales et les dirigeants de la banque centrale; ils rencontrent aussi fréquemment d'autres parties prenantes - par exemple des parlementaires ainsi que des

représentants des milieux d'affaires, des institutions financières, des syndicats et de la société civile – afin d'évaluer la politique économique et les orientations du pays. À son retour au FMI, l'équipe d'économistes soumet un rapport à l'examen du Conseil d'administration, puis ce dernier fait connaître son appréciation aux autorités du pays. La plupart des rapports sont publiés sur le site Internet du FMI.

- 31 Voir «IMF Executive Board Holds Board Seminar on Fiscal Risks—Sources, Disclosure, and Management», NIP 08/73, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0873.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 32 Voir «IMF Executive Board Concludes 2008 Discussions on Common Policies of WAEMU Countries», NIP 08/63; «IMF Executive Board Concludes 2008 Article IV Consultation on Euro Area Policies», NIP 08/98; et «IMF Executive Board Discusses Paper on GCC Monetary Union : Choice of Exchange Rate Regime», NIP 08/144, tous consultables sur le site internet du FMI respectivement www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0863.htm, www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0898.htm, et www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08144.htm ou sur la page Internet du *Rapport annuel* 2009 www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm. Le Conseil d'administration a aussi examiné, en août 2008, les politiques communes aux pays de la CEMAC.
- 33 Les rapports sur les *Perspectives économiques régionales* sont disponibles sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pubs/ft/reo/reorepts.aspx, où l'on trouvera aussi des informations en rapport avec les rapports publiés pendant l'exercice 2009.

CHAPITRE 4

- 34 Le rapport du BIE est consultable sur le site Internet du FMI www.ieo-imf.org/eval/complete/eval_05212008.html ou sur la page Internet du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm. Voir aussi le communiqué de presse du BIE annonçant la parution du rapport «IEO Calls for Strengthening of Governance at IMF», communiqué de presse du BIE 08/02, consultable sur le site internet du FMI www.ieo-imf.org/eval/complete/eval_05212008.html.
- 35 Voir «IMF Executive Board Discusses Working Group Report Following IEO Evaluation of Fund Corporate Governance», NIP 08/134, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08134.htm, ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm. Le rapport du groupe de travail est aussi consultable sur la page du *Rapport annuel* ainsi que sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/073108.pdf.
- 36 Le rapport du comité, couramment désigné sous le nom de «Rapport Manuel» est consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/omd/2009/govref/032409.pdf ainsi que sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 37 Voir «IMF Executive Board Concludes Discussion on the Role of the Fund in Low-Income Countries», NIP 08/125, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08125.htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.

htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.

- 38 Voir «IMF Executive Board Discusses Reforms of Lending Instruments for Low-Income Countries», NIP 09/38, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0938.htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm. L'examen du Conseil s'est appuyé sur un rapport des services du FMI «The Fund's Facilities and Financing Framework for Low-Income Countries» consultable sur le site du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/022509.pdf.
- 39 Voir «IMF Executive Board Discusses Changing Patterns in Low-Income Country Financing and Implications for Fund Policies on External Financing and Debt», NIP 09/39, consultable sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2009/pn0939.htm, ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 40 Voir «Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI)—Status of Implementation», sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/pp/longres.aspx?id=4278.
- 41 Voir «IMF Executive Board Discusses Reforms to Enhance the Impact of Fund Technical Assistance», NIP 08/58, sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0858.htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 42 Voir «Le Conseil d'administration du FMI examine la politique relative aux contributions des pays au renforcement des capacités», NIP 08/129, sur le site www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08129.htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/pubs/ft/ar/2009/eng/index.htm.
- 43 Les taux de contribution seront les suivants : 10 % pour les pays à faible revenu, 30 % pour les pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), 50 % pour les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure) et 100 % pour les pays à revenu élevé. De nombreuses catégories d'assistance technique ne sont pas concernées : 1) les évaluations dans le cadre du programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et les rapports sur l'observation des normes et codes (RONC); 2) l'assistance technique financée par des donateurs; 3) l'assistance technique fournie aux pays appliquant un programme; 4) l'assistance technique relevant d'un seuil de *minimis*; 5) les séminaires, ateliers et conférences régionaux; 6) la participation croisée de membres des services du FMI à des missions d'assistance technique d'autres organisations internationales.
- 44 Voir «IMF Executive Directors Hold Seminar on Training as Part of Capacity Building», NIP 08/66 sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0866.htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0866.htm.

CHAPITRE 5

- 45 On trouvera de plus amples renseignements sur le DTS et les questions connexes en consultant la fiche technique intitulée «Droits de tirage spéciaux» sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/sdrf.htm.

- 46 Les *tranches de crédit* correspondent au niveau des achats (décaissements) qu'un pays membre peut effectuer, exprimé en pourcentage de sa quote-part au FMI; par exemple, les décaissements à concurrence de 25 % de la quote-part sont ceux qui sont effectués au titre de la *première tranche de crédit* et dont les pays peuvent bénéficier s'ils prouvent qu'ils font des efforts raisonnables pour venir à bout de leurs difficultés de balance des paiements. Au-delà de 25 %, il s'agit de tirages sur les *tranches supérieures de crédit*; ils se font par versements échelonnés et sont assujettis à l'observation de certains critères de réalisation. Ces décaissements s'effectuent normalement dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi (ainsi que de la nouvelle ligne de crédit modulable). Il est rare qu'un pays puisse avoir accès aux ressources du FMI sans accord préalable et tout porte à croire qu'il continuera d'en être ainsi.
- 47 Début mai 2009, le Conseil d'administration a approuvé une levée partielle de la suspension de l'assistance technique au Zimbabwe.
- 48 On trouvera de plus amples informations sur le nouveau mode de financement à la section intitulée «Revenu, commissions, rémunération et répartition des charges», au début du chapitre.
- 49 Voir la Déclaration du Directeur général sur les orientations stratégiques du budget à moyen terme, sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2008/041208.pdf.
- 50 Voir la section intitulée «Résultats de la restructuration de 2009» dans ce chapitre.
- 51 Le Conseil d'administration a aussi autorisé le report au budget de restructuration de 30 millions de dollars au maximum de ressources inutilisées du budget administratif de 2008. D'après les projections fondées sur les dernières données connues en fin d'exercice, les dépenses totales de restructuration devraient rester dans les limites du budget autorisé par le Conseil d'administration.
- 52 Le Directeur général reçoit en outre une indemnité de 79.120 dollars pour couvrir ses frais de représentation.
- 53 Voir «IMF Executive Board Discusses Working Group Report Following IEO Evaluation of Fund Corporate Governance», NIP 08/134, affichée en anglais sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08134.htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08134.htm.
- 54 Voir «IMF Executive Board Discusses Implementation Plan Following IEO Evaluation of Structural Conditionality in IMF-Supported Programs», NIP 08/52, affichée en anglais sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0852.htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn0852.htm.
- 55 Voir «IMF Concludes Discussion of the Periodic Monitoring Report on the Status of Implementation Plans in Response to Board-Endorsed IEO Recommendations», NIP 08/150, affichée, avec le rapport d'étape proprement dit, en anglais, sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08150.htm ou sur la page du *Rapport annuel* www.imf.org/external/np/sec/pn/2008/pn08150.htm.
- 56 Voir «Selected Decisions and Selected Documents of the IMF, Thirtieth Issue—Transparency and Fund Policies—Publication Policies», consultable sur le site Internet du FMI [www.imf.org/external/pubs/ft/sd/index.asp?decision=13564-\(05/85\)](http://www.imf.org/external/pubs/ft/sd/index.asp?decision=13564-(05/85)).
- 57 Voir le rapport «Key Trends in Implementation of the Fund's Transparency Policy», affiché sur le site Internet du FMI www.imf.org/external/np/pp/eng/2009/022309.pdf.
- 58 Voir www.imf.org/external/np/exr/cs/eng/index.htm.

Sigles et abréviations

AFRITAC	Centre régional d'assistance technique en Afrique
APEC	Forum de coopération économique Asie-Pacifique
BCE	Banque centrale européenne
BIE	Bureau indépendant d'évaluation
CAE	Comité d'audit externe
CCG	Conseil de coopération du Golfe
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
CEI	Communauté des États indépendants
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
CMFI	Comité monétaire et financier international
CRAT	Centre régional d'assistance technique
CRG	Compte des ressources générales
CSC-1	Compte spécial conditionnel n° 1
CSF	Conseil de stabilité financière
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droit de tirage spécial
FCE	Facilité de protection contre les chocs exogènes
FFT	Fonds de fiducie thématique
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
G-20	Groupe des Vingt
GFSR	<i>Rapport sur la stabilité financière dans le monde</i>
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
IFRS	Normes internationales d'information financière
ISPE	Instrument de soutien à la politique économique
LCB/FT	Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
LCM	Ligne de crédit modulable
MEDC	Mécanisme élargi de crédit
NAE	Nouveaux accords d'emprunt
NIP	Note d'information au public
NSDD	Norme spéciale de diffusion des données
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OSC	Organisation de la société civile
PESF	Programme d'évaluation du secteur financier
PPTE	Pays pauvres très endettés
SGDD	Système général de diffusion des données
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UME	Union monétaire européenne

Crédits :

Placée sous l'autorité du Comité du rapport annuel présidé par Thomas Moser, l'équipe qui a réalisé ce rapport a bénéficié du concours, en tant que conseillers, de Kate Langdon et Sandy Donaldson, de la Division de rédaction et de publication du Département des relations extérieures du FMI.

Rédaction : Michael Harrup, avec la collaboration appréciable de Martha Bonilla et Nicole Laframboise. Composition des appendices et affichage sur le site Internet : Alicia Etchebarne-Bourdin; assistante : Teresa Evaristo Del Rosario.

L'édition française a été réalisée par Yannick Chevalier-Delanoue (traduction et révision) et Anne Rousseau (correction et composition).

Photographies :	John Foxx/Getty Images	couverture
	Michael Spilotro/FMI	pages 4, 71
	Stephen Jaffe/FMI	pages 6, 52, 73
	Bagus Indahono/Corbis	page 7
	Keith Dannemiller/Corbis	page 7
	Antony Njuguna/Reuters/Landov	page 11
	Wang Qi/ChinaFotoPress/Newscom	page 12
	Jasper Juinen/Getty Images	page 15
	Jon Riley/Getty Images	page 15
	Najlah Feanny/Corbis	page 18
	Jason Hawkes/Getty Images	page 19
	Yoshikazu Tsuno/AFP/Getty Images	page 21
	moodboard photography/Veer	page 21
	Evelyn Hockstein/MCT/Newscom	page 29
	Georges Gobet/AFP/Getty Images	page 38
	Issouf Sanogo/AFP/Getty Images	page 43
	Eugene Salazar/FMI	pages 47, 63
	Tom Dooley/FMI	page 47
	Antony Edwards/Getty Images	page 63